



Annexes

du procès-verbal
du conseil d'administration
du 03 juin 2010

Préparation de l'offre de formation 2012-2015

Eléments de cadrage

I. Objectifs du document

L'objectif de ce document de cadrage est essentiellement de fournir aux porteurs de projets un ensemble d'orientations susceptibles de les guider dans l'élaboration des dossiers de licence et de master qui devront être communiqués au ministère et à l'AERES le 15 octobre prochain.

Il ne constitue pas une première version de ce qui sera la partie « formation » du document stratégique remonté à la même date. Il constitue encore moins une préfiguration du contenu du contrat quadriennal dans ce domaine.

Néanmoins, et suite à la réunion du 12 mai dernier de l'instance d'évaluation, certains axes de la politique de formation de l'établissement sont intégrés à ce guide pour les porteurs de projet.

Ils se traduisent, pour la construction des dossiers :

- par des obligations
- par des recommandations
- par la mise en œuvre de soutiens de la part de l'université
- par des initiatives laissées aux composantes

II. cadrage général

1. La cohérence de l'offre de formation

La cohérence de l'offre de formation se situe d'abord au niveau de l'établissement. Elle sera principalement déclinée selon les domaines de formation :

- Droit, Economie, Gestion
- Art, lettres, langues
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, Technologie, Santé

Les initiatives de formations relevant de plusieurs domaines disciplinaires seront *encouragées et soutenues* par l'établissement sous réserve qu'elles prennent appui sur des équipes de recherche reconnues et correspondent à une demande réelle des secteurs professionnels. *Tout dossier présenté fera donc explicitement référence à au moins un domaine de formation.*

La cohérence interne de l'offre de formation de l'établissement *exclut obligatoirement toute concurrence interne* entre formations proches susceptibles de s'adresser aux mêmes publics étudiants, développant des compétences voisines, ou visant des créneaux professionnels rapprochés.

La cohérence de l'offre de formation se décline également au niveau externe à

l'établissement. Seront *encouragées et soutenues* les initiatives de cohabilitation au niveau régional ou interrégional, et tout particulièrement les formations de master correspondant à des domaines d'excellence en recherche, pour lesquelles le potentiel d'étudiants sur le site angevin est manifestement trop limité.

2. Poursuivre la professionnalisation des formations

Quelles soient de niveau L ou M, les formations à forte connotation disciplinaires doivent préparer à la fois à la poursuite d'études et développer des compétences spécifiques à une insertion professionnelle immédiate (mise en place d'unités d'enseignement préprofessionnelles, participation à des forums des métiers, développement d'aides à l'entrée sur le marché du travail, etc.). *Les enseignements et activités préprofessionnels de ces filières doivent obligatoirement faire l'objet de développements spécifiques dans la présentation du projet.*

Par ailleurs, les filières professionnelles ou les parcours professionnalisants de Licence et de Masters *doivent nécessairement intégrer des enseignements réalisés par des professionnels des métiers visés ainsi que des stages. Les stages apparaîtront dans les maquettes sous la forme de la durée de stage et du nombre d'ECTS afférent, et non pas sous la forme d'un volume horaire.* La rémunération de l'encadrement de stage, ou sa prise en compte dans les services des enseignants, feront l'objet d'une politique d'établissement applicable à toutes les formations

Au niveau de l'établissement, le développement des stages dans les formations et l'accès à l'emploi seront renforcés par le déploiement en œuvre actuellement du portail numérique de gestion d'offre de stages et d'emplois, dans le cadre du BAIP.

Un *Carnet de bord universitaire* et professionnel sera progressivement mis en place et *s'imposera* dans toutes les formations comme portefeuille de compétences, dès la première année de la licence et en relation avec le Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant (formation 3Pe). Il aidera chaque étudiant à construire son parcours de formation, à faire des choix de cursus, en anticipant sa future insertion professionnelle. *Les dossiers devront prévoir le déploiement de ce carnet de bord sur la durée du contrat.*

3. Des compétences identifiées et évaluées pour tout diplôme

L'identification de chacune des formations en terme d'acquisition de capacités, de construction de compétences et de métiers cibles est une nécessité. *La production de la fiche RNCP et du supplément au diplôme est obligatoire pour toutes les formations.*

4. Le pilotage des formations

Une *équipe pédagogique doit être constituée et identifiée* au minimum pour chaque licence ou chaque mention de master. L'équipe pédagogique est chargée de la coordination et du suivi pédagogique des étudiants.

La *constitution d'un conseil de perfectionnement par filière de formation* est vivement encouragée par l'université. Associant des professionnels aux enseignants dans le champ des métiers visés par la filière, le conseil de perfectionnement établit un bilan du fonctionnement de la ou des formations à partir des indicateurs de suivi et propose des améliorations. Ce conseil pourra être constitué, par exemple, par l'ouverture de l'équipe pédagogique aux professionnels intervenant dans la formation.

De manière générale, *des procédures d'évaluation régulière de l'organisation des études, des enseignements et des stages doivent être explicitement prévues dans les dossiers*. La commission d'évaluation des formations de l'Université d'Angers coordonnera l'ensemble et apportera son appui opérationnel.

III. les formations de niveau licence

1. Architecture générale des licences généralistes

De manière générale, le nombre de mentions de licences disciplinaires doit être stabilisé.

Pour chacune des mentions les flux observés d'étudiants en L3 doivent être supérieurs à 50 étudiants comme le précise le MESR. L'université *encourage et soutient les regroupements des mentions de licence à faible effectifs*, dans des projets éventuellement pluridisciplinaires.

Le *niveau L1 doit rester généraliste, donc sans parcours*, dans le but d'une part de conforter une culture disciplinaire large et d'autre part de favoriser les réorientations rapides. L'université d'Angers soutient la mise en place, à l'initiative des composantes, de dispositifs d'accompagnement, de détection, d'accompagnement, de soutien et de réorientation des étudiants en difficulté (voir l'exemple du projet « Transver'sup » porté par l'université d'Angers). Ces dispositifs doivent être pleinement intégrés à la formation.

Les *niveaux L2 puis L3 sont des niveaux de spécialisation progressive*. En toute hypothèse, le *nombre de parcours en L3 doit être réduit*. Il reste cependant que la *construction en L2 de parcours préparatoires à des licences professionnelles* adaptées à la formation initiale et s'adressant à des étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre des études longues est vivement souhaitée et sera soutenue.

La *mise en place d'enseignants référents* doit être généralisée en L1.

Pour chacune des mentions de licence, *les réorientations et les passerelles doivent être clairement explicitées*. De la même manière, il est nécessaire de prévoir formellement des passerelles entre les formations d'IUT et les formations dites généralistes et inversement. Des modules préparatoires à des licences disciplinaires peuvent ainsi être introduits en deuxième année de DUT pour les étudiants démontrant leur capacité et leur souhait de poursuivre leur formation jusqu'au master.

A l'initiative des composantes, *des parcours renforcés, voire accélérés, pour des étudiants motivés et sélectionnés peuvent être envisagés* : ils seront soutenus par l'université d'Angers. Il semble en effet que les universités doivent construire elles mêmes leurs filières d'excellence, et ne pas transposer mécaniquement le modèle des classes préparatoires.

Au niveau licence, la cohérence et la lisibilité de l'organisation des enseignements et des évaluations des étudiants doivent faire l'objet d'une attention particulière et pleinement explicitée : *la fonction de directeur des études, prévue par la réglementation nationale, doit être reconnue et fera partie intégrante du dossier d'habilitation.*

2. Les compétences additionnelles et les compétences transversales

La formation au certificat informatique et internet C2i niveau 1 (C2i-1) est obligatoire en licence. Cette certification sera exigée par exemple pour les étudiants candidats à un master métier de l'enseignement. On rappelle que l'université d'Angers a mis en place une cellule C2i en charge de cette certification, constituée de correspondants dans chaque composante et pilotée par un chargé de mission. *La formation en tant que telle doit être intégrée dans les formations sur le L1 et L2, pour un objectif de passation de la certification C2i-1 en L2 voire en L3.*

Un enseignement en langue vivante est également obligatoire en licence. L'université d'Angers encourage la certification dès la 3e année de licence, en particulier pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et tous ceux visant des programmes d'échanges internationaux, le choix de la certification dépendant de l'objectif professionnel ou de la poursuite d'études envisagée. L'insertion personnelle et professionnelle des étudiants qui quittent l'université après l'obtention d'une telle certification en est facilitée, et les compétences en langue de l'étudiant seront valorisées dans le supplément au diplôme. L'université d'Angers a structuré la certification en langues par la mise en place d'une cellule LANSAD (**LAN**gues pour **Spécialistes d'Autres Disciplines.**), constituée de correspondants dans chaque composante et pilotée par un chargé de mission.

On développera au niveau licence, en particulier en L2 et L3, l'apprentissage de compétences transversales par les méthodes pédagogiques appropriées et intégrées aux unités d'enseignement : capacité à analyser un problème, à travailler en équipe, à synthétiser et présenter par écrit et oralement la ou les réponses apportées.

3. L'accueil et l'accompagnement des nouveaux étudiants

La transition entre le lycée et l'université impose de *prévoir un encadrement plus important durant les deux premiers semestres de la licence au profit d'un allègement des horaires des 4 autres semestres*, où l'accompagnement pédagogique valorisera le travail personnel de l'étudiant et visera l'apprentissage de l'autonomie.

L'apprentissage au niveau L1 de la méthodologie du travail universitaire (MTU) est obligatoire. Dans cet apprentissage méthodologique, la maîtrise de l'accès aux ressources documentaires occupe une place particulièrement importante : ce point doit être traité en collaboration avec le SCD.

Les dispositifs d'accompagnement mis en place dans le Plan de réussite en licence doivent être confortés et formalisés dans les dossiers. Les expériences diverses, conduites par exemple lors des appels à projet des années 2009 et 2010, à l'initiative des composantes, seront pérennisées si elles ont fait leur preuve.

4. Les licences professionnelles

L'offre de formation de l'Université d'Angers est riche en licences professionnelles mais un certain nombre d'entre elles, souffrent :

- d'un manque d'implication d'enseignants-chercheurs dans les enseignements,
- d'un faible taux d'étudiants issus des filières de l'université (L2 voire DUT),
- du manque de parcours adaptés en L2 pour faciliter l'accès en licence professionnelle.

L'université d'Angers sera attentive aux modalités prévues pour remédier à ces faiblesses.

Les conventions de partenariat actuelles concernant les LP devront obligatoirement accompagner les dossiers en cas de reconduction de ces partenariats.

IV. les masters

Lors des deux derniers contrats, l'offre de formation au niveau Master a été considérablement élargie. Cette offre ne peut plus être quantitativement étendue et des choix seront donc à faire si de nouvelles mentions ou spécialités sont envisagées.

1. Structuration générale

Le cursus master doit être conçu comme une *formation organisée en quatre semestres* permettant aux étudiants la réalisation progressive de leur projet professionnel. Tout étudiant ayant réussi l'année de M1 a donc vocation à intégrer les spécialités relevant de la mention de master ou les spécialités accessibles par des passerelles identifiées.

Les masters indifférenciés dits « R & P » constituent une structuration que l'Université d'Angers encourage fortement. Ce type de master permet d'élargir le vivier des doctorants, tout en apportant aux étudiants les éléments de professionnalisation nécessaires à une bonne insertion professionnelle. Dans certains cas, ils constituent la seule réponse envisageable à la faiblesse des effectifs alors que le potentiel d'encadrement, de recherche, et les débouchés justifient l'ouverture de la filière. Ils relèveront alors de la politique de l'établissement. Les masters dits « R & P » s'inscrivent en outre clairement dans les schémas internationaux et sont un facteur important de lisibilité.

Comme le précise le MESR, pour chacune des mentions les flux observés d'étudiants en M2 doivent être supérieurs à 30 étudiants. Les spécialités dont l'effectif est inférieur à 15 étudiants doivent faire l'objet d'une justification.

2. L'adossement nécessaire à la recherche

L'offre de l'université d'Angers au niveau master trouve sa légitimité et sa spécificité dans les relations étroites des formations avec les axes de recherche des laboratoires de rattachement, impliquant des équipes pédagogiques dont le potentiel scientifique est reconnu. *L'université sera particulièrement attentive à ces questions, et tout particulièrement lors de l'examen des dossiers par le conseil scientifique.*

3. L'attractivité dans l'espace régional ou interrégional de formation

L'offre de formation proposée devra *tenir compte des complémentarités régionales ou interrégionales*, en particulier sur les champs de formations où les flux d'étudiants ou les besoins identifiés en emplois sont faibles.

Dans le cas de formations similaires à plusieurs universités et chaque fois que cela sera possible, des co-habilitations seront recherchées, principalement au niveau des spécialités. Dans ce cas, des parcours spécifiques doivent être mis en place, localisés à Angers et assurés par des enseignants-chercheurs angevins. Dans le cas de formations similaires avec d'autres établissements d'enseignement supérieurs, cela prendra la forme d'un partenariat formalisé.

Les conventions de co-habilitation ou de partenariat actuels devront obligatoirement accompagner les dossiers en cas de reconduction de ces partenariats.

4. L'internationalisation des formations

L'intégration de la mobilité internationale des étudiants dans la structure pédagogique des programmes de formation est un objectif soutenu par l'université d'Angers.

Au niveau master, une expérience de formation universitaire internationale d'au moins un semestre (unités d'enseignement et/ou stage), dans le cadre de programmes d'échanges concertés avec les universités partenaires, doit être favorisée. *L'expérience internationale des étudiants doit être valorisée à travers le supplément au diplôme par la mention de la spécificité de la formation dispensée à l'étranger.*

L'université d'Angers *encourage et soutient la mise en place d'enseignements assurés en langue étrangère*, condition souvent nécessaire à l'accueil d'étudiants étrangers et à la construction de doubles diplômes. Elle soutiendra ces initiatives par une *politique de formation des enseignants en langues étrangères*.

L'université d'Angers entend renforcer son attractivité internationale au niveau master et elle encourage la délivrance de *diplômes conjoints* avec des universités étrangères partenaires (décret 2005-450 du 11 mai 2005).

5. Des compétences additionnelles

La réglementation relative aux masters prévoit que les étudiants diplômés doivent maîtriser au moins une langue vivante étrangère (niveau B2). Il est donc impératif de *former les étudiants à la ou aux langues étrangères identifiées*.

L'université encourage et soutient *la préparation des étudiants à une certification en langue étrangère*. Celle-ci doit être adaptée aux objectifs académiques et professionnels de la formation et au projet professionnel de l'étudiant. Les compétences en langue de l'étudiant seront valorisées dans le supplément au diplôme

6. Les formations pratiques et les stages

Les formations pratiques et les stages doivent être intégrés dans les cursus de master, en *distinguant précisément les activités qui relèvent du stage et celles qui relèvent de la formation à la recherche par la recherche*. Les travaux d'initiation à la recherche effectués par les étudiants de l'université d'Angers dans les laboratoires de l'université

et conduisant à la rédaction d'un mémoire ne sont pas considérés comme des stages. *Ils n'apparaîtront pas dans les maquettes sous cette dénomination.*

Dans les filières professionnalisantes, la durée de stage de M2 ne saurait être inférieure à trois mois. *En toute hypothèse, les stages doivent être terminés au plus tard à la fin du mois de septembre.*

7. Le pilotage des masters

Une attention particulière sera portée sur la lisibilité du pilotage des masters. La mise en place de *conseils de perfectionnement* associant les professionnels à l'évaluation et au suivi des formations sera généralisée. Le pilotage des formations s'appuiera en particulier :

- sur une évaluation régulière de l'organisation des études, des enseignements et des stages qui sera coordonnée par la commission d'évaluation des formations de l'Université d'Angers,
- sur les indicateurs de réussite en 2 ans des étudiants,
- sur l'insertion professionnelle observée et analysée avec l'aide du BAIP de l'université d'Angers.

V. Cadrage technique Licence et Master

V.1 Formation en création ex-nihilo

Les formations en création ex-nihilo ne sont pas évaluées par l'AERES mais seront envoyées directement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Les dossiers à remplir sont disponibles sur le site intranet <http://www.univ-angers.fr/habilitations> de l'université d'Angers. (Cf. Annexe pour le calendrier).

Les dossiers pour le MESR comprennent :

- 1)un dossier partie A
- 2)un dossier partie B
- 3)la fiche RNCP

Ce dossier sera complété par les documents suivants pour l'université d'Angers:

- 4)le tableau « fiche pédagogique »,
- 5)le tableau « fiche équipe pédagogique »,
- 6)le tableau « fiche contrôle des connaissances »
- 7)le tableau « fiche charges »

Les porteurs de projets sont par ailleurs invités à remplir le dossier en s'appuyant sur le cadrage général de la présente note et le cadrage technique ci-après.

V.2 Formation existante et AERES

Sauf exception, les formations pour le contrat 2012-2015 sont des formations existantes qui sont renouvelées, restructurées ou fusionnées. Ces formations relèvent d'une évaluation par l'AERES. Pour ces formations, l'ensemble des dossiers à fournir est disponible sur le site intranet <http://www.univ-angers.fr/habilitations> de l'université d'Angers. (Cf. Annexe pour le calendrier).

Les dossiers évalués par l'AERES sont constitués :

- 1) du dossier principal,
- 2) de la fiche RNCP et des annexes aux diplômes
- 3) de la fiche d'auto-évaluation
- 4) des annexes comprenant :
 1. l'organigramme de l'offre de formation (fourni par l'université),
 2. les conventions de co-habilitation ou de partenariat actuelles,
 3. le tableau « fiche pédagogique »,
 4. le tableau « fiche équipe pédagogique »,
 5. le tableau « fiche contrôle des connaissances »
 6. les autres documents éventuels, ...

Ce dossier sera complété par les documents suivants pour l'université d'Angers:

- 5) le tableau « fiche charges »

La fiche d'auto-évaluation est celle de l'université (Licence, Licence professionnelle, Master) que les équipes pédagogiques étaient invitées à travailler. Elle est complétée par l'évaluation de synthèse produite par l'instance d'évaluation de l'université d'Angers et, suivant le cas, par une réponse de la composante.

Ces fiches d'auto-évaluation sont disponibles sur le site intranet <http://www.univ-angers.fr/habilitations> de l'université.

Les fiches d'auto-évaluation manquantes à ce jour sont à compléter par l'équipe pédagogique et à remonter à la Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante (DEVE) via la composante. La DEVE complétera ces fiches par l'évaluation de synthèse produite par l'instance d'évaluation de l'université d'Angers et, suivant le cas, par une réponse de la composante.

Les porteurs de projets sont invités à remplir le dossier principal en s'appuyant sur le bilan de l'auto-évaluation et la remédiation proposée pour le prochain contrat, sur le cadrage général de la présente note et le cadrage technique ci-après.

V.3 Organisation des mentions

L'évaluation de l'AERES de 2008 pointait la non-lisibilité des maquettes par, en particulier, la non-utilisation par l'université d'Angers de la nomenclature désormais usuelle des UE.

On veillera donc, particulièrement en licence, à utiliser la nomenclature suivante :

- les UEF (Unité d'enseignement fondamentale, obligatoire) et les UEC (Unité d'enseignement complémentaire, optionnelle) qui correspondent aux savoirs disciplinaires de la mention,
- les UE MTU de méthodologie du travail universitaire, obligatoires en 1^{ère} année,
- les UE 3PE (Unité d'enseignement Projet Personnel et Professionnel de l'Etudiant) d'orientation et de connaissance des métiers (pouvant inclure des stages), obligatoires dès la licence,
- les UE CC (Unité d'enseignement compétences complémentaires), portant sur les compétences additionnelles (C2i et langues),
- les UE O (Unité d'enseignement d'ouverture), principalement de culture générale,

-les UE Libres, uniquement en Licence et qui ne relèvent en aucune façon de la mention proprement dite ou de son champ disciplinaire.

V.4 Licences

V.4-1 Volumes des enseignements

L'horaire encadré devrait baisser de la L1 à la L3, en s'appuyant sur des aides au développement du travail personnel.

Volumes horaires maxima recommandés.

Ces volumes sont exprimés en heures étudiant. Une UEL est estimée à 16 heures étudiant.

Sur 3 ans :

- Licence Sciences Technologie Santé : 1650 heures
- Licence Droit Economie Gestion : 1500 heures
- Licence Arts Lettres Langues : 1450 heures
- Licence Sciences Humaines et Sociales : 1450 heures

Rappel : Les stages apparaîtront dans les maquettes sous la forme de la durée de stage et du nombre d'ECTS afférent, et non pas sous la forme d'un volume horaire.

V.4-2 Eléments généraux pour les licences

a. Unités d'Enseignement Libres (UEL) :

- **3 ou 4 UEL pour une Licence**, au plus 1 par semestre, le jeudi après-midi
- chaque UEL correspond à 2 ECTS,
- possibilité d'inclure une UEL comme élément constitutif (EC) dans une Unité d'Enseignement,
- la liste des UEL est réactualisée chaque année et fait l'objet d'un vote par le CEVU et le CA.

b. Projet Personnel et Professionnel de l'Etudiants (3Pe) : obligation de prévoir le 3Pe sur une Licence (sur 1 ou plusieurs semestres)

c. UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) : obligation de mettre en place un module MTU en L1.

d. Langue(s) étrangère(s) intégrée(s) à la formation : obligation de mise en place d'un enseignement de langues vivantes étrangères sur les 3 années de licence visant une certification en sortie de L3.

e. Outils informatiques et internet (C2i niveau 1) : obligation de mise en place d'une formation au C2i-1 en L1 et L2, pour une certification visée en L2 ou L3.

V.5 Masters

Volumes des enseignements

Volumes horaires maxima recommandés. Ces volumes sont exprimés en heures étudiant.

Master 1 :

- Master Sciences Technologie Santé : 500 heures
- Master Droit Economie Gestion : 450 heures
- Master Arts Lettres Langues : 350 heures
- Master Sciences Humaines et Sociales : de 350 à 450 heures

Master 2 :

- 160 heures tout inclus pour les masters à finalité Recherche (hors langue vivante)
- 400 heures pour les masters à finalité Professionnelle
- Le volume horaire des masters R&P peut se rapprocher des masters professionnels pour autant qu'interviennent des professionnels.

Masters enseignement (spécialités disciplinaires)

- 950h M1 + M2 pour les masters disciplinaires, hors stages
- 1125h M1 + M2 pour les masters bi-disciplinaires (Histoire-géographie, Physique-Chimie), hors stages

Rappel : Les stages apparaîtront dans les maquettes sous la forme de la durée de stage et du nombre d'ECTS afférent, et non pas sous la forme d'un volume horaire. Il en va de même pour les travaux pratiques d'initiation à la recherche.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

03 juin 2010

Point 3 RESSOURCES HUMAINES

3.1.	Informations : Enquête GPEEC et bilan social 2009	1
3.2.	Procédure de recrutement des professeurs invités	2
3.3.	Procédure d'avancement de droit commun des enseignants-chercheurs phase locale	9
3.4.	Nombre de contingents de CRCT	23



3.1. INFORMATIONS : ENQUÊTE GPEEC ET BILAN SOCIAL 2009

Avis favorable du CTP du 31 mars 2010

3.2. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS INVITÉS

Avis favorable du CTP du 25 mai 2010 à l'unanimité avec 17 voix.

Procédure de recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs invités au titre de la recherche et de la pédagogie

- **Décret n° 2008-669 du 4 juillet 2008** relatif aux enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- **Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007** relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 10 mai 2007 pris pour l'application du décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- **Décret n° 2002-1069 du 6 août 2002** modifiant les décrets no 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et no 91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- **Décret n°85-733 du 17 juillet 1985** relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités.

I ■ CADRE GENERAL

Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 - Article 7

- Le président ou le directeur de l'établissement intéressé nomme, par arrêté et pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois dans l'année universitaire, les enseignants invités parmi des personnalités de nationalité française ou étrangère *qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.*

Cet arrêté est pris après avis du conseil scientifique ou de l'organe en tenant lieu et du conseil d'administration de l'établissement.

- Les avis du conseil scientifique et du conseil d'administration sont émis en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui correspondant aux fonctions auxquelles il est postulé.

<p>Durée</p>	<p>Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 - Article 10</p> <p>Les enseignants invités sont nommés pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois sans pouvoir excéder un an</p>
<p>Obligations de service (au titre de la pédagogie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elles correspondent au service d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie soit, au titre de l'enseignement : <p style="text-align: center;">128 H de cours ou 192 H de travaux dirigés ou 288 H de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente</p> • Les enseignants invités au titre de la pédagogie sont réputés effectuer un mois de service au minimum soit 192/10^{ème} : 19.20 HETD.
<p>Les obligations qui découlent de l'invitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'invitation est valable pour l'année universitaire. Elle cesse de prendre effet au 31 août de l'année de référence portant invitation officielle. • Les invitations qui n'auraient pas été honorées sur l'année universitaire ne pourront être reportées sur la suivante (pour une question de supports postes) ; elles devront être réexaminées au titre de l'année universitaire suivante par les instances de l'Université. • Les invitants doivent scrupuleusement respecter les décisions relatives à la durée de l'invitation.

II ■ REMUNERATION

Arrêté du 10 mai 2007 pour l'application du décret n°2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

<p>Professeur invité A temps plein</p>	<p>Fonctions correspondant à celles d'un professeur des universités Indices brut afférents à la 2^{ème} classe ou à la 1^{ère} classe des professeurs des universités sans pouvoir excéder la rémunération afférente au 1^{er} chevron du groupe hors échelle C.</p> <ul style="list-style-type: none"> • INM 658 - IB 801 • INM 696 - IB 852 • INM 734 - IB 901 • INM 776 - IB 958 • INM 821 - IB 1015 correspond au 5^{ème} échelon professeur 2^{ème} classe ou 1^{er} échelon professeur 1^{ère} classe • INM 881 - IB A1 • INM 916 - IB A2 • INM 963 - IB A3 • INM 1004 - IB B2 • INM 1058 - IB B3 <p><u>Rémunération maximum</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • INM 1115 - IB C1 1430 (1^{er} chevron du groupe hors échelle C)
<p>Maître de conférences invité A temps plein</p>	<p>Fonctions correspondant à celles d'un maître de conférences des universités Indices bruts afférents à la classe normale des MCF sans pouvoir excéder la rémunération correspondant à l'indice brut 1015 Indices nouveaux majorés</p> <ul style="list-style-type: none"> • INM 454 - IB 531 • INM 511 - IB 608 • INM 564 - IB 677 • INM 623 - IB 755 • INM 673 - IB 821 • INM 719 - IB 882 • INM 749 - IB 920 • INM 783 - IB 966 <ul style="list-style-type: none"> • INM 821 - IB 1015

La rémunération des enseignants invités lorsqu'ils exercent leurs fonctions à mi-temps est égale à 50 % de la rémunération prévue à temps plein.

III ■ RECRUTEMENT – INVITES AU TITRE DE LA RECHERCHE

1 ■ Sélection des projets d'invitation au titre de la recherche et répartition des possibilités d'accueil par le Conseil scientifique :

- **1ère Etape : Détermination des possibilités d'accueil par le président**

Chaque année, le président prévoit de mettre à disposition de l'ensemble des laboratoires de recherche, pour l'année suivante, un nombre de mois pris sur des supports vacants de postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants associés pour accueillir des enseignants-chercheurs et chercheurs invités au titre de la recherche.

- **2ème étape : Appel à projet d'invitation au titre de la recherche**

La direction de la recherche lance un appel d'offre en direction des laboratoires (en mai de l'année universitaire n-1).

Le directeur de laboratoire procède au classement des projets relatifs à son laboratoire.

Le directeur du laboratoire indique pour chaque projet :

- le nom de l'invitant,
- le nom de l'enseignant-chercheur ou du chercheur invité,
- le niveau de recrutement et l'indice de rémunération,
- la date prévisionnelle d'accueil.

La commission de Recherche de la composante, quand elle existe, propose un interclassement des projets proposés par les laboratoires.

- **3ème étape : Répartition des possibilités d'accueil par le Conseil scientifique**

Le Conseil Scientifique procède à une répartition des mois d'accueil entre laboratoires dans le cadre de deux sessions.

Chaque laboratoire obtient un nombre de mois pour recruter ses invités au cours de l'année universitaire.

Les projets présentés par les laboratoires sont examinés et classés.

Les projets validés par le Conseil scientifique sont recensés par la direction des ressources humaines dans un tableau récapitulatif indiquant :

- le projet,
- le nom de l'invitant,
- le nom de l'enseignant-chercheur ou du chercheur invité,
- le niveau de recrutement et l'indice de rémunération,
- la date prévisionnelle d'accueil,
- le N° du support utilisé pour l'accueil.

Ce tableau est communiqué aux directeurs de composantes et au vice-président aux relations internationales par la direction des ressources humaines.

2 | Avis des instances :

- 1^{ère} phase : Le Conseil scientifique en formation restreinte émet un avis sur les candidatures
- 2^{ème} phase : Le Conseil d'administration en formation restreinte émet un avis sur les candidatures
- 3^{ème} phase : Le président de l'université se prononce sur les recrutements des enseignants-chercheurs et chercheurs invités au titre de la recherche

3 | Accueil :

- 1^{ère} étape : Le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) contacte les structures d'accueil

Le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) adresse le tableau récapitulatif :

- au directeur de la composante dans laquelle l'invité effectuera ses travaux,
- au directeur du laboratoire,
- au responsable administratif de la composante dans laquelle l'invité effectuera ses travaux,
- à l'invitant.

- 2^{ème} étape : La procédure d'accueil est lancée deux mois avant l'arrivée de l'enseignant-chercheur ou chercheur invité au titre de la recherche

Le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) demande à l'invitant de constituer le dossier administratif d'accueil.

L'invitant	<ul style="list-style-type: none"> • centralise tous les documents constituant le dossier administratif ; • transmet le dossier administratif complet à la direction de la composante.
La direction de la composante	<ul style="list-style-type: none"> • transmet le dossier administratif au BACE pour la mise en place de la procédure d'accueil.
Le BACE	<ul style="list-style-type: none"> • finalise en lien avec la DRH le dossier administratif et met en forme la Convention d'accueil si l'invité est hors de l'espace européen
L'invitant	<ul style="list-style-type: none"> • prend contact avec le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) si nécessaire pour une assistance aux diverses démarches administratives liées à l'accueil du chercheur étranger
La DRH	<ul style="list-style-type: none"> • rédige le contrat, installe l'invité et procède à la rémunération

IV ■ RECRUTEMENT – INVITES AU TITRE DE LA PEDAGOGIE

1 ■ Recensement des projets d'invitation au titre de la pédagogie :

- 1^{ère} Etape : Recensement des possibilités d'accueil au sein des composantes.

Chaque année, la direction des ressources humaines procède au recensement des supports vacants de postes d'enseignants-chercheurs que les composantes souhaitent utiliser pour accueillir des **enseignants-chercheurs et enseignants invités au titre de la pédagogie**.

- 2^{ème} étape : Appel à candidature

La direction des ressources humaines lance la procédure de remontée du calendrier prévisionnel des demandes au mois de mai (année universitaire n-1).

Le conseil de la composante en formation restreinte se prononce sur le contenu du projet d'invitation au titre de la pédagogie.

Les projets retenus par le conseil de la composante sont transmis par le directeur de la composante à la direction des ressources humaines, qui les recense dans un tableau récapitulatif indiquant :

- le projet,
- le nom de l'invitant,
- le nom de l'enseignant-chercheur ou du chercheur invité,
- le niveau de recrutement et l'indice de rémunération,
- la date prévisionnelle d'accueil,
- le N° du support utilisé pour l'accueil.

2 ■ Avis des instances :

- 1^{ère} phase : Le Conseil scientifique en formation restreinte émet un avis sur les candidatures
- 2^{ème} phase : Le Conseil d'administration en formation restreinte émet un avis sur les candidatures
- 3^{ème} phase : Le président de l'université se prononce sur les recrutements des enseignants-chercheurs et chercheurs invités au titre de la pédagogie

3 | Accueil :

- **1ère étape : Le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) prend contact avec les structures d'accueil**

Le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) adresse le tableau récapitulatif :

- au directeur de la composante dans laquelle l'invité interviendra,
- au responsable administratif de la composante dans laquelle l'invité effectuera ses travaux,
- à l'invitant
- à la direction des relations internationales.

- **2^{ème} étape : La procédure d'accueil est lancée deux mois avant l'arrivée de l'enseignant-chercheur ou chercheur invité au titre de la recherche**

Le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) demande à l'invitant de constituer le dossier administratif d'accueil.

L'invitant	<ul style="list-style-type: none"> ● centralise tous les documents constituant le dossier administratif ; ● transmet le dossier administratif complet à la direction de la composante.
La Direction de la composante	<ul style="list-style-type: none"> ● transmet le dossier administratif au BACE pour la mise en place de la procédure d'accueil.
Le BACE	<ul style="list-style-type: none"> ● finalise en lien avec la DRH le dossier administratif et met en forme la Convention d'accueil si l'invité est hors de l'espace européen
L'invitant	<ul style="list-style-type: none"> ● prend contact avec le bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE) si nécessaire pour une assistance aux diverses démarches administratives liées à l'accueil du chercheur étranger
La DRH	<ul style="list-style-type: none"> ● rédige le contrat, installe l'invité et procède à la rémunération

3.3. PROCÉDURE D'AVANCEMENT DE DROIT COMMUN DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PHASE LOCALE

Avis favorable du CTP du 25 mai 2010 à la majorité avec 15 voix pour et 2 abstentions.

Le conseil d'administration approuve la procédure d'avancement de droit commun des enseignants-chercheurs phase locale

Procédure d'avancement de droit commun des enseignants-chercheurs phase locale

- **Décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et portant diverses dispositions relatives aux enseignants-chercheurs**
- Article 7-1 du décret du 6 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences
- Articles 40 et 56 du décret n°84-431 du 6 juin 1984

I ■ Le cadre général : les conditions de promouvabilité

La promouvabilité des enseignants-chercheurs est appréciée au 31 décembre de l'année précédant l'ouverture de la campagne.

1 ■ Les maîtres de conférences

L'avancement de la classe normale à la hors classe a lieu au choix dans la limite des emplois budgétaires vacants de maître de conférences hors classe. Seuls peuvent être promus les maîtres de conférences parvenus au 7^{ème} échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant, en position d'activité ou en position de détachement.

2 ■ Les professeurs des universités

a. L'avancement à la 1^{ère} classe

L'avancement de la 2^{ème} classe à la 1^{ère} classe des professeurs des universités a lieu au choix dans la limite des emplois budgétaires vacants de professeur de 1^{ère} classe, sans condition de services ou d'échelon.

b. L'avancement à la classe exceptionnelle

L'avancement de la 1^{ère} classe au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle et l'avancement du 1^{er} au 2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle se font au choix dans la limite des emplois budgétaires vacants parmi les professeurs qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le grade inférieur.

II ■ La procédure locale d'examen des dossiers des enseignants chercheurs promouvables

Le ministère notifie à l'université les possibilités de promotions des professeurs des universités et des maîtres de conférences au titre de l'établissement.

- Ces promotions prennent effet au 1er septembre de l'année universitaire à venir.
- Ces contingents ont un caractère strictement limitatif. En conséquence, aucune proposition supplémentaire ne peut être présentée.
- La répartition des contingents entre les différents grades ne peut être modifiée.

Les documents pris en compte sont ceux qui ont été transmis pour la phase nationale, les candidats n'ont donc aucun document supplémentaire à fournir.

1. ■ Accès à la hors classe des maîtres de conférences

- Dans une 1^{ère} délibération, le Conseil d'administration restreint aux enseignants-chercheurs désigne pour chaque dossier d'avancement à la hors classe deux rapporteurs dont un membre du Conseil d'administration de rang au moins égal.

Les rapporteurs établissent un seul rapport par candidat ainsi qu'une fiche d'évaluation.

- Dans une seconde délibération le Conseil d'administration en formation restreinte propose au président une liste de candidats susceptibles d'être promus.

2. ■ Accès à la 1^{ère} classe des professeurs des universités

- Dans une 1^{ère} délibération, le Conseil scientifique restreint aux enseignants-chercheurs désigne pour chaque dossier d'avancement à la 1^{ère} classe deux rapporteurs dont au moins un membre du Conseil scientifique de rang au moins égal.

Les rapporteurs établissent un seul rapport par candidat ainsi qu'une fiche d'évaluation.

- Dans une seconde délibération le Conseil scientifique restreint dresse une liste des candidats proposés à la promotion.

Les professeurs des universités membres du Conseil d'administration restreint qui ne demandent pas à être promus à la 1^{ère} classe sont membres invités au Conseil scientifique pour cette délibération.

Le conseil d'administration en formation restreinte propose au président une liste de candidats susceptibles d'être promus.

3. ■ Accès à la classe exceptionnelle des professeurs des universités

- Dans une première délibération, le Conseil scientifique de l'université restreint aux enseignants-chercheurs met en place une commission ad hoc et désigne deux rapporteurs de rang au moins égal.

Les rapporteurs établissent un seul rapport par candidat ainsi qu'une fiche d'évaluation.

Composition de la commission ad hoc :

- Président de l'université,
 - Vice-Président du conseil scientifique,
 - Ensemble des professeurs de classe exceptionnelle de l'université y compris les professeurs émérites,
 - Professeurs du conseil scientifique (qui ne demandent pas à être promus à la CE).
- Dans une seconde délibération la commission ad hoc dresse une liste des candidats proposés à la promotion.

Les professeurs des universités membres du conseil d'administration qui ne demandent pas à être promus à la classe exceptionnelle sont membres invités pour cette délibération.

Le conseil d'administration en formation restreinte propose au président une liste de candidats susceptibles d'être promus.

**Rapport et Fiche d'évaluation
Promotion PR2C → PR1C
Avancement sur contingent local**

NOM (candidat(e)) : **Prénom :** **Age :**

Date de nomination dans le grade : **Echelon :** **Date de nomination dans l'échelon :**

Section CNU : **Discipline :**

UFR ou composante de rattachement : **Laboratoire de rattachement :**

Les activités sont à prendre en compte SEULEMENT depuis la nomination comme professeur.

Les tableaux ci-après permettent ainsi d'avoir une vision sur cette période. Les appréciations (voir fiche d'évaluation) porteront sur les 5 dernières années de la carrière de PR2 (ou depuis la date de nomination si les 5 ans d'ancienneté ne sont pas acquis).

Tous les points du dossier sont à examiner.

En particulier, il doit y avoir des prises de responsabilités pédagogiques et/ou administratives, la recherche doit être visible, ainsi que le rayonnement.

Responsabilités pédagogiques (diplôme, portage de projets, stages, etc.)	Responsabilités Administratives (direction de composante, de service commun, de département, etc.)	Responsabilités en recherche, implication dans le laboratoire (responsable de laboratoire, d'équipe, de thème, responsable de projets, contrats, etc.)

Point 3 – RESSOURCES HUMAINES

<p>Encadrement doctoral Thèses soutenues et en cours, encadrées ou co-encadrées, durée des thèses, « devenu » des docteurs, PEDR, PES ?</p>	<p>Publications et autres activités Ouvrages, revues, communications (nombre, type et impact des publications) rapporteur de thèses et habilitations, lecteur pour des revues ou conférences, etc.</p>	<p>Relations de transfert (contrats, brevets, etc.)</p>

Point 3 – RESSOURCES HUMAINES

Implication locale Pertinence de l'implication (conseils, commissions, etc.)	Implication régionale et nationale Pertinence de l'implication (instances pédagogiques, d'évaluation, commissions, organisation de congrès, comité de pilotage groupes de travail, etc.)	Rayonnement international (coopérations, comités scientifiques internationaux, organisation de congrès internationaux, invitations, etc.)

Fiche d'évaluation – avis des rapporteurs

Nom (candidat(e)) :

Prénom :

Les appréciations porteront sur les **5 dernières années de la carrière de PR2** (ou depuis la date de nomination si les 5 ans d'ancienneté ne sont pas acquis).

- **Les lettres de cotation ont la signification suivante : A – Très bien, B – Bien, C – Assez Bien, D – Passable, E – médiocre ou inexistant**

Appréciation globale sur l'activité d'enseignement	A	B	C	D	E	
Appréciation sur les responsabilités pédagogiques	A	B	C	D	E	
Appréciation sur les responsabilités administratives		A	B	C	D	E
Appréciation sur les responsabilités et activités de recherche		A	B	C	D	E
Appréciation sur l'implication locale	A	B	C	D	E	
Appréciation sur l'implication régionale et nationale		A	B	C	D	E
Appréciation sur le rayonnement		A	B	C	D	E

Evaluation globale en quelques lignes (points forts)

Date, nom et signature des 2 rapporteurs

**Rapport et Fiche d'évaluation
Promotion PR1C → PRCE
Avancement sur contingent local**

NOM (Candidat(e)): **Prénom :** **Age :**

Date de nomination dans le grade : **Echelon :** **Date de nomination dans l'échelon :**

Section CNU : **Discipline :**

UFR ou composante de rattachement : **Laboratoire de rattachement :**

Le rayonnement et la notoriété de la personne sont des critères importants. L'évaluation de ces qualités est déterminée par la prise de responsabilités diverses.

Les activités sont à prendre en compte SEULEMENT depuis la promotion en PR1.

Les tableaux ci-après permettent ainsi d'avoir une vision sur cette période. Les appréciations font l'objet de la fiche d'évaluation.

Tous les points du dossier sont à examiner.

En particulier, il doit y avoir des prises de responsabilités pédagogiques et/ou administratives fortes, la recherche doit être visible, ainsi que le rayonnement et la notoriété.

Responsabilités pédagogiques (diplôme, portage de projets, stages, etc.)	Responsabilités Administratives (direction de composante, de service commun, de département, etc.)	Responsabilités en recherche, implication dans le laboratoire (responsable de laboratoire, d'équipe, de thème, responsable de projets, contrats, etc.)

Point 3 – RESSOURCES HUMAINES

<p>Encadrement doctoral Thèses soutenues et en cours, encadrées ou co-encadrées, durée des thèses, « devenu » des docteurs, PEDR, PES ?</p>	<p>Publications et autres activités Ouvrages, revues, communications (nombre, type et impact des publications) rapporteur de thèses et habilitations, lecteur pour des revues ou conférences, etc.</p>	<p>Relations de transfert (contrats, brevets, etc.)</p>

Point 3 – RESSOURCES HUMAINES

<p>Implication locale Pertinence de l'implication (conseils, commissions, etc.)</p>	<p>Implication régionale et nationale Pertinence de l'implication (instances pédagogiques, d'évaluation, commissions, organisation de congrès, comité de pilotage groupes de travail, etc.)</p>	<p>Rayonnement international (coopérations, comités scientifiques internationaux, organisation de congrès internationaux, invitations, etc.)</p>

Fiche d'évaluation – avis des rapporteurs

Nom (candidat(e)) :

Prénom :

Les appréciations porteront sur **la carrière de PR1**.

- **Les lettres de cotation ont la signification suivante : A – Très bien, B – Bien, C – Assez Bien, D – Passable, E – médiocre ou inexistant**

Appréciation globale sur l'activité d'enseignement	A	B	C	D	E	
Appréciation sur les responsabilités pédagogiques	A	B	C	D	E	
Appréciation sur les responsabilités administratives		A	B	C	D	E
Appréciation sur les responsabilités et activités de recherche		A	B	C	D	E
Appréciation sur l'implication locale	A	B	C	D	E	
Appréciation sur l'implication régionale et nationale		A	B	C	D	E
Appréciation sur le rayonnement et la notoriété		A	B	C	D	E

Evaluation globale en quelques lignes (points forts)

Date, nom et signature des 2 rapporteurs

ACTIVITE DES ENSEIGNANTS/CHERCHEURS AVANCEMENT SUR CONTINGENT LOCAL

NOM : _____ **Grade :** _____
Prénom : _____ **Discipline :** _____
Type de promotion : **hors classe MCF**

Activités d'enseignement (25 points)
Appréciation du rapporteur (15 points maximum)
- Niveau de l'enseignement (1°, 2°, 3° cycles)
- Nature de l'enseignement (Cours, TD, TP)
- Diversité de l'enseignement, etc...
Ancienneté dans le grade (1 point par année, 10 points maximum)
Total :

Activités de recherche durant les cinq dernières années (25 points)
Appréciation du rapporteur (20 points maximum)
- Membre d'un laboratoire de l'Université d'Angers
- Publications internationales avec comité de lecture (articles et communications)
- Publications nationales avec comité de lecture (articles et communications)
- Organisation de colloques, etc...
- Titulaire d'une HDR ou thèse d'état.
Encadrement de Masters et/ou de thèses de l'Université d'Angers (5 points maximum)
Total :

Responsabilités pédagogiques (25 points)	oui	non
Responsable d'une filière ou d'un département d'enseignement		
Responsable pédagogique d'un diplôme ou année de diplôme		
Responsable de la logistique d'une formation		
Mise en place d'une nouvelle formation habilitée		
Autres responsabilités d'intérêt pédagogique		
Total :		

Responsabilités administratives (25 points)	oui	non
Directeur d'une composante ou vice-président		
Directeur d'un service commun		
Chargé de mission de l'Université		
Membre d'un conseil ou d'une commission de l'Université d'Angers		
- Conseil plénier, Composante, Services communs, Spécialistes ...		
Autres responsabilités contribuant au rayonnement de l'Université		
Total :		

Date : _____
Signature des rapporteurs :

TOTAL GENERAL :

3.4. NOMBRE DE CONTINGENTS DE CRCT

Avis favorable du CS du 1^{er} juin 2010.

L'article 19 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 dispose que « le congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) est accordé par le président, au vu d'un projet présenté par le candidat, après avis du conseil scientifique ».

Au niveau local, il appartient au conseil d'administration de fixer le nombre de CRCT qu'il souhaite attribuer.

Le conseil d'administration conforte la proposition du conseil scientifique de fixer le nombre de CRCT à 9 semestres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

03 juin 2010

Point 4 DISPOSITIONS BUDGETAIRES

4.1.	Tarifs de la formation médicale continue	1
4.2.	Accord cadre Université d'Angers - CRITT	6
4.3.	Accord cadre Université d'Angers - ASTINOV	8



4.1. TARIFS DE LA FORMATION MÉDICALE CONTINUE

Le conseil d'administration approuve les tarifs de la formation médicale continue à partir de 2009-2010.

CAPACITES - Droits spécifiques année 2010-2011

Les droits universitaires (droits de scolarité et médecine préventive) sont dus pour toutes les formations. (466,57 € en 2009-2010)

INTITULE	ETUDIANTS		INDIVIDUELS		ENTREPRISES	
	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11
TOUTES LES CAPACITES 1 an ou 2 ans	Ministère		Ministère		765	765

DIPLOMES D'UNIVERSITE - Droits spécifiques année 2010-2011

Les droits universitaires (droits de scolarité et médecine préventive) sont dus pour toutes les formations (175,57 € en 2009-2010)

INTITULE	ETUDIANTS		INDIVIDUELS		ENTREPRISES	
	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11
ASPECTS MEDICO-LEGAUX DE LA PRATIQUE MEDICALE - 1 an	150	150	350	350		
CHIRURGIE REPARATRICE DES CANCERS CUTANES DE LA FACE - 1 an	300	300	500	500	900	900
COLPOSCOPIE ET PATHOLOGIE CERVICO-VAGINALE - 1 an	180	180	250	250	400	400
D.U. DÉLOCALISÉ - ECHOGRAPHIE GYNÉCOLOGIQUE ET OBSTÉTRICALE - 1 an				180		
DOULEUR, SOINS DE SUPPORT ET SOINS PALLIATIFS - 1 an	500	500	750	750	1000	1000
EDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT - 1 an			1000	1000	2200	2200
ERGONOMIE ET SANTÉ AU TRAVAIL	92	92	285	285	500	500
ERGONOMIE ET SANTÉ AU TRAVAIL - UV Supplémentaire	92	92	92	92	382	382
ETHIQUE ET NORMES EN MEDECINE - 2 ans			300	300		
EVALUATION DE LA DEPENDANCE DES PERSONNES AGEES - 1 an	155	155	382	600	765	1 000
Formation Complémentaire en Gynécologie Obstétrique pour l'Asie du Sud-Est - 2 ans	<i>Exonération des droits universitaires / pas de droits spécifiques (approuvé par le CA du 07/05/2009)</i>					
GESTION DES RISQUES dans la prise en charge des patients en établissement de santé	500	500	726	726	900	900

Point 4 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

GESTION DES RISQUES inscription par module	90	90	100	100	150	150
MICROCHIRURGIE EXPERIMENTALE ET CLINIQUE - 1 an	850	850				
PRESERVER L'INDEPENDANCE ET L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE AGEE - 1 an	300	300			1000	1000
PREVENTION ET TRAITEMENT DE L'ESCARRE - 1 an	Formation annulée à Angers					
RÉORIENTATION VERS LA PRATIQUE DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE - 1 à 3 ans				4800		4800
Module 1				700		700
Module 2				200		200
Module 3				2200		2200
Module 4				600		600
Module 5				1100		1100
TECHNICIEN DE RECHERCHE CLINIQUE - 1ère année			500	500	1000	1000
THANATOPRAXIE - 1 an			800	800	1527	1527
TISSUS CALCIFIES, BIOMATERIAUX ET IMPLANTOLOGIE - 1 an	429	429	744	744	954	954

DIPLOMES INTERUNIVERSITAIRES - Droits spécifiques 2010-2011

Les droits universitaires (droits de scolarité et médecine préventive) sont dus pour toutes les formations (soit 175,57 € en 2009-2010)

INTITULE	ETUDIANTS		INDIVIDUELS		ENTREPRISES	
	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11
ADDICTIONS ET SOCIETE - 1 an	360	360	482	482	865	865
ADDICTOLOGIE - ALCOOLOGIE (ex ALCOOL ET SOCIETE) - 1 an	360	360	482	482	865	865
ALLERGO-ANESTHESIE - 1 an	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
APPAREILLAGE - 1 an			195	195	305	305
CHIRURGIE DE LA MAIN - 2 ans			230	230		
DERMATOLOGIE INTERVENTIONNELLE - 1ère année	300	300	500	500		
DERMATOLOGIE INTERVENTIONNELLE - 2ème année	300	300	765	765		
ECHOCARDIOGRAPHIE - 2 ans	320	320		750		
ECHOGRAPHIE - 5 ans	230	250	382	400		
ENDOCRINOLOGIE ET DIABETOLOGIE PEDIATRIQUES - 2 ans	195	220				
ENDOSCOPIE DIGESTIVE INTERVENTIONNELLE - 2 ans			800	800	1100	1100
EXPERTISES EN ACCIDENTS MÉDICAUX - 1 an	750	750	940	940	1100	1100
GASTRO ENTEROLOGIE HEPATOLOGIE NUTRITION PEDIATRIQUES - 1 an	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
GLAUCOMES - 1 an	Formation annulée à Angers					
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE destiné aux Médecins Généralistes - 1ère année	120	120	450	450	1000	1000
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE destiné aux Médecins Généralistes - 2ème année						
IMAGERIE CARDIAQUE ET VASCULAIRE - 2 ans	320	320	750	750		
IMAGERIE MAMMAIRE - 1 an	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
INFLAMMATIONS ET INFECTIONS OCULAIRES - 1 an	Formation annulée à Angers					
LE SOMMEIL ET SA PATHOLOGIE - 1 an			335	400	935	935
L'ETUDE et la PRISE EN CHARGE des CONDUITES SUICIDAIRES - 1 an	380	380	480	480	800	800

Point 4 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

INTITULE	ETUDIANTS		INDIVIDUELS		ENTREPRISES	
	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11	2009-10	2010-11
MEDECINE ET SANTE DE L'ADOLESCENT - 1ère année	380	380	980	980	1680	1680
MEDECINE ET SANTE DE L'ADOLESCENT - 2ème année	80	80	80	80	80	80
MEDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE - 1 an			382	382		
NEUROPHYSIOLOGIQUE CLINIQUE - 1 an	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
NEURORADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE ET THERAPEUTIQUE - 2 ans	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
ONCOLOGIE DIGESTIVE - 1 an			460	460		
PATHOLOGIE OSSEUSE MEDICALE (ex OSTEOPATHIES FRAGILISANTES) - 1 an	400	400	700	700		
PATHOLOGIE ET VOYAGES - 1 an			195	195		
PEDAGOGIE ET COMMUNICATION MEDICALES - 1 an	320	320	460	460		
PERFECTIONNEMENT EN ANESTHÉSIE PÉDIATRIQUE - 1 an				700		900
PRISE EN CHARGE DES TRAUMATISMES SEVERES - 1 an	300	350	600	650	1500	1500
PSYCHIATRIE CRIMINELLE ET MEDICO LEGALE - 1 an	515	515	686	686	1400	1400
PSYCHOPATHOLOGIE DE LA PERSONNE AGEE - 1 an			480	480	960	960
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE CANCEROLOGIQUE - 1 an	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
REPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL - 1 an			320	320		
RHUMATOLOGIE INTERVENTIONNELLE - 1 an	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
RYTHMOLOGIE ET STIMULATION - 2 à 4 ans			400	400		
SOINS PALLIATIFS - 1ère année	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
SOINS PALLIATIFS - 2ème année	Pas d'inscriptions en 2010-2011					
TABACOLOGIE ET AIDE AU SEVRAGE TABAGIQUE - 1 an			400	400	800	800
TOXICOLOGIE MEDICALE - 1 an	260	260	320	320	765	765
THÉRAPEUTIQUE ANTI-INFECTIEUSE - 1 an	230	230	400	400	400	400
THYROÏDOLOGIE - 2 ans			381	396		
TRAITEMENTS ODONTO-STOMATOLOGIQUES DU SYNDROME D'APNEES OBSTRUCTIVES DU SOMMEIL - 1 an	1000	1000	1200	1200	1700	1700
TRAUMATISMES CRANIO CEREBRAUX "Aspects Médicaux et Sociaux" - 1 an	150	150	300	300	700	700
VENTILATION ARTIFICIELLE - 1 an	380	380	550	550	800	800

**Information : Annexe aux Droits d'inscription 2010-2011
FORMATION MÉDICALE CONTINUE**

1. Année mémoire

Les stagiaires n'ayant pas soutenu leur mémoire dans l'année sont autorisés à s'inscrire en « année mémoire » pour les diplômes suivants :

- D.I.U. « Addictions et société »
- D.I.U. « Alcool et société »
- D.I.U. « Endocrinologie et diabétologie pédiatriques »
- D.I.U. « L'étude et la prise en charge des conduites suicidaires »
- D.I.U. « Médecine et santé de l'adolescent »
- D.I.U. « Pédagogie et communication médicales »
- D.I.U. « Psychiatrie criminelle et médico-légale »
- D.I.U. « Psychopathologie de la Personne Agée »
- D.I.U. « Réparation juridique du dommage corporel »
- D.U. « Ethique et Normes en Médecine »
- D.U. « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé »

2. Année stage

Les stagiaires n'ayant pas effectué leurs stages avant la fin de l'année universitaire sont autorisés à s'inscrire en « année stage » pour les diplômes suivants :

- D.I.U. « Endoscopie digestive interventionnelle »
- D.I.U. « Pathologie Osseuse Médicale »
- D.I.U. « Tabacologie et Aide au Sevrage Tabagique »
- D.I.U. « Traumatismes crânio-cérébraux, aspects médicaux et sociaux »
- D.U. « Technicien de Recherche Clinique »
- D.U. « Thanatopraxie »

3. Année stage et mémoire - Précisions

D.I.U. « Gynécologie obstétrique destinée aux médecins généralistes »

L'enseignement de ce D.I.U. comporte une 2nde année consacrée exclusivement aux stages pratiques (40 consultations) et à la préparation du mémoire.

Le montant des droits d'inscription correspond au taux du droit de scolarité du cursus licence et du droit de médecine préventive (soit 175,57 € au titre de l'année universitaire 2009-2010).

4.2. ACCORD CADRE UNIVERSITÉ D'ANGERS - CRITT

Le CRITT a fusionné avec un autre organisme et s'est transformé le 9 avril dernier en nouvelle association appelée ASTINOV.

Deux accords-cadres ont donc été rédigés, un avec le CRITT pour couvrir la période du 01/02/2010 au 09/04/2010 car des factures du CRITT nous ont été transmises pendant cette période, et une autre avec ASTINOV pour 3 ans à compter du 09/04/2010.

ACCORD-CADRE

ENTRE

L'Université d'Angers, Établissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est 40 rue de Rennes 49000 ANGERS, n° SIRET 19490970100303, code APE 803Z
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

et

Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Productique des Pays de Loire
situé 64 av. Notre Dame du Lac 49000 Angers
représenté par son Directeur Monsieur Pierre Yves LENAIN

Ci-après désignés "les partenaires"

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Les Partenaires ont tissé des liens importants au sein de la PFT Productique. Celle-ci ne disposant pas de personnalité morale, les contrats réalisés dans le cadre la PFT sont signés par les partenaires en charge des équipements ou personnels utilisés.

Toutefois, le CRITT ProductIC par sa mission auprès des entreprises régionales peut être à l'origine de contrats signés par l'Université dans le cadre de la PFT.

Les partenaires ont formalisé la rémunération du CRITT ProductIC sur les contrats signés par l'Université dans le cadre de la PFT Productique et dont le CRITT ProductIC a favorisé la mise en place, par un précédent accord-cadre signé le 01/02/2007. L'Université d'Angers et le CRITT ProductIC, souhaitent prolonger cette collaboration jusqu'au 09/04/2010.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'accord

L'Université versera dix pour cent (10%) du montant hors taxe des contrats signés et perçus par elle dans le cadre de la PFT Productique au CRITT ProductIC si ceux-ci ont fait l'objet au moins d'une mise en relation préalable de la part des personnels du CRITT.

Les activités de l'université concernées par l'intervention du CRITT ProductIC sont :

- la veille technologique effectuée au sein du service de documentation de l'ISTIA
- l'utilisation de matériels présents au sein de la Halle de Technologie à l'ISTIA
- études, expertises, prestations qualité et innovation, collaboration avec les laboratoires (LISA, LASQUO ...)

Article 2 : Cadre et modalités

Pour pouvoir mettre en œuvre ce versement, l'intervention du CRITT devra être mentionnée sur chaque contrat concerné signé par l'Université d'Angers et correspondra à un travail effectif des personnels du CRITT notamment la mise en relation préalable étant entendu que l'Université conserve seule l'opportunité de définir les termes de la négociation, de l'instruction du dossier par l'intermédiaire de sa propre structure de valorisation et de la signature des contrats concernés par l'autorité compétente de l'Université d'Angers. Une fois la mise en relation effectuée, le CRITT avertira la structure valorisation de l'université afin qu'elle prenne en charge la négociation, la rédaction du contrat et le suivi du dossier pour le compte de l'Université.

S'agissant du cas particulier des contrats de licence d'exploitation conclus par l'Université d'Angers pour lesquels il n'est pas opportun de mentionner expressément l'intervention du CRITT, il pourra être fait par l'Université - d'Angers Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) une attestation pour attester l'intervention DU CRITT dans la mise en relation entre les co-contractants.

Après signature et exécution de chaque contrat concerné, le CRITT transmettra une facture à l'Université - d'Angers Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) reprenant l'objet du contrat et précisant son intervention. Le montant facturé HT correspondra à dix pour cent (10%) du montant HT effectivement reçu par l'Université pour cette opération. Les coordonnées bancaires du CRITT seront mentionnées sur la facture.

Article 3 : Limites de l'intervention du CRITT

- En aucun cas, le CRITT ne peut prendre ou signer des engagements pour le compte de l'Université d'Angers que ce soit : utilisation de moyens humains ou matériels dépendant de l'Université ou autres, ni lier d'aucune manière l'Université vis à vis d'un tiers. De même, l'intervention du CRITT ne pourra en aucun cas être interprétée comme liant l'Université.

- L'activité du CRITT n'engendre pas de surcoûts à l'Université et le CRITT ne pourra prétendre à aucun remboursement de frais engagés sauf accord écrit préalable de l'Université.

Article 4 : Divers

Les partenaires s'engagent

- à se fournir mutuellement les renseignements nécessaires à l'accomplissement de cette mission.
- à s'informer du nom des correspondants au sein de chaque structure pour ces opérations
- à garder confidentielles les informations fournies comme telles
- à effectuer au moins une fois par an, un bilan des actions effectuées au sein de cet accord et à faire des propositions pour le développement de cette activité de valorisation.

Si au cours de l'exécution de l'article 2, cet accord-cadre se révèle insuffisant ou inadapté, les partenaires se réservent la possibilité d'établir des accords particuliers au cas par cas qui devront impérativement être signés par leurs autorités pour être exécutoires.

Article 5 : Durée et résiliation de l'accord cadre

Le présent accord cadre est conclu pour période du 01/02/2010 au 09/04/2010.

Le présent accord-cadre pourra être résilié de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective qu'un mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Fait en 2 exemplaires,
À Angers, le 01/04/2010

Le Président de L'Université

**Le Directeur du CRITT Pays de la Loire
Productique**

Daniel MARTINA

Pierre-Yves LENAIN

4.3. ACCORD CADRE UNIVERSITÉ D'ANGERS - ASTINOV

ACCORD-CADRE

ENTRE

L'Université d'Angers, Établissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est 40 rue de Rennes 49000 ANGERS, n° SIRET 19490970100303, code APE 803Z
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

et

ASTINOV
situé 64 av. Notre Dame du Lac 49000 Angers
Représenté par son Directeur Monsieur Pierre Yves LENAIN

Ci-après désignés "les partenaires"

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Les Partenaires ont tissé des liens importants au sein de la PFT Productique. Celle-ci ne disposant pas de personnalité morale, les contrats réalisés dans le cadre la PFT sont signés par les partenaires en charge des équipements ou personnels utilisés.

Toutefois, le CRITT ProductIC aujourd'hui dénommé ASTINOV, par sa mission auprès des entreprises régionales peut être à l'origine de contrats signés par l'Université dans le cadre de la PFT.

Les partenaires ont formalisé la rémunération du CRITT ProductIC sur les contrats signés par l'Université dans le cadre de la PFT Productique et dont le CRITT ProductIC a favorisé la mise en place, par un précédent accord-cadre signé le 01/02/2007, accord-cadre d'ailleurs renouvelé pour une période de deux mois du 01/02/2010 jusqu'à la dissolution du CRITT ProductIC le 09/04/2010.

L'Université d'Angers et ASTINOV, nouvelle structure issue de la fusion du CRITT ProductIC et de l'IDCI de Cholet, par acte constitutif du 09/04/2010, souhaitent renouveler cette collaboration par le présent accord-cadre.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'accord

L'Université versera dix pour cent (10%) du montant hors taxe des contrats signés et perçus par elle dans le cadre de la PFT Productique à ASTINOV si ceux-ci ont fait l'objet au moins d'une mise en relation préalable de la part des personnels d'ASTINOV.

Les activités de l'université concernées par l'intervention d'ASTINOV sont :

- la veille technologique effectuée au sein du service de documentation de l'ISTIA
- l'utilisation de matériels présents au sein de la Halle de Technologie à l'ISTIA
- études, expertises, prestations qualité et innovation, collaboration avec les laboratoires (LISA, LASQUO ...)

Article 2 : Cadre et modalités

Pour pouvoir mettre en œuvre ce versement, l'intervention d'ASTINOV devra être mentionnée sur chaque contrat concerné signé par l'Université d'Angers et correspondra à un travail effectif des personnels d'ASTINOV notamment la mise en relation préalable étant entendu que l'Université conserve seule l'opportunité de définir les termes de la négociation, de l'instruction du dossier par l'intermédiaire de sa propre structure de valorisation et de la signature des contrats concernés par l'autorité compétente de l'Université d'Angers. Une fois la mise en relation effectuée, ASTINOV avertira la structure valorisation de l'université afin qu'elle prenne en charge la négociation, la rédaction du contrat et le suivi du dossier pour le compte de l'Université.

S'agissant du cas particulier des contrats de licence d'exploitation conclus par l'Université d'Angers pour lesquels il n'est pas opportun de mentionner expressément l'intervention d'ASTINOV, il pourra être fait par le l'Université - d'Angers Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) une attestation pour attester l'intervention d'ASTINOV dans la mise en relation entre les co-contractants.

Après signature et exécution de chaque contrat concerné, ASTINOV transmettra une facture à l'Université - d'Angers Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) reprenant l'objet du contrat et précisant son intervention. Le montant facturé HT correspondra à dix pour cent (10%) du montant HT effectivement reçu par l'Université pour cette opération. Les coordonnées bancaires d'ASTINOV seront mentionnées sur la facture.

Article 3 : Limites de l'intervention d'ASTINOV

- En aucun cas, ASTINOV ne peut prendre ou signer des engagements pour le compte de l'Université d'Angers que ce soit : utilisation de moyens humains ou matériels dépendant de l'Université ou autres, ni lier d'aucune manière l'Université vis à vis d'un tiers. De même, l'intervention d'ASTINOV ne pourra en aucun cas être interprétée comme liant l'Université.
- L'activité d'ASTINOV n'engendre pas de surcoûts à l'Université et ASTINOV ne pourra prétendre à aucun remboursement de frais engagés sauf accord écrit préalable de l'Université.

Article 4 : Divers

Les partenaires s'engagent

- à se fournir mutuellement les renseignements nécessaires à l'accomplissement de cette mission.
- à s'informer du nom des correspondants au sein de chaque structure pour ces opérations
- à garder confidentielles les informations fournies comme telles
- à effectuer au moins une fois par an, un bilan des actions effectuées au sein de cet accord et à faire des propositions pour le développement de cette activité de valorisation.

Si au cours de l'exécution de l'article 2, cet accord-cadre se révèle insuffisant ou inadapté, les partenaires se réservent la possibilité d'établir des accords particuliers au cas par cas qui devront impérativement être signés par leurs autorités pour être exécutoires.

Article 5 : Durée et résiliation de l'accord cadre

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 09/04/2010. Il est renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Toute modification de l'accord-cadre donnera lieu à la rédaction d'un avenant après accord entre les parties.

Chaque partenaire, pourra unilatéralement résilier sa participation par notification écrite moyennant un préavis de trois mois avant la date d'échéance annuelle.

Le présent accord-cadre pourra être résilié de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne deviendra effective qu'un mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Fait en 2 exemplaires,
À Angers, le

Le Président de L'Université

Le Directeur d'ASTINOV

Daniel MARTINA

Pierre-Yves LENAIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

03 juin 2010

Point 5 ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

Avis favorable du CEVU du 26 mai 2010 pour les points de 5.2 à 5.6

5.1.	Conventions pluriannuelles d'expérimentation	1
5.2.	DU délocalisé - Echographie gynécologique et obstétricale (UFR Médecine)	34
5.3.	DIU de perfectionnement en anesthésie pédiatrique (UFR Médecine)	41
5.4.	Convention Licence professionnelle Droit et métiers du notariat (UFR Droit, économie et gestion)	57
5.5.	PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé	76
5.6.	Calendrier Universitaire 2010-2011	116

5.1. CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'EXPÉRIMENTATION

PROJET DE CONVENTION ENTRE L'EX-HCSA, LA BOUTIQUE DE GESTION OUEST (À NANTES) ET LE LABORATOIRE CARTA



PREMIER MINISTRE

LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'EXPERIMENTATION

Entre

L'Etat représenté par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ci-après dénommée « **DJEPVA** » ou « l'administration »,

située 95, avenue de France - 75650 Paris Cedex 13

représentée par Monsieur Yann DYEURE, Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, dûment mandaté par le Conseil de gestion du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Et

Boutique de gestion Ouest, ci-après dénommée « le porteur de projet » si elle n'est pas nommément désignée dont le statut juridique est celui d'association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIRET : 323 657 536 00062

Code APE : 8299Z

dont le siège est situé 2 rue Robert Le Ricolais 44 300 Nantes

représentée par Monsieur Serge DANIELOU, agissant en qualité de Directeur et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Et

L'**Université d'Angers**, représentée par le « Laboratoire ESO-Angers » (CARTA, UMR CNRS 6590 ESO), ci-après dénommée « **ESO-Angers (CARTA)** » ou « l'évaluateur »

L'**Université d'Angers** dont le statut juridique est celui d'Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

N° SIRET : 19490970100303

Code APE : 803Z

dont le siège social est situé 40, rue de Rennes, BP 73532, 49035 Angers Cedex

représentée par Monsieur Daniel MARTIN, agissant en qualité de Président de l'Université d'Angers et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

conjointement dénommés « les bénéficiaires ».

Vu la décision du Conseil de gestion du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse en date du 9 juillet 2009.

Il est convenu ce qui suit :

La présente convention est constituée de 17 pages, dont 10 qui composent les annexes.

Préambule

L'article 25 de la loi généralisant le RSA du 1er décembre 2008 a prévu la création d'un « fonds d'expérimentations pour la jeunesse ». Ce fonds est « doté de contributions de l'Etat et de toute personne morale de droit public ou privé qui s'associent pour définir, financer et piloter un ou plusieurs programmes expérimentaux visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans ».

Le fonds doit permettre d'impulser et de soutenir des initiatives, sur différents territoires et selon des modalités variables et évaluées. Cette approche vise à préparer dès la phase expérimentale les conditions d'une généralisation ultérieure. Le fonds fonctionne principalement sur le mode d'appels à projets portant sur des thématiques ciblées et qui ont vocation à couvrir une grande partie du champ de la politique menée en faveur des jeunes.

L'expérimentation sociale est en développement dans notre pays. Ce développement se réalise avec un certain retard par rapport aux démocraties anglo-saxonnes qui ont structuré depuis le milieu des années 1960 un réseau important de porteurs de projets expérimentaux et d'organismes d'évaluation.

Pour promouvoir cette nouvelle forme d'intervention dans le domaine des politiques de jeunesse, le Haut Commissaire à la jeunesse a lancé un programme national d'expérimentations en faveur des jeunes, constitués de 14 programmes portant sur les axes suivants :

- réduire les sorties prématurées du système de formation initiale : il s'agit de lutter contre le décrochage et l'échec scolaires par la prévention, l'orientation active et l'accompagnement vers la qualification et l'insertion professionnelle, notamment par la collaboration des acteurs et des services de l'Etat ;
- améliorer la transition entre formation et emploi : il s'agit de proposer des actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle à l'université, notamment par le développement de partenariats avec les acteurs professionnels ;
- prévenir les ruptures : il s'agit d'agir en faveur de l'autonomie des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et la Protection judiciaire de la jeunesse, par des parcours de formation et d'insertion professionnelle. Il s'agit également de sécuriser l'accès au logement des jeunes par de nouvelles formes de colocation ou par la conversion de locaux occupés par des services publics ;
- soutenir les initiatives des jeunes : notamment par le micro crédit et le soutien à la mobilité internationale.

Ces différents axes s'inscrivent tous, à des degrés divers, dans une démarche d'intérêt général qui consiste à rechercher les meilleures conditions et les dispositifs les plus efficaces, répondant à des obligations de service public, pour assurer l'insertion des jeunes dans la société. Il s'agit d'une part de favoriser en général les actions permettant aux jeunes d'acquiescer de l'autonomie (accès au logement, mobilité internationale) et de franchir les différentes étapes qui les conduisent du monde scolaire au monde professionnel (orientation, transition formation-emploi, développement du micro-crédit). Il s'agit d'autre part de veiller à prévenir les accidents de parcours et de permettre aux jeunes qui rencontrent des difficultés de retrouver les conditions de la réussite et donc leur place dans la société.

Publié sur le site internet www.lagenerationactive.fr le 10 avril 2009, cet appel à projet a permis à des collectivités territoriales, des associations, des établissements publics, des services de l'Etat de présenter conjointement avec des équipes de recherche privées ou publiques, des projets en vue de mettre en œuvre des protocoles d'expérimentations dont les enseignements, tirés de leur évaluation, pourront venir nourrir la réflexion collective sur les moyens de soutenir les politiques de jeunesse.

Les projets sélectionnés ont été étudiés par des jurys, composés de scientifiques, d'acteurs de terrain et de personnalités qualifiées, qui ont principalement jugé la qualité de l'expérimentation et de l'évaluation envisagées. Seuls les projets pour lesquels le recours à la technique expérimentale a été utilisée ont été retenus, c'est-à-dire des projets innovants conduits de telle façon qu'ils pourront être évalués de façon rigoureuse et qui sont de nature à être reproduits pour d'autres publics ou dans d'autres parties du territoire.

Le projet qui est soutenu dans le cadre de cette convention est l'un des 169 projets retenus par le Conseil de gestion du Fonds, lors de sa réunion du 9 juillet 2009.

Il s'intègre dans le quatrième axe cité, et répond au programme concernant le développement du micro-crédit des jeunes. Intitulé « Parcours Confiance Jeunes », il a pour objectif de construire un dispositif global et complet de soutien à la création d'entreprise pour le public jeune, de mobiliser les acteurs locaux dans une démarche coordonnée et d'optimiser l'utilisation des ressources financières à mobiliser.

Article 1 : Objet de la convention pluriannuelle

Par la présente convention, **Boutique de gestion Ouest** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à conduire en cohérence avec les orientations des politiques de jeunesse mentionnées en préambule, l'expérimentation « Parcours Confiance Jeunes » comportant les obligations de service public définies en préambule et à l'annexe 1.

ESO-Angers (CARTA) s'engage à évaluer l'expérimentation selon les modalités détaillées à l'annexe 2, tous deux selon le budget prévu à l'annexe 3.

Dans ce cadre, la DJEPVA s'engage, sous réserve des disponibilités du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, à soutenir financièrement la réalisation de ce projet, en subventionnant les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet rétroactivement au 1^{er} octobre 2009 jusqu'au 31 septembre 2011. Toute modification de la durée de la convention doit faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : Obligations des parties

Des annexes faisant partie intégrante à la présente convention précisent :

- Annexe n° 1 : Le programme de l'expérimentation visée à l'article 1 que **Boutique de gestion Ouest** s'engage à mener en conformité avec les dispositions de l'article 1;
- Annexe n° 2 : Les modalités de réalisation de l'évaluation prévue à l'article 1, que le **CARTA** s'engage à mener en conformité avec les dispositions de l'article 1;
- Annexe n°3 : Le budget prévisionnel global du projet détaillant :
 - les coûts générés par le projet ;
 - les autres financements attendus en distinguant les apports des différentes administrations de l'Etat, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres, etc. ;
 - les contributions non financières dont l'organisme dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1 (mise à disposition de locaux, de personnel...).

Article 4 : Financement et conditions de paiement

4.1 : Montant :

Le montant prévisionnel global de la subvention allouée au projet s'élève à la somme de 101 109 euros conformément aux budgets prévisionnels figurant à l'annexe 3, répartis ainsi qu'il suit :

- 1. Boutique de gestion Ouest : 78 730 €**
- 2. ESO-Angers (CARTA) : 22 379 €.**

Pour 2010, sera versée une subvention de 62 490 € répartie comme suit :

- au profit de **Boutique de gestion Ouest : 52 490 €**
- au profit de **ESO-Angers (CARTA) : 10 000 €**

Pour 2011, le versement des montants fera l'objet d'une notification annuelle et sera subordonné, d'une part aux crédits disponibles sur le Fonds et d'autre part, à la présentation par **Boutique de gestion Ouest** et **ESO-Angers (CARTA)** des documents mentionnés aux articles 5 et 6. Ces montants pourront être modifiés par voie d'avenant pour tenir compte de l'exécution de la convention et de la vérification par l'administration que le montant de la subvention n'excède pas le montant de l'action conformément aux dispositions de l'article 8.

Pour 2011 les montants prévisionnels s'établissent à : 38 619 € répartis comme suit :

- subvention versée à **Boutique de gestion Ouest : 26 240 €**
- subvention versée à **ESO-Angers (CARTA) : 12 379 €**

Les montants indiqués peuvent tenir compte de la TVA à 19,6% applicable le cas échéant.

4.2 : Modalités de versement :

Les versements seront crédités selon les modalités ci-dessous pour chaque partie :

Pour 2010 et 2011, sous réserve du respect des obligations mentionnées aux articles 5 et 6 :

- un premier versement de 50% du montant de la subvention annuelle à la signature des notifications annuelles visées à l'article 4.1;
- un second versement de 50 % du montant de la subvention annuelle au plus tard le 15 septembre.

La dépense est imputée sur les crédits du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

Les versements seront effectués, sur ordre du Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, par la Caisse des dépôts et consignations dépositaire du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

Pour **Boutique de gestion Ouest**, les versements seront effectués par virement au compte ouvert au nom de :

Boutique de gestion Ouest
Banque : Crédit Commercial Nantes
Code banque : 42559
Code Guichet : 00051
N° compte : 51020012266
Clé RIB : 43

Pour le **ESO-Angers (CARTA)**, les versements seront effectués par virement au compte ouvert au nom de : MME L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE ANGERS

Banque : TRESOR PUBLIC
Code banque : 10071
Code Guichet : 49000
N° compte : 00001000184
Clé RIB : 73

En cas de changement de coordonnées bancaires, il appartient à **Boutique de gestion Ouest** et à ESO-Angers (CARTA) d'en informer la DJEPVA dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Obligations comptables

Boutique de gestion Ouest et ESO-Angers (CARTA) transmettront à la DJEPVA, chaque année au plus tard 30 jours après la clôture de l'exécution de l'année précédente, un compte-rendu financier qui retrace l'emploi des fonds alloués, signé par la personne habilitée à cet effet, permettant à la DJEPVA de s'assurer de l'utilisation effective de la subvention, en conformité avec les obligations de service public précisées dans le préambule, les objectifs et modalités de déroulement de l'action tels que définis à l'article 1 et dans les annexes.

Un compte rendu financier d'étape sera demandé par la DJEPVA en vue du second versement annuel.

Par ailleurs, **Boutique de gestion Ouest** et ESO-Angers (CARTA) transmettront à la DJEPVA leurs comptes annuels et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

Article 6 : Autres engagements

6.1 Pilotage, suivi et coordination

Le porteur de projet organisera régulièrement un comité de pilotage de l'expérimentation qui réunira l'évaluateur, les parties-prenantes (partenaires financiers et opérationnels), et l'Etat.

Il devra également participer aux comités de suivi et de coordination des expérimentations organisés au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national.

6.2 Remise des rapports

Boutique de gestion Ouest et **ESO-Angers (CARTA)** transmettent chacun, chaque année à la DJEPVA, en 2010

- au plus tard le 31 juillet, une note de synthèse dont le format sera défini par la DJEPVA portant sur les 6 premiers mois de l'année concernée.

et 2011 :

- au plus tard le 31 janvier, un rapport d'étape signé par la ou les personne(s) habilitée(s) à cet effet, accompagné note de synthèse précitée ;

- au plus tard le 31 juillet, la note de synthèse précitée portant sur les 6 premiers mois de l'année concernée.

Le rapport final est transmis dans les trois mois suivant la fin de la présente convention.

En particulier, **ESO-Angers (CARTA)** transmet à la DJEPVA les résultats d'évaluation (données chiffrées et analyse) sur support électronique dans les conditions fixées au démarrage de l'expérimentation. La DJEPVA est autorisée à en faire utilisation aux fins de rendre compte des expérimentations et des évaluations auxquelles elles ont donné lieu.

Boutique de gestion Ouest et **ESO-Angers (CARTA)** communiqueront en outre, systématiquement à la DJEPVA, les résultats des réflexions, travaux, expérimentations et publications qui résulteront des actions financées dans le cadre de la présente convention.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, **Boutique de gestion Ouest** et **ESO-Angers (CARTA)** en informent la DJEPVA qui juge des suites éventuelles à donner à ce retard conformément à l'article 7.

6.3 Publication des résultats des évaluations

Après la remise du rapport final, **ESO-Angers (CARTA)** pourra utiliser les résultats des évaluations prévues à l'annexe 2 à des fins de publication. Elle en informe préalablement la DJEPVA.

Le rapport d'évaluation conclut sur la nécessité ou non d'envisager la généralisation de l'expérimentation à l'ensemble du territoire. Si l'expérimentation est considérée comme concluante, le rapport d'évaluation du projet contient des propositions à destination des pouvoirs publics pour réaliser cette généralisation. L'ensemble du rapport d'évaluation est rendu public sans délai.

Boutique de gestion Ouest et **ESO-Angers (CARTA)** s'engagent à faire figurer la mention suivante dans les publications concernant le projet : *«Ce projet est l'un des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets pour des expérimentations en faveur de la jeunesse mis en œuvre par le haut commissaire à la jeunesse »*.

Article 7 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la DJEPVA des conditions d'exécution de la convention, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 11, la DJEPVA peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La sanction intervient après audition préalable et examen des justificatifs présentés par les bénéficiaires. La DJEPVA en informe les bénéficiaires par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Contrôle de l'utilisation du financement

L'administration contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action. Elle peut exiger le reversement de la quote-part équivalente de la subvention si elle excède le coût de la mise en œuvre du programme défini en annexe 1.

Boutique de gestion Ouest et **ESO-Angers (CARTA)** s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par la DJEPVA de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre

document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par la DJEPVA, en vue de vérifier l'exactitude des comptes-rendus financiers transmis.

Article 9 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 6 et au contrôle prévu à l'article 8.

Article 10 : Avenant

La convention ne peut être modifiée que par voie d'avenants qui ne peuvent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Conformément aux dispositions de l'article 4-1, la modification éventuelle du montant de la subvention allouée pour les années suivant celle de la signature se fera par voie d'avenant à la présente convention.

Article 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 12 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le

Pour Boutique de gestion Ouest,
Monsieur Serge DANIELOU,
Directeur

Pour l'Université d'Angers,
(représentée par **ESO-Angers CARTA**)
Monsieur Daniel MARTINA,
Président

Pour la DJEPVA,

Monsieur Yann DYEUVRE,

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et
de la vie associative,

dûment mandaté par le Conseil de gestion du Fonds
d'expérimentations pour la jeunesse

ANNEXE 1 : PROGRAMME D'ACTION

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre le programme d'action suivant comportant des obligations destinées à la réalisation du service d'intérêt général décrit en préambule et à l'article 1^{er} de la convention.

PROJET	
« PARCOURS CONFIANCE JEUNE »	
<p>Objectif du projet</p> <p>(Se reporter au document « Cadre d'intervention du fonds d'expérimentation » disponible sur le site www.lagenerationactive.fr rubrique « Appels à projets »).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un dispositif global et complet de soutien à la création d'entreprise (de l'émergence au suivi de la jeune entreprise) pour le public jeune en capacité de répondre de manière coordonnée aux différents besoins spécifiques de cette population : <ul style="list-style-type: none"> *faible culture économique *besoin de dynamique collective dans la construction de leur projet *absence de fonds propres *expérience professionnelle limitée *difficultés d'accès à du crédit bancaire à des coûts normaux *absence de garanties personnelles et réticence à mobiliser des garanties familiales lorsqu'elles existent *faible mobilisation pour se protéger des risques • Mobiliser les acteurs locaux susceptibles de répondre à ces besoins dans une démarche commune et coordonnée, afin de simplifier l'accès au dispositif et de fluidifier le parcours pour le public visé • Articuler les dispositifs de droit commun au soutien à la création d'entreprise avec ce projet « PARCOURS CONFIANCE JEUNE » afin d'optimiser l'utilisation des ressources financières à mobiliser. <p>Plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PROPOSITION à 160 jeunes, porteurs d'un projet de création d'entreprise et s'adressant à la BOUTIQUE DE GESTION OUEST en Loire Atlantique, sur une période de 12 mois, pour un 1^{er} RV d'accueil – diagnostic de projet : d'intégrer notre dispositif « PARCOURS CONFIANCE JEUNE » articulé autour de 9 propositions : <ul style="list-style-type: none"> *un accompagnement renforcé individuel et collectif amont et aval par la BOUTIQUE DE GESTION OUEST *un parrainage et un stage en entreprise avec un chef d'entreprise avec entre autres la participation du RESEAU OXYGENE, réseau de créateurs des Boutiques de Gestion *un micro- crédit jusqu'à 5000 € par la CAISSE D'EPARGNE des Pays de la Loire à taux plancher *une garantie bancaire à 100% sans caution personnelle par le FONDES (France Active) et l'association PARCOURS CONFIANCE * l'ensemble des services bancaires Entreprise de la Caisse D'EPARGNE à -50% pendant 2ans *une micro-assurance (Trousse Première Assurance) ,avec l'adhésion offerte, par la Fondation « ENTREPRENDRE DANS LA CITE »

<p>Description sommaire de l'expérimentation (plan d'action, partenariats)</p>	<p>*un suivi si abandon de projet par le CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE</p> <p>*un micro-crédit social si besoin lié au retour sur un projet de recherche d'emploi ou en complément de financement dans le cadre de l'étude du projet de création</p> <p>*une instruction pour l'obtention des primes du conseil régional Pays de la Loire et du conseil général de Loire Atlantique par le FONDES habilité à cet effet.</p> <p>➤ CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>*le public concerné est celui reçu en 1^{er} contact entre le début et la fin de la période des 12 premiers mois</p> <p>*chaque jeune reçu est, en fonction de l'évolution de son projet, accompagné pendant toute la période nécessaire à la préparation de son projet puis accompagné après création sur une période de 12 à 24 mois.</p> <p>*la durée en heures des prestations d'accompagnements individuelles et collectives est adaptée aux besoins de chaque jeune dans la limite des financements de droit commun mobilisables et des financements spécifiques à l'expérimentation.</p> <p>➤ LES PARTENAIRES MOBILISES</p> <p>*pour l'information et l'orientation des publics : l'ensemble des partenaires et notamment le CRIJ et les missions locales</p> <p>*pour l'accompagnement : la Boutique de Gestion Ouest</p> <p>*pour l'instruction des micro-crédits, des primes et des garanties : FONDES</p> <p>*pour la gestion des micro-crédits « création » et « social » : PARCOURS CONFIANCE</p> <p>*pour la micro-assurance solidaire : ENTREPRENEUR de la CITE</p> <p>*pour les services bancaires et le financement des prêts : la CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE</p> <p>*pour le suivi des jeunes retournant vers l'emploi : le CRIJ</p> <p>*pour l'évaluation du dispositif : FIMOSOL</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p style="text-align: center;">DESCRIPTION DU PROJET</p>	
<p>Objectif détaillé du projet</p>	<p>Proposer au porteur de projet « jeune » : en complément des dispositifs de droit commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un premier accueil diagnostic afin d'analyser les motivations du porteur, l'état d'avancement du projet et de déterminer un plan d'actions et l'éventuelle entrée dans le dispositif • Un renforcement de son accompagnement avant et après création alternant les phases collectives et individuelles afin de favoriser la maturation du porteur et du projet et d'initier le travail en équipe, l'entraide et la solidarité entre porteurs de projet • Le soutien d'un conseiller référent tout au long du parcours et un service de montage de Business Plan en ligne • Une découverte de l'entreprise et du métier de chef d'entreprise grâce à une mise en relation du jeune avec un entrepreneur impliqué dans une démarche solidaire au sein entre autres du Réseau Oxygène, réseau de créateurs des Boutiques de Gestion • Un micro-crédit professionnel totalement garanti pour le projet de création • Un micro-crédit social pour soit un retour vers un emploi si abandon du projet ou pour financer les besoins liés à l'étude de projet • Une bancarisation à coût réduit • Une micro-assurance à coût réduit couvrant multirisque professionnelle, prévoyance et complémentaire santé • Un suivi individuel renforcé post création couplé avec la possibilité d'intégrer un groupe d'entrepreneurs en phase de démarrage et de bénéficier d'un parrainage réalisé par un chef d'entreprise expérimenté

<p>En quoi le projet proposé présente-t-il une innovation par rapport aux politiques publiques existantes ?</p>	<p>1- Il mobilise collectivement et solidairement toute la filière des opérateurs du soutien à la création d'entreprise et des réseaux d'entrepreneurs dans un objectif de soutien de la personne, de fluidité du parcours et de solidarité entre tous les participants 2- Il propose une offre « intégrée » appréhendant toutes les problématiques du créateur « jeune » 3- Il propose un système de garantie bancaire à 100% unique en France 4- Il intègre immédiatement le « jeune » créateur dans le système bancaire classique 5- Il vient compléter et renforcer les dispositifs de droit commun sans s'y substituer 6- Il diminue de manière conséquente les coûts bancaires et assurantiels 7- Il s'appuie sur des opérateurs professionnels engagés dans des partenariats organisés et conventionnels sur le territoire de l'expérimentation</p>
<p>Modalités opérationnelles du projet</p>	
<p>Nature du projet</p>	<p>« PARCOURS CONFIANCE JEUNE » est une offre intégrée multipartenariale proposant au « jeune » porteur de projet un dispositif d'accompagnement renforcé associé à du micro-crédit bancaire totalement garanti, à de la micro-assurance, à du parrainage et à une bancarisation à coût réduit.</p>
<p>Durée totale du projet (plan d'action prévisionnel à préciser en annexe)</p>	<p>3 ANS</p>
<p>Durée de l'expérimentation</p>	<p>12 MOIS</p>
<p>Public(s) cible(s), estimation du nombre de bénéficiaires potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 160 JEUNES RECUS EN 1^{ER} ACCUEIL DIAGNOSTIC DE PROJET • 70 à 80 JEUNES INTEGRANT LE DISPOSITIF « PARCOURS CONFIANCE JEUNE » • 35 à 40 JEUNES CREATANT UNE ENTREPRISE + 10 à 15 retours à l'emploi salarié • 20 à 30 JEUNES CREATEURS EN SUIVI POST CREATION
<p>Territoire(s) d'expérimentation</p>	<p>LOIRE ATLANTIQUE</p>
	<p>LES PARTENAIRES MOBILISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour l'information, la communication et l'orientation des jeunes vers le dispositif : l'ensemble des partenaires et principalement le CRIJ et les missions locales • pour l'accompagnement individuel et collectif avant et après la création d'entreprise et le parrainage : la Boutique de Gestion Ouest et son RESEAU OXYGENE • pour l'instruction des micro-crédits, des primes des collectivités locales et des garanties : FONDES (France ACTIVE) et PARCOURS CONFIANCE

<p>Rôle et implication des parties prenantes / partenaires (détail en annexe)</p> <p>Le cas échéant, modalités de participation des bénéficiaires à l'expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • pour la mobilisation des fonds de garantie : FONDES et PARCOURS CONFIANCE • pour la gestion des micro-crédits « création » et « social » : PARCOURS CONFIANCE • pour la micro-assurance : ENTREPRENDRE dans la CITE • pour financement des prêts : la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE • pour l'accompagnement bancaire et la gestion des comptes : PARCOURS CONFIANCE • pour le suivi des jeunes retournant vers l'emploi : le CRIJ • Pour l'évaluation du dispositif : Equipe de recherche FIMOSOL
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Généralisation potentielle et conclusions attendues	
<p>Conditions et forme d'une généralisation éventuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation reposant sur des acteurs organisés en réseaux nationaux • Opérateurs (intervenant dans le projet), référencés dans les dispositifs publics de droit commun : NACRE, POLE EMPLOI, AGEFIPH, FSE, CONVENTION RSA des CG, convention création d'entreprise avec les collectivités territoriales, CDC • Adossement à un établissement bancaire ou institution financière • Démarche solidaire, en logique de filière, des opérateurs • Mutualisation de certains moyens et procédures • Respect du principe de l'offre globale intégrée • Partenariat avec acteur(s) de l'information /accompagnement des publics jeunes et des réseaux de créateurs d'entreprise

<p>Conclusions attendues de l'expérimentation dans les politiques à destination de la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pépinière d'une génération montante de chefs d'entreprise • Préparation à des parcours professionnels pouvant intégrer la création d'entreprises • Education économique et découverte de l'entreprise et de ses mécanismes des publics jeunes • Dynamique de préparation de projet d'entreprise comme levier d'accès à l'emploi (dans ou hors la création d'entreprise) et d'insertion professionnelle <p>Ces 4 axes pourraient faire l'objet de programmes d'actions permettant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'émergence consolidée de jeunes créateurs 2- La préparation des jeunes à diversifier leur vie professionnelle, tout au long de leur vie active, en intégrant comme possible la création d'entreprises 3- L'élargissement de l'éducation à l'entrepreneuriat pendant le cycle d'étude 4- La mobilisation des techniques et démarches de création d'entreprises au service de l'accès à l'emploi
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 2 : PROTOCOLE D'ÉVALUATION

MODALITES D'ÉVALUATION DU PROJET	
Objectif détaillé du projet	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparer, analyser et comprendre les résultats entre des jeunes porteurs de projet entrant dans les dispositifs solidaires d'accompagnement et de financement de création d'entreprise avec une population ayant les mêmes caractéristiques et ne bénéficiant pas de ce dispositif en Loire Atlantique. <p>Objectifs intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dévoiler les profils des demandeurs et bénéficiaires. - mieux accompagner les jeunes souhaitant s'installer à travers une action collective et multipartenariale - interroger les modalités et les dispositifs d'accompagnement notamment financiers et élaborer des propositions (ex : microcrédit ...) - Evaluer l'offre de microcrédit pour les jeunes porteurs de projets
Description du protocole d'évaluation retenu	<p>Après avoir dressé l'état de l'art des systèmes de financement locaux, nous chercherons d'une part à comprendre et à expliquer la demande de financement des plus jeunes (théorie quasi-inexistante) et, d'autre part, à modéliser l'articulation entre accompagnement et financement solidaire de projets. Pour ce faire, sur la base d'entretiens et de questionnaires, La production de données comportementales devrait nous permettre de décrire les atouts et les limites de l'économie expérimentale sur ce <i>fieldwork</i> particulier du financement solidaire.</p> <p>L'idée consiste également à mettre en place des indicateurs de transformation (à préciser) dans le cadre d'une analyse dynamique à moyen terme (avant-pendant puis à 6 mois, 1 an voire plus) de la situation des « jeunes » créateurs. Par exemple, un échec entrepreneurial est-il confondu à une plus grande employabilité de ces individus ?</p> <p>Le <i>design</i> adopté précisera les modalités de contrôle des variables</p>
Indicateurs quantitatifs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de créations d'activités à l'issue de l'expérimentation - nombre d'accès à la bancarisation professionnelle (emprunt professionnel, compte bancaire professionnel...) - caractéristiques des entreprises : taille, secteur d'activité, forme juridique - accès ou retour à l'emploi après expérimentation du Parcours confiance Jeunes - efficacité des fonctions d'accompagnement et de financement solidaire - impacts socio économiques locaux - préférences déclarées et/ou révélées - indicateurs territoriaux - Indicateur de performance économique : taux de pérennité à 3 ans, niveaux de revenus du créateur et développement de l'emploi salarié
Indicateurs qualitatifs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> - entretien avec les jeunes : pertinence et fluidité du parcours, dynamique dans le retour à l'emploi dans ou hors la création d'entreprise - entretien avec les acteurs : analyse des process et processus mise en oeuvre - <i>focus group</i> - analyse des données socio économiques et démographiques territoriales <p>comparatif avec des personnes non concernées par l'expérimentation et faisant appel à d'autres systèmes de financement locaux</p>

<p>L'évaluation comprend-elle la comparaison d'un groupe de bénéficiaires et d'un groupe témoin ?</p> <p>Le cas échéant, quelle est la taille des groupes ?</p> <p>Comment sont sélectionnés les bénéficiaires de l'expérimentation et le groupe témoin ?</p>	<p>Oui</p> <p>Groupe bénéficiant du dispositif : 160 Groupe non bénéficiaire : 160.</p> <p>Groupe bénéficiaire : Information et orientation par le CRIJ, les missions locales, la Maison de l'emploi, les maisons de la création d'entreprise de Nantes et Saint Nazaire</p> <p>Reconstitution à posteriori d'un groupe de non bénéficiaires ayant les mêmes caractéristiques que le groupe bénéficiaire :</p>
<p>L'équipe d'évaluation est-elle interne ou mobilisée en externe ?</p> <p>Décrire sommairement ses références dans le domaine de l'évaluation et la composition de l'équipe</p> <p>(+ CV du responsable d'équipe à joindre en annexe)</p>	<p>EXTERNE</p> <p>L'équipe FIMOSOL a analysé sur 2008-2009 les dispositifs locaux de microcrédit social en régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes en analysant en profondeur les fonctions d'accompagnement et de financement solidaires, la nature des demandes et les profils des demandeurs et, des bénéficiaires. (Rapport d'étape : décembre 2008 ; Rapport final : juillet 2009/première version)</p>
<p>Autre (/ dispositif d'évaluation du projet)</p>	<p>Co-production avec des enseignants-chercheurs issus des Universités d'Angers, de Poitiers et de Rennes.</p>

ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET
(Détail à fournir en annexe)**

BUDGET lié à l'élaboration et la mise en œuvre de l'EXPERIMENTATION				
	CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Octobre 2009 à septembre 2010	Charges de structures, Charges directes (frais de déplacements, de documentation) charges de personnel	116150	NACRE (Boutique de Gestion et FONDES)	42700
			Autres financements : CRIJ PARCOURS CONFIANCE HCJ	73450
Octobre 2010 A septembre 2011	Charges de structures, Charges directes (frais de déplacements, de documentation) charges de personnel	58080	NACRE (Boutique de Gestion et FONDES)	21350
			Autres financements : CRIJ PARCOURS CONFIANCE HCJ	36730
Total	167980	174230		174230
(dont subvention demandée auprès du HCJ / DJEPVA)				78730

BUDGET lié à l'EVALUATION				
	CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Octobre 2009 à septembre 2010		10000		10000
Octobre 2010 A septembre 2011	Charges de structures, Charges directes (frais de déplacements, de documentation) charges de personnel	12379		12379
Total		22379		22379
(dont subvention demandée auprès du HCJ / DJEPVA)				22379

BUDGET GLOBAL				
	CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Total		196609		196609
(dont subvention demandée auprès du HCJ / DJEPVA)				101109

4 - BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET EN 2009/2010
EXPERIMENTATION OCTOBRE 2009/SEPTEMBRE 2010

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 – Achat (frais de mission, petit matériel, reprographie)	3000	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
61 - Services extérieurs	11000	74- Subventions d'exploitation Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) NACRE ET ESPOIR BANLIEUE Etat HCJ	42700 52490
62 - Autres services extérieurs	12000	Département(s): Commune(s): Organismes sociaux (à détailler): Fonds européens	
63 - Impôts et taxes	5000	CNASEA (emplois aidés) Autres recettes (précisez) Fonds propres CRIJ Caisse d'Épargne et Parours Confiance	
64- Charges de personnel Rémunération du personnel existant (à détailler) Recrutement de personnel (à détailler)	61000	75 - Autres produits de gestion courante Dont cotisations	960 20000
Charges sociales Autres charges de personnel	24000	76 - Produits financiers	
65- Autres charges de gestion courante	150	77 - Produits exceptionnels	
66- Charges financières		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles		79 - transfert de charges	
68- Dotation aux amortissements (provision pour renouvellement)		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	116150
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	116150	87 - Contributions volontaires en nature	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		TOTAL DES PRODUITS	116150
TOTAL DES CHARGES	116150		

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET EN 2010/2011)
EXPERIMENTATION SEPTEMBRE 2010/OCTOBRE 2011

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	1400	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
61 - Services extérieurs	5000	74- Subventions d'exploitation Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) NACRE et ESPOIR BANLIEUE	21350
62 - Autres services extérieurs	6000	Etat HCJ	26240
63 - Impôts et taxes	2600	Département(s):	
64- Charges de personnel		Commune(s):	
Rémunération du personnel existant (à détailler)	31000	Organismes sociaux (à détailler):	
Recrutement de personnel (à détailler)		Fonds européens	
Charges sociales	12000	CNASEA (emplois aidés)	
Autres charges de personnel	80	Autres recettes (précisez)	490
65- Autres charges de gestion courante		Fonds propres CRIJ	10000
66- Charges financières		Caisse d'épargne et Parcours confiance	
67- Charges exceptionnelles		75 - Autres produits de gestion courante	
68- Dotation aux amortissements (provision pour renouvellement)		Dont cotisations	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	58080	76 - Produits financiers	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		77 - Produits exceptionnels	
TOTAL DES CHARGES	58080	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
		79 - transfert de charges	
		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	58080
		87 - Contributions volontaires en nature	
		TOTAL DES PRODUITS	58080

▪ **PROJET DE CONVENTION ENTRE L'EX-HCSA, VITRÉ COMMUNAUTÉ ET LE LABORATOIRE CARTA**



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SOLIDARITÉS ACTIVES

CONVENTION PLURIANNUELLE D'EXPERIMENTATION

Entre

L'Etat représenté le Ministre de la jeunesse et des solidarités actives Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE,
pour mise en œuvre par de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la jeunesse, ci-après dénommé « DJEPVA » située 95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Et

Vitré Communauté, ci-après dénommée « Vitré Communauté » ou « le porteur de projet »
dont le statut juridique est celui d'EPCI – Communauté d'agglomération,
sis 16bis boulevard des Rochers – 35 500 Vitré, représenté par Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, son Président.
N° SIRET : 243 500 808 00148
Code APE : 8411Z

Et

L'Université d'Angers, dont le statut juridique est celui d'EPSC,
dont le siège social est situé 40 rue de Rennes | BP 73532 | 49035 ANGERS Cedex 01
représentée par Monsieur Daniel MARTINA en sa qualité de président, agissant au nom et pour le compte du laboratoire CARTA ou « l'évaluateur »,
N° SIRET : 194 909 701 00303
Code APE : 8542 Z.

conjointement dénommés « les bénéficiaires ».

Vu la décision du Conseil de gestion du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse en date du 15 février 2010.

Il est convenu ce qui suit :

La présente convention est constituée de 18 pages, dont 11 qui composent les annexes.

Préambule

L'article 25 de la loi généralisant le RSA du 1er décembre 2008 a prévu la création d'un « fonds d'expérimentation pour la jeunesse ». Ce fonds est « doté de contributions de l'Etat et de toute personne morale de droit public ou privé qui s'associent pour définir, financer et piloter un ou plusieurs programmes expérimentaux visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans ».

Le fonds doit permettre d'impulser et de soutenir des initiatives, sur différents territoires et selon des modalités variables et évaluées. Cette approche vise à préparer dès la phase expérimentale les conditions d'une généralisation ultérieure. Le fonds fonctionne principalement sur le mode d'appels à projets portant sur des thématiques ciblées et qui ont vocation à couvrir une grande partie du champ de la politique menée en faveur des jeunes.

L'expérimentation sociale est en développement dans notre pays. Ce développement se réalise avec un certain retard par rapport aux démocraties anglo-saxonnes qui ont structuré depuis le milieu des années 1960 un réseau important de porteurs de projets expérimentaux et d'organismes d'évaluation.

Pour promouvoir cette nouvelle forme d'intervention dans le domaine des politiques de jeunesse, le Haut-commissaire à la jeunesse a lancé une série d'appels à projets appelant l'ensemble des structures intervenant auprès des jeunes à concevoir des expérimentations autour de grands axes, tels la lutte contre le décrochage scolaire, la promotion de l'orientation, le développement de la mobilité internationale ou encore les actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle à l'université.

Devant le succès rencontré par une telle démarche, un deuxième appel à projet a été lancé autour de nouveaux axes :

- **favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations.** Deux constats ont présidé au choix de cette problématique : d'une part, la poursuite d'étude après 16 ans est largement conditionnée par l'origine sociale, comme en témoignent le taux d'enfants d'ouvrier en classe de seconde (18%) et le taux de boursiers dans les Grandes écoles (seulement 23% en 2008) ; d'autre part, il est à noter un manque de diversité dans le monde professionnel, aussi bien dans les entreprises privées que dans le secteur public. Face à ces constats, les structures ont été invitées à concevoir des expérimentations touchant à deux thèmes principaux, l'égalité des chances dans la poursuite d'études, et la lutte contre les discriminations à l'embauche.
- **améliorer l'accès au logement des jeunes,** thème mis exergue dans le Livre Vert et qui figurait déjà dans le premier appel à projets du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Dans son discours prononcé en Avignon le 29 septembre 2009 à l'occasion du plan « Agir pour la jeunesse », le Président de la République a en effet souligné la nécessité de renforcer les incitations en direction des bailleurs privés pour louer aux jeunes, afin que la location aux jeunes ne soit plus considérée comme un risque pour les propriétaires mais devienne au contraire vraiment attractive. Pour répondre à cette problématique, le second appel à projets a invité les porteurs à orienter leurs expérimentations vers l'accès des jeunes au parc social et vers la mise en oeuvre des conventions d'occupation temporaire des logements vacants.
- **améliorer l'accès au soin des jeunes,** autre objectif prioritaire du Livre Vert. Cette thématique globale a été déclinée par les porteurs de projets selon trois axes d'expérimentations : en fonction, d'une part, des différentes difficultés auxquelles les jeunes sont confrontées (problématiques financières, connaissance des dispositifs existants, mise en réseau des acteurs locaux notamment) ; en fonction, d'autre part, des types de soins concernés (prise en charge des jeunes à l'hôpital ou en ville, dentaires, problématiques de santé mentale...) ; en fonction, enfin, des publics (accès aux soins des jeunes les plus en difficulté).

Ces différents axes s'inscrivent tous, à des degrés divers, dans une démarche d'intérêt général qui consiste à rechercher les meilleures conditions et les dispositifs les plus efficaces, répondant à des obligations de service public, pour assurer l'insertion des jeunes dans la société.

Publié sur le site internet www.lagenerationactive.fr le 5 octobre 2009, cet appel à projet a permis à des collectivités territoriales, des associations, des établissements publics, des services de l'Etat de présenter conjointement avec des équipes de recherche privées ou publiques, des projets en vue de mettre en œuvre des protocoles d'expérimentations dont les enseignements, tirés de leur évaluation, pourront venir nourrir la réflexion collective sur les moyens de soutenir les politiques de jeunesse.

Les projets sélectionnés ont été étudiés par des jurys, composés de scientifiques, d'acteurs de terrains et de personnalités qualifiées, qui ont principalement jugé la qualité de l'expérimentation et de l'évaluation envisagées. Seuls les projets pour lesquels le recours à la technique expérimentale a été utilisée ont été retenus, c'est-à-dire des projets innovants conduits de telle façon qu'ils pourront être évalués de façon rigoureuse et qui sont de nature à être reproduits pour d'autres publics ou dans d'autres parties du territoire.

Le projet qui est soutenu dans le cadre de cette convention est l'un des projets retenus par le Conseil de gestion du Fonds, lors de sa réunion du 15 février 2010.

Il s'intègre dans l'axe « Améliorer l'accès aux soins des jeunes », et répond au programme concernant les initiatives innovantes en matière de prévention et d'éducation à la santé. Intitulé « Printemps Santé 2010 », il a pour objectif d'informer et de sensibiliser les jeunes aux thèmes des conduites à risques, de favoriser le repérage des professionnels et des structures ressources du territoire par les publics cibles et de pérenniser le maillage partenarial initié sur le territoire depuis 2007.

Article 1 : Objet de la convention pluriannuelle

Par la présente convention, Vitré Communauté s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à conduire en cohérence avec les orientations des politiques de jeunesse mentionnées en préambule, l'expérimentation « Printemps Santé 2010 » comportant les obligations de service public définies en préambule et à l'annexe 1.

Le CARTA s'engage à évaluer l'expérimentation selon les modalités détaillées à l'annexe 2, tous deux selon le budget prévu à l'annexe 3.

Dans ce cadre, la DJEPVA s'engage, sous réserve des disponibilités du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, à soutenir financièrement la réalisation de ce projet, en subventionnant les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet rétroactivement au 19 février 2010, jusqu'au 31 décembre 2010.

Toute modification de la durée de la convention doit faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : Obligations des parties

Des annexes faisant partie intégrante à la présente convention précisent :

- Annexe n° 1 : Le programme de l'expérimentation visée à l'article 1 que le porteur de projet s'engage à mener en conformité avec les dispositions de l'article 1;
- Annexe n° 2 : Les modalités de réalisation de l'évaluation prévue à l'article 1, que le CARTA s'engage à mener en conformité avec les dispositions de l'article 1;
- Annexe n°3 : Le budget prévisionnel global du projet détaillant :
 - les coûts générés par le projet ;
 - les autres financements attendus en distinguant les apports des différentes administrations de l'Etat, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres, etc. ;

- les contributions non financières dont l'organisme dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1 (mise à disposition de locaux, de personnel...).

Article 4 : Financement et conditions de paiement

4.1 : Montant :

Le montant prévisionnel global de la subvention allouée au projet s'élève à la somme de 29 848,65 euros conformément aux budgets prévisionnels figurant à l'annexe 3, répartis ainsi qu'il suit :

- au profit de Vitré Communauté : 16 000 €
- au profit du CARTA : 13 848,65 €

4.2 : Modalités de versement :

Les versements seront crédités selon les modalités ci-dessous pour chaque partie :

- Pour le porteur de projet : un versement unique de la totalité de la subvention est effectué dans le mois suivant la signature de la présente convention.
- Pour l'évaluateur :
 - un premier versement de 10 000 € intervient dans le mois suivant la signature de la présente convention.
 - un second versement de 3 848,56 € intervient à la remise du rapport final prévu à l'article 6.2

La dépense est imputée sur les crédits du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Les versements seront effectués, sur ordre de la DJEPVA, par la Caisse des dépôts et consignations dépositaire du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

Pour le porteur de projet, les versements seront effectués par virement au compte ouvert au nom de :

Trésorerie de Vitré
Banque : de France
Code banque : 30001
Code Guichet : 00682
N° compte : F3540000000
Clé RIB : 65

Pour l'évaluateur, les versements seront effectués par virement au compte ouvert au nom de

Banque : TRESOR PUBLIC
Code banque : 10071
Code Guichet : 49000
N° compte : 00001000184
Clé RIB : 73

En cas de changement de coordonnées bancaires, il appartient à Vitré Communauté et à l'Université d'Angers d'en informer la DJEPVA dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Obligations comptables

Le porteur de projet et l'évaluateur transmettront à la DJEPVA, au plus tard 30 jours après la clôture de l'exécution de l'année, un compte-rendu financier qui retrace l'emploi des fonds alloués, signé par la

personne habilitée à cet effet, permettant à la DJEPVA de s'assurer de l'utilisation effective de la subvention, en conformité avec les obligations de service public précisées dans le préambule, les objectifs et modalités de déroulement de l'action tels que définis à l'article 1 et dans les annexes.

Article 6 : Autres engagements

6.1 Pilotage, suivi et coordination

Le porteur de projet organisera après l'évènement « Printemps Santé 2010 » un comité de pilotage de l'expérimentation qui réunira l'évaluateur, les parties-prenantes (partenaires financiers et opérationnels), et l'Etat.

6.2 Remise du rapport final

Le porteur et l'évaluateur transmettent chacun à la DJEPVA, dans le mois suivant la fin de la présente convention, le rapport final.

En particulier, Valérie Billaudeau enseignant chercheur au CARTA transmet à la DJEPVA les résultats d'évaluation (données chiffrées et analyse) sur support électronique dans les conditions fixées au démarrage de l'expérimentation. La DJEPVA est autorisée à en faire utilisation aux fins de rendre compte des expérimentations et des évaluations auxquelles elles ont donné lieu.

Vitré-Communauté et le CARTA communiqueront en outre, systématiquement à la DJEPVA, les résultats des réflexions, travaux, expérimentations et publications qui résulteront des actions financées dans le cadre de la présente convention.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, le porteur et l'évaluateur en informent la DJEPVA qui juge des suites éventuelles à donner à ce retard conformément à l'article 7.

6.3 Publication des résultats des évaluations

Après la remise du rapport final, l'évaluateur pourra utiliser les résultats des évaluations prévues à l'annexe 2 à des fins de publication. Il en informe préalablement la DJEPVA.

Le rapport d'évaluation conclut sur la nécessité ou non d'envisager la généralisation de l'expérimentation à l'ensemble du territoire. Si l'expérimentation est considérée comme concluante, le rapport d'évaluation du projet contient des propositions à destination des pouvoirs publics pour réaliser cette généralisation. L'ensemble du rapport d'évaluation est rendu public sans délai.

Le porteur de projet et l'évaluateur s'engagent à faire figurer la mention suivante dans les publications concernant le projet : *«Ce projet est l'un des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets pour des expérimentations en faveur de la jeunesse mis en œuvre par le Ministère de la jeunesse et des solidarités actives ».*

Article 7 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la DJEPVA des conditions d'exécution de la convention, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 11, la DJEPVA peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La sanction intervient après audition préalable et examen des justificatifs présentés par les bénéficiaires. La DJEPVA en informe les bénéficiaires par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Contrôle de l'utilisation du financement

L'administration contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action. Elle peut exiger le reversement de la quote-part équivalente de la subvention si elle excède le coût de la mise en œuvre du programme défini en annexe 1.

Le porteur et l'évaluateur s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par la DJEPVA de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par la DJEPVA, en vue de vérifier l'exactitude des comptes-rendus financiers transmis.

Article 9 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 6 et au contrôle prévu à l'article 8.

Article 10 : Avenant

La convention ne peut être modifiée que par voie d'avenants qui ne peuvent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Conformément aux dispositions de l'article 4-1, la modification éventuelle du montant de la subvention allouée pour les années suivant celle de la signature se fera par voie d'avenant à la présente convention.

Article 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 12 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Paris.

ANNEXE 1 : PROGRAMME D'ACTION

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre le programme d'action suivant comportant des obligations destinées à la réalisation du service d'intérêt général décrit en préambule et à l'article 1^{er} de la convention.

1. DESCRIPTION DU PROJET	
Printemps Santé 2010, du 6 au 10 avril	
Objectifs généraux du projet	<p>> Informer et sensibiliser les jeunes aux thèmes des conduites à risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - stimuler la perception de la nocivité de certains produits et la dangerosité de certains comportements ; - Favoriser des moments festifs sans usage de produits psycho-actifs. - Encourager la participation et l'expression des jeunes durant le temps fort, mais aussi en amont lors de la préparation de l'évènement ; <p>> Favoriser le repérage des professionnels et des structures ressources du territoire par nos publics cibles : jeunes, parents, entourage des jeunes...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges et la réflexion autour de la santé et des conduites à risques ; - Initier des contacts directs dans un cadre agréable. <p>> Donner corps à la dynamique partenariale menée depuis 2007 aux yeux du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le maillage partenarial initié sur le territoire local.
Description détaillée des actions mises en œuvre pour la réalisation des objectifs	<p>1. Le Printemps Santé 2010 est une manifestation de prévention qui s'inscrit dans une logique partenariale initiée sur le territoire depuis 2007. Ce sont au total 4 actions qui trouvent leur pérennisation lors de l'évènement. L'axe le plus fort concerne la présence des acteurs territoriaux de prévention, qui figurent dans une plaquette réalisée par le collectif et distribuée à 16 000 exemplaires auprès des jeunes. Ces derniers pourront visualiser les professionnels et établir un contact direct avec eux. Les différents professionnels ont pu, lors des nombreux échanges et rencontres, se connaître et initier des projets annexes, passerelles de futures collaborations. Cf. annexes 1, 2, 3 et 4</p> <p>2. Notre manifestation se compose de soirées thématiques et d'un forum santé. Les soirées thématiques (ciné-débat, soirée théâtre et conférence et concert) permettent d'atteindre des cibles intermédiaires, qui interviennent dans le processus d'information et de soutien aux jeunes (parents, éducateurs, entourage). Le forum santé se déroulera sur 2 journées-et-demi et proposera une information complète sur les conduites à risques. Tout au long de cette semaine de prévention, les professionnels du territoire seront présents afin de se faire connaître. Le cadre se vaudra convivial afin de favoriser les contacts directs (animation, mise en espace, ambiance). Cf. Programme détaillé en annexe 5</p> <p><u>Temps forts</u></p> <p>Mardi 6 avril 2010 - 20h : <i>Soirée ciné-débat autour des conduites à risques chez les jeunes</i></p> <p>Mercredi 7 avril 2010 - 20h30 : <i>Soirée théâtre par des lycéens sur le thème des conduites addictives</i></p> <p>Jeudi 8 avril 2010 - 20h : <i>Conférence débat « Sport et dopage »</i></p>

	<p>Jeudi 8 et Vendredi 9 avril 2010 : <i>Forum Santé à destination des scolaires (journées)</i></p> <p>Samedi 10 avril 2010 : <i>Forum Santé tous publics (après-midi)</i></p> <p>Samedi 10 avril - 20h : <i>Concert Tremplin</i></p> <p>3. Depuis la mise en place du projet commun de prévention en 2007, la mobilisation des jeunes au sein des actions est une évidence pour le collectif. Pour le Printemps Santé 2010, l'ensemble des établissements accueillants des jeunes a été informé sur notre démarche et seront présents lors de l'évènement (14 établissements). Ainsi, les établissements ont inscrits la participation de leurs élèves dans un projet annuel de prévention (information en amont et interventions spécifiques) et certains ont initié des projets qui trouveront une vitrine lors de la manifestation : Cf. annexe 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - pièce de théâtre réalisée par des lycéens - textes slam écrits par des collégiens - réalisation d'une fresque durant la manifestation - mise en place de l'espace détente et bar à jus de fruits - création d'affiches de prévention - organisation de l'espace image et estime de soi <p>Ces projets ont pu se réaliser grâce à des personnes relai au sein des établissements, qui ont participé aux réunions du collectif.</p>
<p>En quoi le projet proposé présente-t-il une <u>valeur ajoutée</u> par rapport aux politiques publiques existantes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une manifestation pour et <u>avec les jeunes</u> ; - Une <u>action d'ampleur</u>, réunissant pour la première fois les principaux acteurs des domaines concernés sur le territoire communautaire ; - La prévention abordée sous <u>l'angle positif du bien-être</u> ; - Le <u>sport et la culture envisagés comme moyens de sensibilisation</u> et d'éducation à la santé.

Modalités opérationnelles du projet	
Public(s) cible(s) (caractéristiques /identification)	<p>> Notre cœur de cible concerne les jeunes âgés entre 13 à 18 ans (scolaire à partir du niveau de 4^{ème} et lycéens). La cible totale (nombre d'élèves des niveaux ciblés) est estimée à 4500 élèves.</p> <p>> Les cibles secondaires sont les suivantes : parents et éducateurs naturels (entourage, professionnels de l'éducation...) qui jouent un rôle essentiel dans l'encadrement et l'information des jeunes ; les adultes cherchant des informations sur les conduites à risques.</p> <p>> La journée et la soirée du samedi étant ouvertes à tous publics, certaines cibles y seront davantage repérées.</p>
Estimation du NOMBRE de bénéficiaires potentiels (obligatoire)	<p>Concernant notre cœur de cible, ce sont environ 2000 élèves qui se déplaceront sur les deux journées du jeudi et du vendredi (estimation réalisée auprès des établissements), soit 44% de la cible totale. Cf. Annexe 7</p> <p>Les parents, éducateurs naturels et adultes d'une manière générale seront sollicités à différentes reprises, notamment lors de soirées thématiques et sur la journée du samedi. Nous estimons leur nombre à 800.</p>
Territoire(s) d'expérimentation	<p>Territoire communautaire Cf. Annexe 8</p> <p>Pour la cible scolaire sont concernés les collèges, les lycées, le Centre de Formation aux Métiers de la Viande et l'Institut Médico-Educatif de Vitré ainsi que les collèges de Châteaubourg et d'Argentré du Plessis.</p>
Durée de l'expérimentation (en mois) - préciser si l'évaluation se poursuit au-delà du projet	<p>L'expérimentation autour du Printemps Santé 2010 a débuté en novembre 2009 et se poursuit jusqu'en novembre 2010 soit durant 12mois puisque nous souhaitons évaluer les retours plusieurs mois après la semaine événementielle.</p>
Les parties-prenantes au projet : indiquer les noms, rôles et implication de chacun (partenaires financiers, opérationnels, prestataires...)	<p>Vitré Communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maurice Guérin, élu communautaire sécurité et prévention - Elu de référence - Didier Himène, chargé de mission prévention - Pilotage de projet - Isabelle Le Callennec, élue communautaire - Conseillère générale - Shirley Piron, service civile volontaire - Coordination Printemps Santé 2010 <p>Ville de Vitré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Christine Cloarec, élue jeunesse, sport et culture - Elue de référence - Christophe Jaffrelot, directeur sport, jeunesse, éducation et loisirs
Pilotage et coordination du projet : indiquer les membres du comité de pilotage (ou de suivi) de l'expérimentation et la fréquence prévisionnelle des réunions	<p>Composition comité de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Didier Himène (VC) - Shirley Piron (VC) - Christine Cloarec (Ville de Vitré) - Maurice Guérin (VC) - Pierre Lory-Forêt (VC) <p>Fréquence réunions : 1 par mois.</p>

Conclusions attendues et généralisation potentielle	
Conclusions attendues de l'expérimentation par rapport aux politiques à destination de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - La modification de la perception et/ou des comportements vis-à-vis des conduites à risques ; - Le repérage par les jeunes des personnes et structures ressources afin de favoriser une réponse et/ou une prise en charge efficaces de leur questionnements et problèmes sur l'évènement et dans l'avenir ; - L'évolution du partenariat territorial et son assise dans le temps
Conditions et forme d'une généralisation éventuelle	<p>La pertinence de la reconduction du Printemps Santé sera fonction de l'évaluation. De la même manière, une éventuelle reconduction prendra en compte les recommandations émises par l'évaluateur.</p> <p>Cependant, d'ores-et-déjà, la dynamique partenariale initiée ouvre des perspectives de nouvelles actions communes, à différentes échelles.</p>

Description résumée des autres activités des porteurs de projet		
	Porteur de projet	Evaluateur
Description résumée des principales activités du porteur de projet /de l'évaluateur - présentation des projets à caractère expérimental réalisés récemment	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Argent de Poche - Service civil volontaire et service civique - Ecole 2^{ème} chance - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD) 	

CALENDRIER PREVISIONNEL DE DEROULEMENT DE L'EXPERIMENTATION

2010	<p>POUR L'EXPERIMENTATION</p> <p>Date de démarrage : novembre 2010</p> <p>Planning des actions programmées :</p> <p>Septembre 2009 : lancement projet Printemps Santé (réalisé) Novembre 2009 : cadrage de l'expérimentation (réalisé) Décembre 2009 - Janvier 2010 : mise en place comité de pilotage Février 2010 : finalisation évènement Avril 2010 : semaine évènementielle Mai 2010 : 1^{er} bilan comité technique de prévention Juillet 2010 : 2^{ème} bilan Octobre 2010 : restitution bilans et point presse</p> <p>POUR L'EVALUATION</p> <p>Date de démarrage : février 2010.</p> <p>Planning des actions programmées :</p> <p>Décembre 2009-février 2010 mise en place de l'équipe, comité de pilotage. Mars 2010 : début des entretiens, mise en place des questionnaires, élaboration des indicateurs socioéconomiques et territoriaux de bien-être. Avril 2010 : Observation passive des différents évènements de la semaine. Mai à juin 2010 : analyse et premiers résultats. Juillet 2010 : 1^{ère} restitution et rapport d'étape. Septembre-octobre 2010 : rédaction rapport final. Novembre-décembre 2010 : restitution et remise rapport final.</p>
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 2 : PROTOCOLE D'ÉVALUATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET	
Objectifs de l'évaluation (détaillés et hiérarchisés)	<p>La semaine événementielle « Printemps Santé 2010 » donne l'opportunité à une équipe de chercheurs pluridisciplinaire (économistes, information et communication, sociologue...) d'évaluer l'impact de cette manifestation sur les différentes parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact de la manifestation sur la connaissance qu'ont les jeunes des structures et personnes ressources, - l'impact de la manifestation auprès des personnes ressources et des différents partenaires, - l'impact au niveau des interlocuteurs politiques.
Description générale du protocole d'évaluation (insister sur la méthodologie retenue).	<p>Le protocole d'évaluation s'établira en deux temps :</p> <p>→ <i>Au moment de l'événementiel avec un axe principalement quantitatif</i> L'ensemble de l'événement « Printemps santé 2010 » touche à la fois des publics et des thèmes différents. Il est donc prévu, par le biais de questionnaires, d'interroger les publics réunis, sur leur connaissance des structures et personnes ressources. A l'issue de chaque manifestation, nous demanderons aux publics de répondre à des questions ciblées. Nous nous intéresserons également, grâce à l'enregistrement des débats (5 au total) et à l'étude du texte de la pièce de théâtre montées par des jeunes, de réaliser une étude des thèmes et acteurs cités dans le discours. L'outil WordMapper, qui permet d'identifier à l'aide de techniques statistiques, les thèmes abordés dans un ensemble de documents sera utilisé. Ces thèmes sont identifiés par la récurrence de certains mots clés. Ces thèmes et les mots associés sont représentés sur des graphiques interactifs qui nous serviront de base à des indicateurs thématiques ou de personnes ressources.</p> <p>→ <i>Après l'événementiel par le biais d'entretiens individuels et collectifs (axe qualitatif)</i> Les partenaires de « Printemps santé 2010 » seront amenés à remplir une « feuille de traçabilité » lors du forum santé le 8,9 et 10 avril. En s'appuyant sur leurs observations et sur leurs résultats, des entretiens individuels et/ou collectifs seront organisés pour mesurer le ressenti et l'impact de cette manifestation. Certains publics jeunes pourront également être consultés 15 jours après la manifestation, (15 jours de vacances de printemps) en entretien collectif pour mesurer ce qui a été retenu après une telle manifestation : des thèmes, des exemples, des individus, des structures ressources ? Quelques entretiens qualitatifs seront réalisés avec les élus afin d'appréhender leur avis sur l'impact de la manifestation.</p> <p>Enfin, le protocole d'évaluation portera aussi sur un inventaire des supports documentaires mis à disposition et sur leur impact. Une traçabilité rigoureuse des documents mis à disposition lors de chaque journée permettra de mesurer quel public s'intéresse à quel thème et à quelle structure.</p>

<p>Quels sont les indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) pressentis pour rendre compte de ces objectifs ?</p>	<p>Nous posons pour hypothèse trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - micro/individu (conditions de vies matérielle et sociale ; capacités (confiance en soi et collective, estime de soi, <i>empowerment</i>) ; une tendance se dégagera de l'ensemble du public jeune. Mais nous faisons l'hypothèse que cette perception sera motivée par le langage utilisé, le transfert réalisé vers des personnes ou structures ressources. - méso/local (développement social, développement économique local) ; l'impact chez les partenaires de « Printemps santé 2010 » mettra en avant des indicateurs quantitatifs : nombre, qui ils sont, et comment ils ont été identifiés, quels types d'informations ont été fournies, combien de contacts ont été pris, quels questionnements se posent. - macro/sociétal (développement d'une activité plus humaine, viable et durable). Nous mobiliserons l'économie de la santé communautaire, l'économie de l'action et de l'aide sociale afin de situer l'impact global d'un événement comme « Printemps santé 2010 ». La perception des élus notamment, permettra de croiser l'impact identifié chez les jeunes et les partenaires, avec les priorités politiques. <p>Le but ici était de faire des recommandations pour les acteurs qui souhaiteraient réaliser de la prévention. C'est à dire, à partir de la perception des jeunes, réaliser des recommandations pour une éventuelle prévention. Il y a là à discuter avec les structures et personnes ressources à cet aspect pédagogique que nous pratiquons en tant qu'enseignants-chercheurs : faut-il utiliser le même vocabulaire, les mêmes centres d'intérêt pour accrocher les jeunes et les sensibiliser ? Retiennent-ils plutôt des témoignages, des phrases chocs ou des structures ?</p> <p>Une hypothèse majeure repose sur l'idée qu'une action amène à connaître les personnes qui y travaillent et ensuite la structure. Mais ceci reste à démontrer notamment sur cette thématique. Selon le cadre, cela peut être effectivement l'inverse.</p>
<p>L'expérimentation implique-t-elle la comparaison d'un groupe de bénéficiaires et d'un groupe témoin ?</p> <p>Comment sont sélectionnés les bénéficiaires de l'expérimentation et, le cas échéant, le groupe témoin ?</p>	<p>L'expérimentation sociale telle qu'elle est conduite actuellement cherche à démontrer l'efficacité d'un acte (liant décision et conséquences de celle-ci dans une interaction stratégique) en situation réelle. Nous nous plaçons ici moins dans le cadre d'un essai expérimental que d'une étude observationnelle (Bouvenot et Vray 2006, 60). En effet, l'essai expérimental sur la base d'un tirage au sort est séduisant (contrôle des biais de non comparabilité des groupes), parce qu'elle rend interprétable les résultats de tests statistiques. Mais, est-elle le reflet de la réalité observée ? L'étude observationnelle présente l'avantage d'observer une population ou un phénomène sans intervenir (ou le moins possible) sur le cours des choses. L'absence d'une randomisation des différents groupes comparés peut apparaître comme un sérieux écueil, sauf à mobiliser l'analyse factorielle des données d'une part, et la mobilisation des techniques d'enquête et de documents de communication, d'autre part.</p>
<p>Quel est la taille du groupe de bénéficiaires ? Quelle est celle, le cas échéant, du groupe témoin ?</p> <p>Préciser les modalités de suivi des membres des deux groupes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les questionnaires : nous pensons interroger toutes les personnes participants aux diverses manifestations (prévisions : Forum Santé 2 600 personnes, soirées thématiques 600 personnes). Nous mettons en place une organisation avec Vitré Communauté qui permettra de toucher cette cible même s'il y a toujours des pertes. - Pour les entretiens collectifs : il s'agit de prendre RDV avec 3 à 4 groupes de jeunes collégiens et/ou lycéens qui auront participé à la manifestation sur leur lieu d'études et de réaliser un « debriefing » avec eux. L'objectif est donc de rencontrer environ 30 à 40 jeunes. - Pour les entretiens individuels avec les élus, l'objectif sera de rencontrer les 3 à 4 élus concernés et sensibilisés à « Printemps santé 2010 » + un ou deux autres qui n'étaient pas impliqués directement. - Enfin, tous les partenaires de l'événement seront consultés soit par des entretiens collectifs soit par des entretiens individuels : ils représentent 27 structures et environ 50 personnes.

<p>Situer en quelques lignes le contexte scientifique dans lequel s'inscrit l'évaluation (y compris références bibliographiques).</p> <p>Décrire sommairement les références de l'équipe prévue dans le domaine de l'évaluation ainsi que sa composition.</p>	<p>Le contexte scientifique dans lequel s'inscrit cette évaluation est celui de la montée en théorisation de l'économie solidaire comme enveloppe de l'économie de l'aide et de l'action sociale, de l'économie du développement durable local ; reposant sur une démarche inter disciplinaire mêlant méthodes quantitative et qualitative pour une meilleure compréhension de nos économies et sociétés contemporaines.</p> <p>Laville JL, Glémain P, 2009, <i>L'économie sociale et solidaire aux prises avec la Gestion</i>. Desclée de Brouwer (à paraître en janvier 2010).</p> <p>Glémain P, 2008, <i>Epargnants solidaires. Une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe</i>. Presses Universitaires de Rennes.</p> <p>Les références de l'équipe CARTA et FIMOSOL sont les suivantes :</p> <p>Glémain P(dir), Bévant D, Bioteau E, Moulévrier P, Taupin MT, 2007, <i>Les territoires des finances solidaires. Une analyse régionale en Bretagne et Pays de la Loire</i>. Novembre, Rapport final à la DIIIESES, 188p. (à paraître chez L'Harmattan).</p> <p>Glémain P (dir), Bioteau E, Billaudeau V, Meyer M, Moulévrier P, 2009, <i>Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social. Premiers résultats en Pays de la Loire et Poitou Charentes</i>. Rapport final, première version, juillet, au Haut Commissariat aux Solidarités Actives et à la Jeunesse et à la DIIIESES, 308p. (version corrigée à venir, décembre 2009)</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**
(Détail à fournir en annexe)**BUDGET lié à l'élaboration et la mise en œuvre de l'EXPERIMENTATION**

	DEPENSES	RECETTES
En 2010	35 700	35 700
Total (1)	35 700	35 700
(dont subvention demandée auprès du HGE / DJEPVA) (A)	16 000	16 000

BUDGET lié à l'EVALUATION

	DEPENSES	RECETTES
En 2010	22 848,65	22 848,65
Total (2)	22 848,65	22 848,65
(dont subvention demandée auprès du HGE / DJEPVA) (B)	13 848,65	13 848,65

BUDGET GLOBAL

	DEPENSES	RECETTES
Total (1+2)	58 548,65	58 548,65
(dont subvention demandée auprès du HGE / DJEPVA) (A+B)	29 848,65	29 848,65

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET EN 2010

EXPERIMENTATION 2010

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services	6 950		
Achats matières et fournitures	600	74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) / dispositifs sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		Haut commissariat à la jeunesse (sollicité)	16 000
Locations	1 000		
Entretien et réparation			
Assurance	250	Région(s):	
Documentation			
Divers			
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	2 000	Commune(s)- EPCI: Vitré Communauté	11 600
Déplacements, missions	5 200		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64- Dépenses de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,	16 900	CNASEA (emplois aidés)	5 300
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 800	Prestations en nature	2 800
Personnel bénévole		Dons en nature	

EVALUATION 2010

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
- Chaire ESS (ESSCA) : expertise.	1500		
- Convention recherche CARTA ESO UMR6590 CNRS	1500		
Achats matières et fournitures			
- Logiciel SPHINX Plus (1 ^{ère} licence)	490	74- Subventions d'exploitation	
- Licence supplémentaire	135		
- Assistance Hotmail premium (1-2 personne(s))	350		
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 – Services extérieurs		Haut commissariat à la jeunesse (sollicité)	13848,65
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Région(s):	
Documentation			
- achat d'ouvrage de références	150		
Divers			
62 – Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
- Forfait de rémunération C.Raison (intervenant indépendant/ consultant)	3000		
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions			
-frais de déplacements, d'hébergement, de restauration (Angers/Nantes/Vitré)	1500		
Services bancaires, autres			
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64- Dépenses de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,			
-salaire moyen des chercheurs statutaires (3x1mois ETP, chargé)	9000	CNASEA (emplois aidés)	
-stagiaire Master 2 (contrat 4 mois, chargé) dont indemnités de congés payés (10%) et de précarité (10%)	3161,75		
Charges sociales,			
-stagiaire Master 2	1965,19	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel			
- CRDS/CSG Non déductible	96,71		
65- Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement		Temps de recherche supporté par les établissements des titulaires	9000,00
Frais financiers			
Autres			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

5.2. DU DÉLOCALISÉ - ECHOGRAPHIE GYNÉCOLOGIQUE ET OBSTÉTRICALE (UFR MÉDECINE)

Avis favorable du CEVU du 26 mai 2010.

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DÉLOCALISÉ - ÉCHOGRAPHIE GYNÉCOLOGIQUE ET OBSTÉTRICALE

CRÉATION

UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers ; Université d'Angers

Enseignant responsable : Pr Ph. DESCAMPS

Avis du Conseil d'UFR	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du 21 avril 2010
Avis du CEVU	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du
Avis du CA	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du

Avis des rapporteurs observations :

Cadre réservé aux enseignants rapporteurs

Enseignant responsable	Nom : Pr Ph. DESCAMPS Service de Gynécologie Obstétrique CHU Angers	Statut : PU-PH Téléphone : 02.41.35.48.99 E-mail : phdescamps@chu-angers.fr	
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX	Département Formation Médicale continue : téléphone : 02 41 73 59 44 Fax : 02 41 73 58 38 E-mail : nathalie.menar@univ-angers.fr		
Niveau	<input type="checkbox"/> pré-universitaire <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle			
Public(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/> formation initiale <input type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue			
Objectifs Généraux	Les différentes pathologies gynécologiques et les aspects échographiques des malformations diagnostiquées en prénatal seront développées par des praticiens ayant une grande expérience de l'échographie gynécologique et obstétricale.			
Originalité	Destiné aux médecins algériens			
Capacité d'accueil :	60 par an			
Conditions d'inscription	Ce DU est destiné aux médecins algériens (gynécologues, médecins généralistes, cardiologues) ayant une pratique échographique gynéco-obstétricale et désirant parfaire leur formation.			
Durée totale de la formation : 1 an	Cours Théoriques : 60 heures (2 fois 5 jours de cours)	Stage : 10 journées	Autre(s)	
Production d'un mémoire Oui <input checked="" type="checkbox"/> (de 15 pages minimum) Non <input type="checkbox"/>				
Droits d'inscription : - <i>droits spécifiques : 180 €</i> + <i>droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive (soit 175.57 € pour l'année universitaire 2009-2010)</i> Les étudiants admis à suivre cette formation sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive.				
Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages.... <i>(annexe 1)</i>				
Modalités de contrôle des connaissances	Examen théorique (QCM), Mémoire + Epreuve pratique			
Noms, statut, Discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation <i>(annexe 2)</i>				
Evaluation financière : <i>(annexe 3)</i>				
Date de mise en place : Septembre 2010				

Date et signature du ou des responsable(s) de la formation

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine

Annexe 1
ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

D.U. délocalisé - Echographie gynécologique et obstétricale

A) CALENDRIER DE LA FORMATION

- Date limite de préinscription : 01/09/2010
- Date limite d'inscription : 15/09/2010
- Date de début de l'enseignement : 27/09/2010

B) PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

1) Cours théoriques = 80 heures **à Oran Algérie**

- 1 semaine de cours du 27/09 au 01/10/2010 (40 heures)

LUNDI	09H-12H	. Echographie pelvienne normale . Echographie pelvienne pathologique . Démonstration
	14H-17H	. Principes généraux de l'échographie . Biométrie
MARDI	09H-12H	. Echographie du premier trimestre . Datation de grossesse . Clarté nucale . Dépistage de la trisomie 21
	14H-17H	. Cerveau normal . Cerveau pathologique . Démonstration
MERCREDI	09H-12H	. Face normale . Profil normal . Anomalie de profil . Fentes
	14H-17H	. Cœur normal . Démonstration
JEUDI	09H-12H	. Cœur pathologique
	14H-17H	. Poumon fœtal . Hernie diaphragmatique
VENDREDI	09H-12H	. Tube digestif normal . Tube digestif pathologique
	14H-17H	. Rein normal . Pathologie urinaire

- 1 semaine de cours en avril 2011 (40 heures)

Point 5 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

(dates à définir)

LUNDI	09H-12H	. Extrémités normales . Os normal
	14H-17H	. Ostéochondrodysplasie
MARDI	09H-12H	. Grossesses géminaires
	14H-17H	. Annexes . Col . Démonstration
MERCREDI	09H-12H	. Anomalie du liquide amniotique
	14H-17H	. Démonstration
JEUDI	09H-12H	. CAT devant un épanchement du fœtus
	14H-17H	. Dopplers . Démonstration
VENDREDI	09H-12H	. Anomalies chromosomiques . Anomalies syndromiques
	14H-17H	. Démonstration

2) Stage pratique

- 10 journées d'échographie sous contrôle d'un échographiste diplômé

3) Examen théorique (25 QCM et 3 cas cliniques) et pratique (manipulation en "live") en

septembre 2011

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
 Annexe 2
 FICHE " ENSEIGNANTS "

D.U. délocalisé - Echographie gynécologique et obstétricale

Noms, coordonnées et statut des enseignants ou professionnels participant à la formation		
Pr Ph. DESCAMPS	Pôle de Gynécologie Obstétrique – CHU Angers phdescamps@chu-angers.fr	
Dr Fl. BIQUARD	Pôle de Gynécologie Obstétrique – CHU Angers fbiquard@chu-angers.fr	
Dr F. BOUSSION	Pôle de Gynécologie Obstétrique – CHU Angers frbouSSION@chu-angers.fr	
Dr L. SENTILHES	Pôle de Gynécologie Obstétrique – CHU Angers losentilhes@chu-angers.fr	
Dr Ph. PEZARD	Pôle de Gynécologie Obstétrique – CHU Angers philpez@mac.com	

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
 Annexe 3
 FICHE DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

D.U. délocalisé - Echographie gynécologique et obstétricale

NATURE de DEPENSES	MONTANTS	OBSERVATIONS
FRAIS DE PERSONNELS		
Enseignants titulaires		
Heures TD		
Charges		
Service statutaire		
Intervenants vacataires		
Heures TD		
Charges		
Prestations sur facture		
Personnels IATOS Titulaires		
Heures supplémentaires		
Services statutaires		
Charges		
Vacataires non enseignants		
Heures		
Charges		

FRAIS PEDAGOGIQUES		
Fournitures		
Achats d'ouvrages		
Reprographie		
Frais divers		
FRAIS DE DEPLACEMENTS		
Déplacements des intervenants	8 300 €	(train, avion, hébergement en Algérie)
Déplacements de stagiaires		
Frais divers		
	8 300 €	
FRAIS GENERAUX		
Affranchissement et téléphone		
Publicité		
Provisions pour amortissements		
Provisions pour risques		
Frais divers		
Autres (Précisez)		
Reversement à la Composante	8 300 *30 % = 2490 €	30 % des recettes
TOTAL 1	2490 €	
Droits universitaires		
TOTAL 2 Dépense prévisionnelle totale	8 300 + 2490 = 10790 €	
Coût de la formation (total 2)		
Effectif	60 inscrits	
Droit d'inscription proposé	180	
Recettes prévisionnelles	180*60 = 10 800 €	

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine

Annexe 4
FICHE PÉDAGOGIQUE
D'ÉVALUATION DE LA FORMATION (modèle type)

D.U. délocalisé - Echographie gynécologique et obstétricale

(à remplir par les étudiants)

1 – PRATIQUE PEDAGOGIQUE

La préparation à ce DU vous apparaît-elle, dans son ensemble

Très positive Positive Insuffisant Très insuffisante

Le nombre d'heures dévolu au DU vous semble-t-il

Point 5 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

Suffisant

Insuffisant

Les supports pédagogiques (ouvrages de référence, photocopiés, tirages) sont-ils

Suffisants

Insuffisants

Trop lourds

Avez-vous rencontré des problèmes pédagogiques ?

Oui

Non

Si oui lesquels :

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

2 – RELATIONS AVEC L'ENSEIGNANT

L'animation vous semble-t-elle

Suffisante

Insuffisante

Trop technique

La ponctualité vous semble-t-elle

Très satisfaisante

Satisfaisante

Peu satisfaisante

La qualité de vos relations avec l'enseignant a-t-elle été

Très satisfaisante

Satisfaisante

Peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

3 – ORGANISATION GENERALE

Rencontrez-vous des difficultés sur le plan administratif ? *Oui*

Non

Si oui lesquelles :

L'organisation générale (informations, planning, etc.) vous semble-t-elle

Très satisfaisante

Satisfaisante

Peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

4 – AUTRES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

5.3. DIU DE PERFECTIONNEMENT EN ANESTHÉSIE PÉDIATRIQUE (UFR MÉDECINE)

Avis favorable du CEVU du 26 mai 2010.

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE DE PERFECTIONNEMENT EN ANESTHÉSIE PÉDIATRIQUE

CRÉATION

UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers ; Université d'Angers

Enseignant responsable : Professeur Jean Claude GRANRY

UFR participantes et responsable local : Brest (Pr Charles ARVIEUX) – Nantes (Pr Corinne LEJUS) – Poitiers (Pr Bertrand DEBAENE) – Rennes (Pr Eric WODEY) – Tours (Pr Marc LAFFON)

Coordonnateur interrégional : Pr JC Granry (Angers)

Avis du Conseil d'UFR	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du 21 avril 2010
Avis du CEVU	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du
Avis du CA	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du

Avis des rapporteurs observations :

Cadre réservé aux enseignants rapporteurs

Enseignant responsable	Nom : Jean Claude GRANRY	Statut : PU-PH Pôle Anesthésie Réanimation – CHU Angers Téléphone : 02 41 35 44 39 E-mail : JCGranry@chu-angers.fr	
	UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX	Département Formation Médicale continue : téléphone : 02 41 73 59 44 Fax : 02 41 73 58 38 E-mail : nathalie.menar@univ-angers.fr	
Niveau	<input type="checkbox"/> pré-universitaire <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle		
Public(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/> formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue		
Objectifs Généraux	<p>La spécificité de la prise en charge chirurgicale et anesthésique des enfants est aujourd'hui reconnue. Une circulaire relative à l'élaboration de schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) de l'enfant et de l'adolescent a été élaborée. Ce "SROS" "définit l'organisation de la chirurgie pédiatrique et ORL pédiatrique, par territoire de santé selon une graduation et une répartition des activités tenant compte des besoins de la population, de la situation existante et des possibilités de transport". Ces nouvelles organisations vont obliger à une formalisation du maintien des connaissances et des compétences des médecins concernés. Les sociétés savantes ont élaboré en commun un cahier des charges pour le maintien des compétences en Anesthésie Réanimation Pédiatrique. Ce cahier des charges précise les connaissances théoriques et pratiques exigées ainsi que les critères définissant un centre de formation en anesthésie pédiatrique. Les objectifs généraux de cet enseignement sont donc de conforter les connaissances des praticiens titulaires et de les faire bénéficier de stages pratiques au sein de centres spécialisés.</p>		
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - rappeler les bases pharmacologiques et physiologiques fondamentales en anesthésie pédiatrique - décrire l'organisation fonctionnelle d'un site d'anesthésie pédiatrique et le matériel nécessaire - rappeler les différentes techniques anesthésiques chez l'enfant et leur actualisation - connaître les principaux risques et complications et leur prise en charge - prendre en charge de façon optimale la douleur de l'enfant 		
Originalité	<p>Il s'agit d'un enseignement standardisé au niveau de l'interrégion dans le cadre de la mise en place de réseaux d'anesthésie pédiatrique. Il a pour but d'harmoniser les pratiques, de mutualiser les protocoles, de permettre l'élaboration de plan de formation et l'évaluation des organisations et des pratiques.</p>		
Capacité d'accueil :	4 à 5 personnes par faculté soit 25 personnes maximum		
Conditions d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - anesthésistes réanimateurs titulaires ou contractuels - les lettres de candidature (CV et lettre de motivation) sont à adresser selon l'origine géographique à chaque enseignant responsable local 		

Durée totale de la formation : 1 an 106 heures	Cours Théoriques : 60 heures	Stage : 40 heures (2 x 5 jours)	Autre(s) Ateliers pratiques Séances simulation (6 heures)	
Production d'un mémoire Oui x (de ... pages minimum) Non <input type="checkbox"/>				
Droits d'inscription : - <i>droits spécifiques : individuels : 700 euros entreprises : 900 euros</i> + <i>droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive (soit 175.57 € pour l'année / universitaire 2009/2010)</i> Les étudiants admis à suivre cette formation sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive.				
Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages.... (annexe 1)				
Modalités de contrôle des connaissances	<p>L'enseignement du DIU est validé par</p> <ul style="list-style-type: none"> - un contrôle continu des connaissances sous la forme de QCM à l'issue de chacun des séminaires - l'assiduité à l'ensemble des séminaires - la réalisation du stage pratique d'une durée de 10 jours (2 x 5 j consécutifs possibles) dans une structure d'anesthésie pédiatrique universitaire ou conventionnée - la rédaction et la soutenance d'un mémoire sur une thématique proposée par le jury et rédigé selon les règles de soumission d'une revue aux Annales Françaises d'Anesthésie et de Réanimation, remis au responsable de l'enseignement local au plus tard 15 jours avant la date de soutenance. - Un examen oral sur un dossier clinique présenté au candidat à l'issue du stage pratique, comportant 30 min de réflexion et 20 min de discussion devant un jury composé du responsable local de l'enseignement et de un ou deux praticiens ayant encadré le candidat au cours du stage. <p>Le diplôme est délivré par le Président des Universités concernées.</p>			
Noms, statut, Discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation (annexe 2)				
Evaluation financière : (annexe 3)				
Date de mise en place : octobre 2010				

Date et signature du ou des responsable(s) de la formation

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine

Annexe 1
ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

D.I.U. de perfectionnement en anesthésie pédiatrique

Les cours magistraux auront lieu à Angers, Nantes et Rennes. Le stage pratique peut se dérouler dans chacun des CHU de l'interrégion.

C) CALENDRIER DE LA FORMATION

- Date limite de préinscription : Mai 2010
- Date limite d'inscription : Septembre 2010
- Date de début de l'enseignement : Octobre 2010

D) PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

Module 1 – Bases fondamentales

- Maintien des compétences en anesthésie pédiatrique : recommandations SFAR – ADARPEF – CFAR
 - Matériels et structures pour l'anesthésie pédiatrique : recommandations SFAR – ADARPEF
 - Risque anesthésique en pédiatrie
 - Physiologie pédiatrique utile pour l'anesthésie
- Pharmacologie pédiatrique utile pour l'anesthésie
- Hypnotiques halogénés, protoxyde d'azote. Place de l'entonox en pédiatrie
 - Hypnotiques intraveineux
 - Morphiniques
 - Curares et curarisation
- Systèmes anesthésiques, évaporateurs, respirateurs d'anesthésie. Particularités pédiatriques
 - Monitoring en pédiatrie.

Module 2 – particularités de l'anesthésie réanimation du jeune enfant

- Physiologie fœtale – transition vers le nouveau-né
- Conséquences du développement périnatal sur la prise en charge du nouveau-né pathologique.
Le point de vue du néonatalogiste
- Réanimation du nouveau né en salle d'accouchement
- Anesthésie réanimation du nouveau-né
 - Evaluation pratique du nouveau-né chirurgical
 - Conditions matérielles de prise en charge pour la réalisation de l'anesthésie
 - Techniques d'anesthésies spécifiques
 - Spécificité du suivi post-opératoire
- Anesthésie réanimation de l'ancien prématuré

Module 3 – médecine péri-opératoire

- La consultation pré-anesthésique adaptée à l'enfant – informations – consentement éclairé ; la prémédication – le jeûne préopératoire
- Contrôle des voies aériennes
- Abords vasculaires
- Perfusions per-opératoires – remplissage chez l'enfant
- Nutrition
- Prophylaxie anti-infectieuse
- Hémostase et anesthésie de l'enfant :
 - Particularités de l'enfant, dépistage des anomalies
 - CAT pratique en pré, per et postopératoire
 - Transfusions
 - Enfant porteur d'une hémoglobinopathie
- Prise en charge de la douleur chez l'enfant : évaluation et traitement
- Allergie et anesthésie pédiatrique

Module 4 – pratique clinique quotidienne

- Induction et entretien de l'anesthésie chez l'enfant
- Le réveil de l'enfant et ses complications
- ALR chez l'enfant
 - Les produits de l'ALR pédiatrique
 - Les particularités de l'ALR pédiatrique
 - Le matériel d'ALR chez l'enfant
 - Apport de l'échographie en ALR pédiatrique
 - Techniques d'ALR chez l'enfant
- Cas cliniques
 - Prise en charge périopératoire en chirurgie viscérale et urologique : syndrome de jonction, reflux vésico-urétéral, sténose du pylore, Nissen...
 - Particularités de la laparoscopie
 - Anesthésie pour chirurgie et examens ORL de l'enfant
 - Corps étrangers des voies aériennes et digestives, endoscopies digestives
 - Anesthésie pour chirurgie des fentes labio-palatines
 - Anesthésie pour chirurgie des membres de l'enfant
 - Ophtalmologie
 - Anesthésie pour pathologie du canal péritonéo-vaginal
 - Anesthésie hors bloc opératoire en pédiatrie

Module 5 – problèmes particuliers

- Anesthésie ambulatoire en pédiatrie
- Intubation difficile
- Enfant brûlé
- Enfant polytraumatisé
- Prise en charge de l'enfant en milieu neurochirurgical
- Enfant cardiaque
- Arrêt circulatoire de l'enfant
- Hyperthermie maligne ; maladies neuro-musculaires
- Pathologie pulmonaire médico-chirurgicale (enfant enrhumé, asthme)
- Maladies rares
- Anesthésie et oncopédiatrie

E) REPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENTS

Thème Module	Contenu	Cours théoriques	TP	Stage
Module 1 :	Bases fondamentales	12 H		
Module 2 :	Particularités de l'Anesthésie Réanimation du jeune enfant Douleur chez l'enfant	12 H		
Module 3 :	Médecine péri opératoire	12 H		
Module 4 :	Pratiques cliniques quotidiennes	12 H		
Module 5 :	Problèmes particuliers	12 H		
Module 6 :	Séances de simulation en Anesthésie pédiatrique		6 H	
	Stage pratique (2 x 5 jours)			40 H
Durée totale de l'enseignement		106 heures		

F) PROGRAMME ET CALENDRIER DÉTAILLÉ**MODULE 1 (2J) : BASES FONDAMENTALES****LIEU: ANGERS****DATES: 21-22 OCTOBRE 2010****RESPONSABLE: PR JC GRANRY****J1**

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Accueil et présentation de la formation	Pr C. LEJUS Pr JC. GRANRY
10H00 - 11H00	Maintien des compétences en anesthésie pédiatrique	Pr JC. GRANRY
11H00 - 12H00	Matériels et structures pour l'anesthésie pédiatrique	Pr C. ECOFFEY
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H00	Le risque en anesthésie pédiatrique	Pr C. MERCIER
15H00 - 17H00	Physiologie pédiatrique	Pr C. LEJUS
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

J2

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Hypnotiques halogénés - N2O - MEOPA	Pr E. WODEY
10H00 - 11H00	Hypnotiques IV - AIVOC	Pr E. WODEY
11H00 - 12H00	Morphiniques	Pr I. MURAT
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H00	Curares et curarisation	PR B. DEBAENE
15H00 - 16H00	Systèmes anesthésiques - évaporateurs - respirateurs d'anesthésie	Dr JP. MONRIGAL
16H00 - 17H00	Monitoring en pédiatrie	Pr E. WODEY
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

**MODULE 2 (2J) : PARTICULARITES DE L'ANESTHÉSIE REANIMATION DU JEUNE ENFANT
DOULEUR CHEZ L'ENFANT**

LIEU: NANTES

DATES: 22-23 NOVEMBRE 2010

RESPONSABLE: PR C. LEJUS

J1

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Diagnostic anténatal des malformations chirurgicales	
10H00 - 11H00	Physiologie foetale	Pr JC. ROZE
11H00 - 12H00	Réanimation du nouveau né en salle d'accouchement	Pr M. LAFFON
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H30	Anesthésie réanimation du nouveau né	Pr C. LEJUS
15H30 - 16H15	Pathologies chirurgicales néonatales	Pr JC. GRANRY
16H15 - 17H15	Cas particulier de l'ancien prématuré	Dr C. JEUDY
17H15	CONCLUSIONS / EVALUATION	

J2

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H30	Douleur : évaluation et traitement	Pr C. LEJUS
10H45 - 12H	Douleur : cas cliniques	Pr C. LEJUS
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H30	ALR chez l'enfant : techniques	Pr C. ECOFFEY
15H30 - 17H00	ALR chez l'enfant : indications, contre indications, incidents/accidents	Pr C. ECOFFEY
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

MODULE 3 (2J) : MEDECINE PERI OPERATOIRE**LIEU: RENNES****DATES: 20-21 JANVIER 2011****RESPONSABLE: PR E. WODEY****J1**

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Consultation pré anesthésique – prémédication – jeûne	DR LUCAS
10H00 – 11H00	Examens complémentaires pré opératoires	Pr C. LEJUS
11H00 – 12H00	Abords vasculaires	Pr JC. GRANRY
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H30	Contrôles des voies aériennes	Dr JP. MONRIGAL
15H30 – 16H15	Pathologies de l'hémostase et l'hémoglobine	DR GUILLET
16H15 – 17H00	Transfusion chez l'enfant	PR WODEY
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

J2

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Perfusion per opératoire – remplissage -	Pr WODEY
10H00 – 11H00	Antibioprophylaxie	Dr DE LA BRIERE
11H00 – 12H00	Allergie et anesthésie pédiatrique	Dr LUCAS
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H00	Nutrition peri opératoire	Dr DE LA BRIERE
15H00 – 17H00	Cas cliniques	Dr TIREL
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

MODULE 4 (2J) : PRATIQUES CLINIQUES QUOTIDIENNES**LIEU: NANTES****DATES: 24-25 FÉVRIER 2011****RESPONSABLE : PR C.LEJUS****J1**

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Complications per opératoires	Pr WODEY
10H00 - 11H00	Réveil et ses complications	Pr WODEY
11H00 - 12H00	Pathologie du canal péritonéo-vaginal, prise en charge péri opératoire	Dr DE LA BRIERE
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H00	Pathologies chirurgicales digestives, prise en charge péri opératoire	Pr M. LAFFON
15H00 - 16H00	Pathologies urologiques, prise en charge péri opératoire	Pr C. LEJUS
16H00 - 17H00	Anesthésie et coelioscopie	Pr M. LAFFON
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

J2

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Anesthésie pour corps étranger	Dr GAUVRIT
10H00 - 11H00	Anesthésie pour fente labiopalatine	Dr D. PEAN
11H00 - 12H00	Anesthésie en ORL pédiatrique	Pr G. ORLIAGUET
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H00	Enfant polytraumatisé	Pr G. ORLIAGUET
15H00 - 16H00	Anesthésie hors bloc opératoire	Pr C. LEJUS
16H00 - 17H00	Anesthésie et orthopédie pédiatrique	Pr M. LAFFON
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

MODULE 5 (2J) : PROBLEMES PARTICULIERS**LIEU: RENNES****DATES: 24-25 MARS 2011****RESPONSABLE: PR E. WODEY****J1**

Horaires	THEME	Orateur
9H00 – 10H00	Anesthésie ambulatoire en pédiatrie	Dr LUCAS
10H00 – 11H00	Intubation difficile	Dr V. PICHENOT
11H00 – 12H00	Enfant brûlé	Pr C. MERCIER
12H00 – 14H00	REPAS	
14H00 – 15H00	Enfant cardiaque	Dr A. DE VINDT
15H00 – 16H00	Enfant neurochirurgical	Dr C. JEUDY
16H00 – 17H00	Anesthésie et pathologies broncho pulmonaires (enfant enrhumé, asthme)	Dr GAUVRIT
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

J2

Horaires	THEME	Orateur
9H00 – 10H00	Arrêt circulatoire de l'enfant	Dr TIREL
10H00 – 11H00	Hyperthermie maligne	Pr KRIVOSIC-HORBER
11H00 – 12H00	Anesthésie et oncologie pédiatrique	Dr GUILLAUD
12H00 – 14H00	REPAS	
14H00 – 15H00	Anesthésie et IMC	Dr F. VEYCKEMANS
15H00 – 16H00	Anesthésie et maladies rares	Dr F. VEYCKEMANS
16H00 – 17H00	Choc septique de l'enfant	Pr JC. GRANRY
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

MODULE 6 (1J) : SÉANCES DE SIMULATION**LIEU : ANGERS****DATES : AVRIL 2011****RESPONSABLE: PR JC GRANRY****J1**

Horaires	THEME	Orateur
9H00 - 10H00	Simulation et anesthésie pédiatrique	Pr JC GRANRY
10H00 - 11H00	Présentation du matériel	Dr J. BERTON
11H00 - 12H00	Scénario n°1 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
12H00 - 14H00	REPAS	
14H00 - 15H00	Scénario n°2 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
15H00 - 16H00	Scénario n°3 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
16H00 - 17H00	Scénario n°4 + debriefing	Pr JC GRANRY et Dr J. BERTON
17H00	CONCLUSIONS / EVALUATION	

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine
 Annexe 3
 FICHE DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

D.I.U. de perfectionnement en anesthésie pédiatrique

NATURE de DEPENSES	MONTANTS	OBSERVATIONS
FRAIS DE PERSONNELS		
Enseignants titulaires		
Heures TD		
Charges		
Service statutaire		
Intervenants vacataires		
Heures TD	7 x 40.70 = 284.90	
Charges	284.90 X 40 % = 133.96	
Prestations sur facture		
Personnels IATOS Titulaires		
Heures supplémentaires		
Services statutaires		
Charges		
Vacataires non enseignants		
Heures	2 x 40.70 = 81.40	
Charges	81.40 x 40% = 32.56	
	532.82	
FRAIS PEDAGOGIQUES		
Fournitures		
Achats d'ouvrages		
Reprographie		
Frais divers (simulation)	5 x 300 = 1500	
	1500	
FRAIS DE DEPLACEMENTS		
Déplacements de personnels	750	
Déplacements de stagiaires		
Frais divers		
	750	
TOTAL 1	2782.82	
FRAIS GENERAUX		
Affranchissement et téléphone		
Publicité		
Provisions pour amortissements		
Provisions pour risques		
Frais divers		
Reversement à la Composante	2782.82 x 30 % = 834.84	
	834.84	
TOTAL 2 Dépense prévisionnelle totale	2782.82 + 834.84 = 3617.66	
Coût de la formation (total 2)	3 617.66 €	
Effectif	5 personnes	
Droit d'inscription spécifique proposé	Tarif individuel : 700 euros – tarif entreprise : 900 euros + droits univers.	
Recettes prévisionnelles	700 x 4 + 900 x 1 = 3 700 €	

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine

Annexe 4
FICHE PÉDAGOGIQUE
D'ÉVALUATION DE LA FORMATION (modèle type)

D.I.U. de perfectionnement en anesthésie pédiatrique
(à remplir par les étudiants)

1 – PRATIQUE PEDAGOGIQUE

La préparation à ce D.I.U. vous apparaît-elle, dans son ensemble

Très positive *Positive* *Insuffisant* *Très insuffisante*

Le nombre d'heures dévolu au D.I.U vous semble-t-il

Suffisant *Insuffisant*

Les supports pédagogiques (ouvrages de référence, photocopiés, tirages) sont-ils

Suffisants *Insuffisants* *Trop lourds*

Avez-vous rencontré des problèmes pédagogiques ? *Oui* *Non*

Si oui lesquels :

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

2 – RELATIONS AVEC L'ENSEIGNANT

L'animation vous semble-t-elle

Suffisante *Insuffisante* *Trop technique*

La ponctualité vous semble-t-elle

Très satisfaisante *Satisfaisante* *Peu satisfaisante*

La qualité de vos relations avec l'enseignant a-t-elle été

Très satisfaisante *Satisfaisante* *Peu satisfaisante*

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

3 – ORGANISATION GENERALE

Rencontrez-vous des difficultés sur le plan administratif ? *Oui* *Non*

Si oui lesquelles :

L'organisation générale (informations, planning, etc.) vous semble-t-elle

Très satisfaisante *Satisfaisante* *Peu satisfaisante*

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

4 – AUTRES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

5.4. CONVENTION LICENCE PROFESSIONNELLE DROIT ET MÉTIERS DU NOTARIAT (UFR DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION)

Avis favorable du CEVU du 26 mai 2010.

CONVENTION

relative à la

LICENCE PROFESSIONNELLE

Dénomination nationale : « Activités juridiques »

Spécialité : « Droit et Métiers du notariat »

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01

Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

La chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers, 19 rue Chevreul 49100 Angers

Représentée par son Président, Maître Eric BRÉCHETEAU

Autres établissements partenaires :

L'Institut des métiers du notariat d'Angers - Rue Maurice Pouzet Espace La treille – 49000 Angers

Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Bernard BRETON

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, L 613-3, L 613-4, L 613-5, L712-2;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'habilitation ministérielle de la formation n° : 20090019 Arrêté du 3 juillet 2009

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La réforme de la formation professionnelle des métiers du notariat a vu le jour avec le décret n° 2007-1232 du 20 août 2007 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, modifiant le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle.

Aussi, la chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers a souhaité qu'une licence professionnelle « Droit et métiers du notariat » puisse prolonger le BTS délivré par l'Institut des métiers du notariat d'Angers, à destination des rédacteurs d'acte.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle :

Dénomination nationale : « Activités juridiques
Spécialité : « Droit et Métiers du notariat »

habilitée pour la période 2008-2012 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et faite en partenariat avec les établissements suivants :

- Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers
- Institut des métiers du notariat d'Angers

Article 2 : Coordination générale de la licence professionnelle

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle et à l'article L 613-1 du code de l'éducation, la gestion de la scolarité et la responsabilité pédagogique de la licence sont assurées par l'Université d'Angers. Une composante dite porteuse est désignée à cet effet.

Nom de la Composante Porteuse : U.F.R. de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers

Avec les établissements partenaires désignés dans la présente convention.

L'organisation des enseignements de la licence professionnelle est assurée par :

- l'U.F.R. (faculté) de Droit, d'économie et de Gestion de l'Université d'Angers
- la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers
- l'Institut des métiers du notariat d'Angers

Les enseignements sont assurés sur un site universitaire de l'Université d'Angers et dans les locaux de l'Institut des métiers du notariat d'Angers (notamment pour ce qui est de l'enseignement pratique).

Les enseignements sont assurés par :

- des enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers
- des chargés d'enseignement qui sont :

- des notaires ou collaborateurs de la Compagnie des notaires de la Cour d'appel d'Angers
- des enseignants de l'Institut des métiers du notariat d'Angers
- des professionnels n'appartenant à aucun des établissements partenaires

Les chargés d'enseignement sont nommés par le Président de l'Université d'Angers, y compris dans le cas de l'apprentissage comme le précise la circulaire interministérielle du 22 mars 1993, en application de l'article R 116-28 du code du travail pour le cas de l'enseignement supérieur.

Dans le cas général, tous les chargés d'enseignement, y compris les notaires, seront recrutés et rémunérés par l'Université d'Angers pour éviter tout risque de gestion de fait. Dans le cas spécifique d'une mise en œuvre par apprentissage en partenariat avec un CFA privé, celui-ci prendra en charge directement la rémunération de ses propres intervenants salariés.

La gestion administrative de cette formation sera assurée de manière partagée entre l'U.F.R. de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers et l'Institut des métiers du notariat d'Angers.

Article 3 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place. Il est présidé par un enseignant-chercheur en poste à l'Université d'Angers, ci-après désigné responsable de la licence professionnelle.

Le comité de pilotage comprend :

- Un représentant de la chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers
- Deux représentants de l'Institut des métiers du notariat d'Angers
- Trois représentants de l'U.F.R. de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université d'Angers.

Les missions du comité de pilotage sont :

- la définition de la politique de recrutement des étudiants
- le suivi pédagogique et financier de la formation
- les modalités et l'organisation de validations et de contrôle, conformément à l'habilitation. En cas de modification, celles-ci sont soumises pour avis au Conseil des études et de la vie étudiante de l'université d'Angers (CEVU) en tenant compte des délais légaux définis à l'article L 613-1 du code de l'éducation.
- la validation de tous les documents destinés à la communication externe

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois dans l'année, et autant de fois que besoin, à la demande du responsable de la licence professionnelle, ou de l'un des membres du comité de pilotage.

Article 4 : Recrutement, inscription, suivi administratif des étudiants

Le recrutement des étudiants est assuré par un jury de recrutement composé d'universitaires et de notaires et/ou représentants de l'IMN et présidé par le responsable de la licence professionnelle.

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits d'inscription fixés chaque année par arrêté interministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret.

Le stage donne lieu à la signature de la convention de stage définie par l'Université d'Angers.

La Chambre interdépartementale des notaires pourrait décider de participer à la prise en charge des frais de déplacement du stagiaire.

Article 5 : VAP (Validation des Acquis Professionnels) – VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Conformément à l'article L 613-4 du code de l'éducation et au décret n°2002-590 du 24 avril 2002, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est du seul ressort de l'Université d'Angers.

Suivant le décret n°85-906 du 23 août 1985, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) est du seul ressort de l'Université d'Angers.

Article 6 : Jury de diplôme

Conformément à l'article 613-1 du code de l'éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury de diplôme de la licence professionnelle. Il est présidé par le responsable de la licence professionnelle.

Article 7 : Heures d'enseignement

Une dotation horaire est définie pour la licence professionnelle : Dénomination nationale : « Activités juridiques » ; Spécialité : « Droit et Métiers du notariat »

Cette dotation s'exprime en heures « Equivalent Travaux Dirigés » (ETD) et traduit le volume d'heures dispensées pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation.

Pour l'année universitaire 2010-2011, sa répartition est récapitulée dans l'annexe 1.

Cette dotation est répartie entre :

- les partenaires de la formation, signataires de la présente convention.
- les professionnels impliqués dans la formation.

Aucun dépassement d'heures par rapport à l'habilitation ne sera accordé.

Le comité de pilotage s'assure que la part des enseignements dispensés par les professionnels est conforme à l'habilitation, ainsi qu'aux prévisions.

Article 8 : Budget

Le budget de fonctionnement est établi sur la base des annexes budgétaires ci-jointes.

Les produits de la formation initiale comprennent les dotations d'heures d'enseignement définies à l'article 7 de la présente convention, et les droits d'inscription.

Les produits liés à la formation continue sont constitués notamment par :

- la facturation aux auditeurs de la formation continue des frais de formation supplémentaires aux droits d'inscription (pour les salariés en plan de formation, les salariés en congé de formation, les demandeurs d'emploi)
- d'autres produits (exemple : conventionnement avec le Conseil Régional des Pays de la Loire)

Les charges correspondant à ces recettes incluent, outre les charges d'enseignement :

- les frais de déplacement d'intervenants et des membres du jury
- les frais généraux d'organisation des enseignements (logistique...)
- les frais de fonctionnement, ainsi que les frais d'investissement et d'amortissement en matériel pédagogique
- les frais d'animation du comité de pilotage
- les remboursements éventuels des frais de déplacement des étudiants uniquement après accord de la Chambre interdépartementale des notaires

L'annexe 2 ci-jointe, récapitule les charges et les produits annuels de la formation.

Article 9 : Dispositions financières

Les dispositions financières seront discutées lors de chaque rentrée universitaire, dans le cadre d'un budget prévisionnel de fonctionnement établi par le comité de pilotage, au plus tard le 30 juin.

En fin d'année universitaire, un bilan des charges et produits réel est effectué par le partenaire gestionnaire du budget et les reversements entre structures partenaires ont lieu en fonction des dépenses et des recettes de chaque structure.

La convention étant conclue pour la durée d'habilitation, soit jusqu'à septembre 2012, un nouveau budget annuel prévisionnel sera prévu pour 2011-2012, sous forme d'avenant à cette convention.

Article 10 : Dispositions financières particulières

En cas de modification du budget prévisionnel, un nouveau budget est défini en équilibre et la part de chaque partenaire recalculée, à la clôture des inscriptions et au plus tard le 15 octobre. Cette modification intervient à l'initiative de l'U.F.R. de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers.

Article 11 : Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation de la licence professionnelle dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2012. Elle entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2010-2011.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Fait à Angers, le en quatre exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers

Le Président : Daniel MARTINA

Pour la Chambre interdépartementale
des notaires

Le Président : Éric BRÉCHETEAU

Visa de la faculté de droit, d'économie et de gestion

Le Doyen : Antony TAILLEFAIT

Pour l'Institut des métiers du notariat

**La Présidente : Marie-Bernard
BRETON**

CAMPAGNE 2008

Dossier de demande d'habilitation à délivrer la licence professionnelle

A transmettre à la direction de l'enseignement supérieur via
la procédure de remontée sur le serveur INTERNET

OUVERTURE SOUHAITEE : Rentrée 2009

Le nom du fichier déposé sur le serveur doit correspondre à celui du dossier de demande d'habilitation :	Licence professionnelle « Activités juridiques » Spécialité « Droit et métiers du notariat »
Joindre la fiche d'inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)	mcpldroitetmetiersdunotariat
Nombre d'annexes (courriers de soutien, convention, autres) :	En cours d'élaboration. Notamment, la convention à conclure avec l'Institut des métiers du notariat d'Angers et la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers sera adressée ultérieurement
Nom et objet du fichier correspondant à l'annexe 1	
Nom et objet du fichier correspondant à l'annexe 2	
Nom et objet du fichier correspondant à l'annexe 3	
Nom et objet du fichier correspondant à l'annexe 4	
Nom et objet du fichier correspondant à l'annexe 5	

Pour toute information :

Cédric BOULANGER	Catherine VERGNES
Tél. : 01.55.55.65.95	Tél. : 01.55.55.61.76
e-mail : cedric.boulanger@education.gouv.fr	e-mail : catherine.mouizel@education.gouv.fr

Ce projet est-il lié à d'autres projets ou à des licences professionnelles déjà habilitées dans l'établissement par scission, fusion ou transformation (cf. page 1 de la note jointe) ? Si oui, indiquer lesquels :	OUI	NON
		X

I – Fiche récapitulative

UNIVERSITE responsable du projet : Université d'Angers

Vague contractuelle (entourer la lettre correspondante) : A B C D

Intitulé proposé de la licence professionnelle (à sélectionner dans la liste des dénominations nationales cf. note) : « Activités juridiques »

Spécialité : « Droit et métiers du notariat »

Code CNIS : 128 d

Code SISE : 36, sciences juridiques

Existait-il une formation visant ce secteur d'activités et de niveau équivalent dans l'établissement universitaire ou dans le ou les établissements partenaires : DNTS, DEUST, DU ?

NON

Si OUI, préciser de quelle formation il s'agit et joindre en annexe tous documents :

- indiquant la nature et le nombre des effectifs accueillis (FI ou FC, DEUG, DUT, DEUST, BTS, ...) au cours de chacune des années de fonctionnement ;
- apportant des précisions sur l'insertion professionnelle des diplômés (résultats quantitatifs, niveau de qualification de l'emploi occupé, ...)

Composante(s) assurant

- la responsabilité pédagogique de la formation : UFR Droit, économie et gestion d'Angers
- la responsabilité administrative (inscription des étudiants) : UFR Droit, économie et gestion d'Angers

Composante(s) associée(s) : néant

Autre(s) établissement(s) concerné(s) : Institut des métiers du notariat d'Angers ; Directrice : Mme Bart ; la convention est en cours d'élaboration

Localisation(s) de la formation

Etablissement(s) : Université d'Angers, UFR droit, économie et gestion

Commune(s) : Angers

Code département : 49

Responsable de la formation

Nom, grade, fonctions : François Sauvage, Professeur

- discipline principale enseignée : Droit de la famille, Droit notarial
- autres formations dont il assure la responsabilité : néant

Tél. : 06 87 58 09 43

Fax : néant

mél. : cf.sauvage@orange.fr

Url de la composante assurant la responsabilité administrative de la licence professionnelle au sein de l'université habilitée :

Date d'examen par le CEVU et avis pour la création :

Date d'examen par le CA et avis pour la création :

Date de la signature du chef d'établissement :

Classement de l'établissement :

II – Résumé du projet

L'UFR de droit propose de former des rédacteurs d'acte dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle des collaborateurs des offices de notaires, qui se substituent aux anciens Clercs de notaires. La licence professionnelle « métiers du notariat » constitue en effet le prolongement naturel du BTS « notariat » créé par le décret n° 2007-1232 du 20 août 2007 qui sera, notamment, dispensé par l'Institut des métiers du notariat d'Angers dès la rentrée 2008.

Ce projet de licence professionnelle poursuit l'objectif de répondre aux besoins spécifiques de la profession notariale tel que recensés par le Conseil supérieur du notariat. En effet, elle entend au niveau national combler un déficit de 11 000 collaborateurs qui devrait être creusé d'ici 2010 à la suite des départs en retraite des « baby-boomers », déficit confirmé au plan local par le président et le délégué à la formation de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers. Un tel projet de formation sur Angers est en outre indispensable au regard de la faible mobilité géographique des collaborateurs des offices de notaires, souvent dénoncée, et de la difficulté de recruter des collaborateurs formés par d'autres Universités qui tendent à demeurer dans leur région d'origine pour faire carrière.

D'abord, la licence professionnelle « métiers du notariat » permettra aux collaborateurs titulaires d'un BTS « notariat » dispensé actuellement par l'Institut des métiers du notariat d'Angers en deux ans (voire par celui de Nantes), qui les autorise à postuler dans les offices à des fonctions d'assistant rédacteur d'acte, d'assistant formaliste ou de négociateur, d'accéder, après une année de formation supplémentaire à l'Université, à un emploi de rédacteur d'acte. Ce cursus leur permet donc d'envisager une progression de carrière. La licence professionnelle constitue le prolongement naturel du nouveau BTS « notariat ».

Ensuite, elle donnera l'occasion aux étudiants angevins titulaires d'un DEUG ou d'une capacité en droit de trouver rapidement un débouché professionnel.

Enfin, munis de cette licence professionnelle, les étudiants pourront s'orienter vers une quatrième année d'étude que dispense l'Institut des métiers du notariat d'Angers pour obtenir un diplôme professionnel spécifique de rédacteur spécialisé.

Ce projet suscite l'enthousiasme de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers regroupant les notaires du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe à la suite des contacts pris à la fin de l'année 2007 par le responsable de ce projet avec son président et le délégué à la formation, et constitue une priorité dans le cadre de la mise en place localement de la réforme de la formation professionnelle des collaborateurs des offices de notaires. Des notaires participant actuellement à la formation des collaborateurs à l'Institut des métiers du notariat d'Angers sont d'ailleurs prêts à participer à cette nouvelle formation.

III – Description générale du projet

III.1 – OBJECTIFS DE LA FORMATION

Métiers visés avec la licence professionnelle (Niveau II) en regard, en particulier, de la nomenclature INSEE

Collaborateurs des offices de notaires : rédacteur d'acte

Code ROME :

32142 Clerc de notaire

La licence professionnelle « Droit et métiers du notariat » permettra aux titulaires d'un BTS « notariat » de

postuler, après une année de formation supplémentaire à l'Université, à un emploi de rédacteur d'acte ou de s'orienter vers une quatrième année d'étude dispensée par les Instituts des métiers du notariat pour obtenir un diplôme professionnel de rédacteur d'acte spécialisé.

De même, elle donnera l'occasion aux étudiants titulaires d'un DEUG de droit ou d'un DUT Carrières juridiques de postuler, après une année de formation supplémentaire à l'Université, à un emploi de rédacteur d'acte ou de s'orienter vers une quatrième année d'étude dispensée par les Instituts des métiers du notariat pour obtenir un diplôme professionnel de rédacteur d'acte spécialisé.

A la marge des métiers traditionnels du notariat, les titulaires d'une licence professionnelle « métiers du notariat » pourront intégrer d'autres professions telles que celle d'agent immobilier, de conseil en gestion de patrimoine en secteur bancaire ou exerçant à titre individuel, etc.

Compétences visées (en référence à la fiche RNCP) :

La personne qui a suivi la spécialité « métiers du notariat » :

- maîtrise le droit notarial
- maîtrise la fiscalité notariale
- connaît les règles du droit immobilier et du droit de la famille
- connaît les règles fondamentales du droit privé et du droit public
- maîtrise la rédaction d'actes notariés
- maîtrise la rédaction d'actes non notariés habituellement dressés en études
- maîtrise le traitement du dossier qui préside à la rédaction d'un acte courant
- maîtrise le suivi d'un dossier qui préside à la rédaction d'un acte courant
- maîtrise l'outil informatique et la dématérialisation des actes
- est capable de recevoir de la clientèle
- connaît le fonctionnement d'une étude notariale
- connaît la déontologie et l'organisation de la profession notariale
- sait animer une équipe d'assistants rédacteurs d'actes
- est capable d'effectuer une recherche documentaire en droit et en fiscalité
- est capable d'effectuer des recherches auprès des services d'état civil, de la conservation des hypothèques, des services fiscaux et les collectivités territoriales en vue de la rédaction d'actes courants

Joindre la fiche d'inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

III.2 – DOMAINE DE FORMATION DE L'ETABLISSEMENT

Ce projet de licence professionnelle s'inscrit dans le domaine Droit, économie et gestion de l'Université d'Angers. Le contenu des différentes U.E. de cette licence professionnelle démontre la nécessité d'inscrire cette formation dans ce domaine.

III.3 – POSITIONNEMENT DU PROJET PAR RAPPORT A L'OFFRE DE FORMATION NATIONALE EXISTANTE

Une licence professionnelle « métiers du notariat » à l'Université d'Angers permettra aux titulaires d'un BTS « métiers du notariat » délivré par l'Institut des métiers du notariat d'Angers de compléter leur formation d'assistant rédacteur d'acte par une troisième année de formation les autorisant à postuler à un emploi de rédacteur d'actes dans les études ou à suivre une quatrième année à l'Institut des métiers du notariat pour obtenir un diplôme professionnel de rédacteur d'actes spécialisé.

Cette formation prend donc le relais de la formation en quatre ans dispensée jusqu'à la rentrée 2007 par l'ancienne école de notariat d'Angers et plus précisément de la 1ère année du second cycle.

La formation est donc déjà implantée localement puisqu'elle concerne bon an mal an une cinquantaine d'élèves.

Cette implantation locale de l'Institut des métiers du notariat a été confirmée par le rectorat et est cruciale pour la profession notariale et la chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers, les notaires recrutant le plus souvent leurs collaborateurs localement, en raison d'une faible mobilité géographique et de difficultés récurrentes à recruter dans les études isolées dites « de campagne ».

Cette licence s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'une carte scolaire décidée par le Conseil supérieur du notariat en accord avec les Conseils régionaux ou les chambres interdépartementales des notaires comme à Angers, qui est destinée à assurer un « maillage du territoire notarial » suffisamment serré pour faciliter le recrutement local de collaborateurs de notaires..

En outre, la licence professionnelle à Angers pourrait séduire les titulaires d'un BTS « notariat » délivré par l'institut des métiers du notariat de Nantes, car il ne semble pas que l'Université de Nantes ait, pour le moment, mis en place une licence professionnelle.

III.4 – PARTENARIAT AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

La création de la licence professionnelle a été conçue en concertation avec les milieux professionnels et afin de répondre à leurs demandes en matière de formation et de recrutement.

Le programme de la formation a été élaboré par un groupe de travail composé d'enseignants de l'Université d'Angers, de membres du conseil d'administration de l'institut des métiers du notariat d'Angers et de représentants de la chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers.

Les enseignements pratiques seront assurés par les notaires de la chambre.

Les stages seront effectués dans les études situées dans le ressort de la chambre.

Le projet tuteuré sera réalisé sous la direction d'un notaire tuteur.

Un universitaire se chargera du suivi des stages et du projet tuteuré, de façon à veiller que les conditions dans lesquelles ils se déroulent sont satisfaisantes et répondent aux objectifs de la formation.

Enfin, en ce qui concerne l'insertion professionnelle, les responsables de la Chambre interdépartementale de la Cour d'appel d'Angers ont confirmé leurs besoins actuels et à l'avenir en rédacteur d'actes (une soixantaine par an). En tout état de cause la formation prend le relais de celle dispensée par l'école de notariat qui n'avait aucun mal à placer ses clercs après deux ou quatre années d'études. L'arrivée en retraite des baby-boomers ne peut que consolider ces besoins, de même que le décroisement parfois annoncé de la profession de notaire.

III.5 – PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

Le projet de licence professionnelle « métiers du notariat » a été établi en collaboration avec l'institut des métiers du notariat d'Angers. Les responsables de l'institut des métiers du notariat d'Angers sont très favorables la création d'une licence professionnelle à Angers, dans la mesure où elle permettrait :

- aux étudiants titulaires d'un BTS « notariat » après deux ans de compléter leur formation par une troisième année;
- à ces mêmes étudiants, après avoir obtenu la licence professionnelle « métiers du notariat », d'achever leur formation à l'Institut des métiers du notariat d'Angers par une quatrième année qui leur permettra d'obtenir un diplôme professionnel spécifique.

En outre, des notaires intervenant actuellement à l'Institut des métiers du notariat d'Angers participeraient de manière conséquente à la formation des étudiants de licence professionnelle.

III.6 – PUBLICS VISES

Effectifs attendus	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Formation initiale hors apprentissage et hors contrats de professionnalisation		40	45	50
Formation par apprentissage				
Formation au travers de contrats de professionnalisation				
Formation continue		5	5	5

Formation initiale (y compris apprentissage et contrats de professionnalisation). A quels publics d'étudiants la licence professionnelle s'adresse-t-elle ? (L2, DUT, DEUST, BTS). Préciser lesquels (spécialité).
BTS « notariat » ; DEUG Droit, DUT Carrières juridiques

Formation continue. Une demande a-t-elle été identifiée pour ce projet ? Si oui, quels sont les publics visés et les modalités de mise en œuvre de la formation pour ces publics ?

Clercs de notaires ayant trois années d'expérience

Les candidats au titre de la formation continue devront obtenir préalablement une validation d'acquis professionnels après examen de leur dossier par la commission de validation des acquis constituée au sein de l'UFR de droit. Ce n'est qu'après l'obtention de cette validation des acquis que la candidature des postulants sera examinée par la commission de sélection de la licence professionnelle (constituée d'intervenants professionnels et d'universitaires).

La commission de sélection de la licence professionnelle aura pour mission de recruter les étudiants dans la limite des places disponibles, mais aussi de dispenser de stage ou de projet tuteuré, au titre de la validation des acquis de l'expérience, ceux des candidats en formation continue pour lesquels le stage ou le projet ne présenterait pas d'intérêt.

IV – Organisation de la formation

IV.1 – LES PARCOURS (cf. note)

Indiquer les diplômes (L2 et/ou DUT) de l'établissement et leurs intitulés précis donnant accès à la licence professionnelle. Indiquer notamment les mentions de Licence de l'établissement donnant accès à cette licence professionnelle et détailler les UE « passerelles » mises en place ou à mettre en place au sein de l'établissement :

Licence 2/DEUG Mention droit

Les étudiants en formation initiale seront soumis à un parcours indifférencié. Qu'ils soient titulaires d'un BTS « notariat » ou d'une Licence 2/DEUG de droit, ils sont généralement dotés de connaissances juridiques de base assez homogènes et attendues d'un rédacteur d'acte. Notamment, le droit des personnes et de la famille, le droit des biens, le droit des contrats et de la responsabilité, le droit des contrats spéciaux, font l'objet de cours en licence de droit ainsi que dans le cadre de l'Unité 4 du BTS « notariat ». Les lacunes que pourraient avoir des étudiants de licence en droit notarial (notamment dans le domaine du droit immobilier et du droit patrimonial de la famille) paraissent pouvoir être comblées par les enseignements de la licence professionnelle qui seront nécessairement approfondis et professionnalisés. De telle sorte que ces connaissances générales seront complétées utilement.

En revanche, les étudiants en formation continue ne bénéficient pas, par hypothèse, d'un parcours aussi homogène. Pour ceux dépourvus d'un bagage juridique suffisant en dépit de leur expérience, il appartiendra à la

commission de sélection de la licence de déterminer au cas par cas ces lacunes et d'indiquer les matières fondamentales dans lesquelles une mise à niveau s'impose ; la mise à niveau s'effectuera dans le cadre d'une scolarité biennale. Les candidats concernés consacreront leur première année à leur mise à niveau. Ils devront alors suivre les enseignements dispensés dans le cadre de la licence en droit à l'Université d'Angers, et passer les examens correspondant à ces enseignements. Il est rappelé que ces candidats pourront en revanche être dispensés de stage ou de projet tuteuré compte tenu de leur expérience.

Indiquer les actions mises en place pour favoriser l'accès à cette licence professionnelle en matière :

- de communication

Annonce publiée dans la Semaine juridique notariale et immobilière

Communication par la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers et par l'Institut des métiers du notariat d'Angers

Communication sur la plaquette de l'Université et lors des journées portes ouvertes de l'Université

- d'orientation

Orientation en fin de BTS « notariat » assurée par l'Institut des métiers du notariat d'Angers

Orientation en fin de Licence 2 Mention droit assurée par l'UFR droit, économie et gestion d'Angers

IV.2 – STRUCTURATION

Préciser les grandes orientations pédagogiques retenues et l'équilibre pédagogique global

- éventuelle harmonisation pour les publics divers
- semestrialisation des enseignements
- volume des enseignements (hors stage et projet tuteuré) : 450 h
- volume du projet tuteuré : 150 h
- durée du stage : 3 mois
- dans le cas d'un fonctionnement sur plusieurs sites, indiquer les modalités de cette organisation (sans objet)
- autres modalités pédagogiques

La licence professionnelle « métiers du notariat » repose sur deux objectifs principaux :

- procurer aux étudiant une formation juridique théorique solide dans les matières notariales ;
- apporter aux étudiants une formation juridique pratique leur permettant d'être opérationnels en qualité de rédacteur d'acte.

En ce qui concerne la théorie, eu égard à la technicité du droit notarial, un volume horaire important de cours magistraux dispensés par des universitaires est indispensable.

S'agissant de la pratique, la formation sera assurée, pour l'essentiel, par des notaires. Un projet tuteuré et un stage accompagneront cette formation pratique.

Concrètement, les enseignements juridiques théoriques s'élèvent à 255 h. Ils sont composés de deux blocs : droit immobilier (contrats spéciaux, construction, urbanisme, sûretés, sociétés civiles immobilières, droit rural, publicité foncière, fiscalité immobilière), droit des personnes (incapacités) et de la famille patrimonial et extra-patrimonial (régimes matrimoniaux, successions et libéralités, fiscalité successorale, divorce, PACS). A cela s'ajoutent des enseignements en droit des affaires (droit commercial, droit des sociétés, baux commerciaux).

Les enseignements juridiques pratiques correspondants sont également constitués de 195 h.

Les projets tuteurés seront élaborés par chacun des étudiants sous la direction d'un notaire. Le projet tuteuré sera comptabilisé pour 150 h de formation.

Le stage, effectué en étude notariale, au second semestre aura une durée de trois mois.

En conclusion, le volume total des enseignements, projets tuteurés inclus, s'élève à 600 h (450 h de cours ; 150 h au titre des projets tuteurés).

IV.3 – ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 1

Crédits ECTS	Coeff.	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale	Modalités de l'enseignement
UE 1. Droit Immobilier (8 ECTS)					
2	2	Maîtrise du droit des contrats spéciaux immobiliers (vente, mandat, bail, rente)	Droit des contrats spéciaux	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et rédaction d'actes
2	1	Maîtrise du droit des sûretés immobilières : hypothèque, privilège de prêteur, antichrèse, publicité foncière	Droit des sûretés	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et rédaction d'actes
2	1	Maîtrise du droit de la construction appliqué à l'activité notariale : VEFA, contrat de construction de maison individuelle, société d'attribution	Droit de la construction	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et rédaction d'actes
2	2	Maîtrise du droit de l'urbanisme appliqué à l'activité notariale	Droit de l'urbanisme	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et rédaction d'actes
UE 2. Droit des personnes et de la famille (7 ECTS)					
1	1	Connaissances élémentaires en droit des personnes et de la famille (incapacités, divorce, filiation)	Droit des personnes et de la famille	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques
3	2	Maîtrise des régimes matrimoniaux	Droit des régimes matrimoniaux	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et liquidation
3	2	Maîtrise des successions et des libéralités	Droit des successions et des libéralités	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques, exercices de liquidation et rédaction d'actes
UE 3. Projet tuteuré					
15	3	Projet tuteuré		150	
TOTAL SEMESTRE 1					
30	210 h + 150 h de projet tuteuré = 360				

SEMESTRE 2

Crédits ECTS	Coeff.	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale	Modalités de l'enseignement
UE 4. Droit Immobilier (6 ECTS)					
2	2	Maîtrise du droit des contrats spéciaux immobiliers (vente, mandat, bail, rente, sociétés civiles immobilières)	Droit des contrats spéciaux	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et rédaction d'actes

Point 5 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

2	2	Maîtrise du droit de l'urbanisme appliqué à l'activité notariale	Droit de l'urbanisme	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et rédaction d'actes
2	1	Fiscalité notariale (fiscalité immobilière, d'enregistrement)	Droit fiscal	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques Veille juridique
UE 5. Droit civil et commercial (3 ECTS)					
1	1	Connaissances élémentaires en droit commercial et en droit des sociétés commerciales	Droit commercial et des sociétés	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et rédaction d'actes
2	2	Maîtrise du droit des biens (copropriété, indivision, droit rural)	Droit des biens	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques
UE 6. Droit patrimonial de la famille					
2	2	Maîtrise des régimes matrimoniaux	Droit des régimes matrimoniaux	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques et liquidation
2	2	Maîtrise des successions et des libéralités	Droit des successions et des libéralités	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques, exercices de liquidation et rédaction d'actes
2	1	Droit international privé et pratique notariale	Droit international privé	30	Apports théoriques et pratiques, Cas pratiques
UE 7. Stage (15 ECTS)					
15	3			3 mois	
TOTAL SEMESTRE 2					
30		240 heures + 3 mois de stage			

IV.4 – PROJET TUTEURE

Préciser l'organisation (durée, modalités d'organisation et d'évaluation), les objectifs visés, la valeur en crédits ECTS :

Les projets tuteurés seront élaborés par chacun des étudiants sous la direction du notaire chez qui il fait son stage de trois mois. Le projet tuteuré sera comptabilisé pour 150 h de formation et pour 15 crédits ECTS.

Concrètement, les étudiants devront traiter de A à Z un ou plusieurs dossiers clos à l'étude qui leur seront confiés pour qu'ils redémarrent la procédure de traitement. Les pièces nécessaires à la rédaction des actes devront être collectées par l'étudiant pour composer son dossier. Tous les actes devront être rédigés par l'étudiant. Il pourra s'agir, notamment, d'une vente d'immeuble complexe, d'une liquidation-partage successorale, d'une liquidation de communauté après divorce, etc. Le dossier et les actes seront remis au tuteur.

L'étudiant est ainsi placé dans une situation proche de la réalité professionnelle, sans être soumis à la pression du client.

Le projet tuteuré fera l'objet d'une soutenance en présence d'un universitaire et d'un représentant de l'office notarial où il a été réalisé. La note obtenue sera fonction de la valeur des travaux réalisés et des qualités révélées par l'étudiant durant l'élaboration de ce projet.

IV.5 – ORGANISATION DU STAGE

Durée du stage : 3 mois au second semestre

Comment s'effectue la recherche des stages ? Par les étudiants auprès notamment de la chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel d'Angers, avec le soutien logistique de l'UFR Droit, économie et gestion et en appoint l'Institut des métiers du notariat.

Qui assure le suivi des stages ? Selon quelles modalités ? Le suivi de stage sera effectué par l'universitaire « référent » de l'étudiant, chargé de s'assurer auprès de celui-ci de la pertinence des tâches qui lui sont confiées et de leur adéquation aux objectifs de la formation. Une convention de stage sera conclue entre l'Université d'Angers et l'office notarial d'accueil de l'étudiant.

Tutorat universitaire : combien d'enseignants sont impliqués ? Au moins cinq universitaires auront le statut de « référent ».

Tutorat professionnel : comment sont désignés les tuteurs ?

Les tuteurs sont des notaires volontaires désignés par le responsable de la formation. Chaque étudiant choisira un universitaire « référent » qui s'assurera que l'élaboration du projet se déroule dans des conditions satisfaisantes et alertera le responsable de la formation si tel n'est pas le cas.

Il appartiendra alors au responsable de la formation d'intervenir auprès du notaire tuteur afin de résoudre les difficultés rencontrées.

Comment est évalué le stage ? A l'issue du stage, le notaire maître de stage remplira une fiche d'appréciation du stagiaire qui portera sur sa ponctualité, son sérieux, son esprit d'initiative, ses qualités relationnelles, ses qualités de juriste, etc.

IV. 7 – MEMOIRE

Objectifs généraux : permettre aux étudiants de se préparer à leur futur métier de rédacteur d'acte en acquérant une première vision de ce qu'est la réalité quotidienne de ce métier et en mettant en œuvre les connaissances acquises lors du premier semestre de la formation.

Objectifs fixés à l'étudiant : les étudiants devront rédiger les actes dont le maître de stage leur confiera la rédaction, dans le cadre de véritables dossiers en cours de traitement. Les tâches qui leur seront ponctuellement dévolues devront porter sur des domaines diversifiés, afin qu'au terme de trois mois de stage, les candidats bénéficient du champ de connaissances le plus étendu possible. Le mémoire devra rendre compte des tâches accomplies, faire ressortir les difficultés de toute nature rencontrées par l'intéressé, ainsi que les réflexions que lui inspirera cette expérience.

Le mémoire de stage sera soutenu devant un universitaire et un représentant de l'étude où il a été accompli. Une note prenant en compte la qualité intrinsèque de ce mémoire, celle de la soutenance et l'appréciation que le notaire aura faite de l'étudiant durant son stage sera attribuée au titre du stage.

IV. 9 – AUTRES MODALITES PEDAGOGIQUES

Les étudiants auront accès à la bibliothèque de l'UFR droit, économie et gestion de l'Université d'Angers, afin d'effectuer les recherches utiles à l'approfondissement de leurs cours, et à la préparation de leur projet tuteuré.

V – Equipe pédagogique

V.1 – ENSEIGNANTS DE L'ETABLISSEMENT

Nom et grade des enseignants chercheurs, enseignants ou chercheurs	Section CNU (le cas échéant)	Composante d'appartenance au sein de l'établissement	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
François Sauvage Professeur des Universités	01	UFR Droit	75	Successions et libéralités Personnes et famille Droit international privé
Hélène Boucard Professeur des Universités	01	UFR Droit	45	Régimes matrimoniaux Droit des biens
Antoine Hontebeyrie Professeur des Universités	01	UFR Droit	30	Sûretés
Sabine Desvaux Maître de conférences HDR	01	UFR Droit	30	Contrats spéciaux
Sophie Lambert-Wiber Maître de conférences	01	UFR Droit	30	Droit fiscal
Vincent Gaboriau Maître de conférences	02	UFR droit	30	Droit de l'urbanisme
Sylvie Pellinghelli Maître de conférences	01	UFR droit	15	Droit commercial et des sociétés

V. 3 – Professionnels/consultants

Volume global des enseignements dispensés par des professionnels, hors encadrement des stages et des projets tuteurés	
En heures	175
En pourcentage du volume total des heures d'enseignement	43,75%

Nom des professionnels d'entreprises ou de structures	Fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	UE concernée	Nombre d'heures	Enseignements dispensés
Laure DOUMANDJI	Notaire	Doué la fontaine (49)	UE 1 et UE 4	30	Droit des contrats spéciaux (pratique)
Stéphane FRAPPIER	Notaire	Cholet (49)	UE 1	30	Droit de la construction (pratique)
Antoine DESVAUX	Notaire	Angers (49)	UE 1 et UE 4	30	Droit de l'urbanisme (pratique)
Guillaume BOUVET	Notaire	Le Mans (72)	UE 5	15	Droit commercial et droit des sociétés (pratique)
Laure DESVAUX	Notaire assistant	Office notarial DESVAUX à ANGERS (49)	UE 2	15	Droit des personnes et de la famille (pratique)
Marie BART	Directrice	Institut des Métiers du Notariat d'Angers (49)	UE 2 et UE 6	60	Régimes matrimoniaux Successions et libéralités (pratique)

Bernard DELORME	Notaire	Cholet (49)	UE 6	15	Droit international privé (pratique)
-----------------	---------	-------------	------	----	--------------------------------------

V.4 – ANIMATION DE L'ÉQUIPE DE FORMATION ET MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE DE CONCERTATION AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS (Conseil de Perfectionnement ou équivalent) (cf. Note)

Une réunion pédagogique préparatoire aura lieu au début de chaque année universitaire à l'initiative du responsable de la formation, réunissant tous les membres de l'équipe pédagogique, universitaires et professionnels, au sein d'un Conseil de perfectionnement.

Y seront notamment abordés les objectifs de la formation, et les particularités du diplôme.

Le responsable de la formation sera évidemment à la disposition des membres de l'équipe au cours de l'année universitaire pour les aider à résoudre les éventuelles difficultés rencontrées.

VI – Evaluation

VI.1 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (cf. note)

Coefficients :

Contrats spéciaux : 2 ; Sûretés : 1 ; Construction : 1 ; Urbanisme : 2 ; Fiscalité : 1 ; Sociétés : 1 ; Biens : 1 ; Personnes et famille : 1 ; Régimes matrimoniaux : 2 ; Successions et libéralités : 2 ; Droit international privé : 1 ; Projet tuteuré : 3 ; Mémoire de stage : 3

Contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances s'effectuera sous forme d'examens terminaux avec 2 sessions. Il y aura une épreuve par élément constitutif de chaque unité d'enseignement. Les épreuves se dérouleront à l'écrit. Les copies seront anonymes. Les étudiants seront avertis des modalités de l'examen, unité d'enseignement par unité d'enseignement, au moins un mois à l'avance, par affichage et par courrier.

La licence professionnelle sera décernée aux étudiants qui auront obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 (compte tenu des coefficients affectés à chaque matière) à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage, une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué des unités d'enseignement stricto sensu.

Il n'existe pas de note éliminatoire ; et il existe une compensation entre les éléments constitutifs d'une UE, d'une part, et entre les UE, d'autre part.

L'étudiant ajourné en première session ne repassera que les épreuves correspondant aux unités d'enseignement dans lesquelles il n'aura pas obtenu la moyenne, les notes supérieures ou égales à la moyenne lui étant acquises. Toutefois, il pourra, sur sa demande écrite adressée au responsable de la formation, conserver le bénéfice de notes égales ou supérieures à 8 sur 20 en vue de la seconde session.

Le candidat ajourné au terme de la seconde session capitalisera les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 sur 20 aura été obtenue. Ces unités feront l'objet d'une attestation délivrée par l'administration.

Adaptation des modalités du contrôle des connaissances à la formation continue

Dans les matières de mise à niveau dont l'étude aura été imposée au candidat, tout examen sanctionné par une note inférieure à 10 sur 20 en première session devra être repassé en seconde session. Au sein de l'unité de mise à niveau, chaque note sera affectée du coefficient 1. La moyenne des notes finalement obtenues au

titre de la mise à niveau sera retenue, dans le cadre de l'examen final de la licence en tant que note de l'unité de mise à niveau. Cette note sera affectée du coefficient 2.

Les candidats qui auraient été dispensés du stage et du projet tuteuré ne subiront que les épreuves correspondant aux unités 1 à 11 et, le cas échéant, celles correspondant aux matières de leur unité de mise à niveau.

VI. 2 – JURY

La composition du jury est arrêtée par le président de l'Université.

Ce jury comprend pour au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. Le jury habilité à délibérer sur la délivrance de la licence professionnelle sera composé des universitaires et de professionnels ayant participé à la formation dans le cadre de la licence professionnelle. Seront enfin membres du jury les enseignants de licence en droit qui auront assuré les cours et les examens imposés aux étudiants relevant de la formation au titre de l'unité de mise à niveau.

VI. 3 – MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

Pour l'évaluation des enseignements prévue à l'article 13 de l'arrêté relatif à la licence professionnelle et à l'article 23 de l'arrêté du 9 avril 1997, un questionnaire sera distribué aux étudiants avant les examens de la première session de licence. Ce questionnaire portera notamment sur l'adéquation de la formation à leurs attentes, les carences éventuelles de l'organisation du diplôme, etc. Les étudiants seront invités à remplir ce questionnaire, et à le rendre à l'administration.

Budget annuel prévisionnel
Licence professionnelle « activités juridiques » spécialité « Droit et métiers du notariat »

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Rémunération enseignants	18 931,50	Droits d'inscription	7 520,00
- 150h titulaires x 42.07 €* - 300h vacataires x 42.07 €	6 310,50 12 621,00	- 19 x 171 € (formation initiale) - 1 x 4 271 € (formation continue)	3 249,00 4 271,00
Autres rémunérations	11 190,62	Participation des notaires	15 000,00
<i>Entretiens de recrutement</i> - 2 jours/an x 4 pers. x 42,07 €	2 355,92	Prise en charge par l'Université	34 093,12
<i>Suivi du projet tutoré</i> - 3h/projet x 20 projets x 42,07 €	2 524,20		
<i>Suivi de stage et soutenance</i> - 5h/stage x 20 stages x 42,07 €	4 207,00		
<i>Responsabilité d'unité</i> - 5h/unité x 10 unités x 42,07 €	2 103,50		
Frais de déplacement et d'hébergement des intervenants (faculté et IMN) <i>Enseignants extérieurs, soutenances, examens, entretiens...</i>	4 500,00		
Frais d'administration (faculté et IMN)	9 741,00		
<i>Organisation réunions enseignants + entretiens de recrutement + comité pilotage</i>	700,00		
<i>Mise à disposition personnel administratif 30% d'un temps plein (30 139 €)</i>	9 041,00		
Frais de reprographie et de communication (faculté et IMN)	2 500,00		
Mise à disposition et entretien des locaux (faculté et IMN) <i>65 jours x 150 €</i>	9 750,00		
TOTAL	56 613,12	TOTAL	56 613,12

* taux horaire brut réglementaire pour une heure de travaux dirigés

Fait à Angers, le en quatre exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers

Le Président : Daniel MARTINA

Pour la Chambre interdépartementale des notaires

Le Président : Éric BRÉCHETEAU

Visa de la faculté de droit, d'économie et de gestion

Le Doyen : Antony TAILLEFAIT

Pour l'Institut des métiers du notariat

La Présidente : Marie-Bernard BRETON

5.5. PACES : PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTÉ

Avis favorable du CEVU du 26 mai 2010.

P.A.C.E.S.

Première Année Commune aux Etudes de Santé

Textes réglementaires :

- Loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants

- Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé



L1-Santé Angers

UE1

**Atomes, Biomolécules, Génome,
Bioénergétique et Métabolisme**

Responsables de l'UE: Pr Denis Séraphin et Pr Pascal Reynier

Correspondant tutorat: Pr Catherine Passirani

Enseignants impliqués dans cette UE:

- Dr Marc-Antoine Custaud
- Dr Jacques-Olivier Fortrat (UFR Médecine)
- Dr Yves Gallois (UFR Médecine)
- Dr Jean-Jacques Helesbeux (UFR Pharmacie)
- Dr Gérald Larcher (UFR Pharmacie)
- Dr Dominique Loiseau (UFR Médecine)
- Dr Sabine Mallet (UFR Pharmacie)
- Pr Yves Malthière (UFR Médecine)
- Pr Catherine Passirani (UFR Pharmacie)
- Dr Delphine Prunier-Mirebeau (UFR Médecine)
- Pr Pascal Reynier (UFR Médecine)
- Pr Denis Séraphin (UFR Pharmacie)
- Dr Gilles Simard (UFR Médecine)

Disciplines impliquées:

- Chimie
- Biochimie et Biologie moléculaire
- Physiologie

Nombre total d'heures d'enseignement:

- 85 heures

Nombre d'heures de CM:

- 73 heures de CM par tranches de 1h

Nombres d'heures d'ED:

- 12 heures (6 ED de 2h)

Les ED sont répétés 8 fois (8 groupes de 150 étudiants maximum)

Objectifs pédagogiques généraux

- **Construire un ensemble cohérent, hiérarchique et progressif de connaissances donnant une vision globale nécessaire à la connaissance du vivant :**
 - **Structures:** atome → molécules organiques simples → molécules organiques complexes et molécules porteuses d'information.
 - **Activité et propriétés des molécules:** propriétés physico-chimiques des molécules → réactions chimiques simples → enzymologie → voies métaboliques → conversion énergétique cellulaire → conversion énergétique corps entier. Transmission de l'information.
 - **Outils d'analyse de ces molécules** (enseignement mutualisant Chimie, Biochimie et Biologie moléculaire).
- L'enseignement sera centré sur un **schéma général intégrant les niveaux d'étude** (atome, molécule, organelle, cellule, organe, organisme) et **les différents métabolites, les différentes voies et processus métaboliques** assurant une vision globale.
- **Comprendre la stratégie générale du fonctionnement de l'organisme**
 - Comprendre l'importance des régulations.
 - Comprendre la place essentielle des oxydoréductions biologiques et de la gestion de l'énergie.
- **A la fin de l'enseignement, l'étudiant doit être capable de :**
 - Connaître et reconnaître la classe d'un composé et d'en déduire ses propriétés physico-chimiques.
 - De comprendre les règles générales et les différentes orientations du métabolisme.
 - D'analyser, en les décomposant, les situations physiologiques de base du sujet adulte sain.

Interactions/connexions avec les autres UE de L1

- UE2
- UE spécifiques de Médecine, Pharmacie et Maïeutique

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Introduction Générale	- Présentation générale de l'UE - Les différents niveaux d'intégration (atome, molécule, organelle, cellule, organe, corps entier)	D Séraphin P Reynier	30 min	
Structure de la matière	- Notions fondamentales - Les atomes - Configuration électronique - Classification périodique - Structure des molécules : liaisons chimiques	C Passirani	7h	
Réactions chimiques	- Thermodynamique, Equilibres - Vitesse des réactions cinétiques - Équilibres acido-basiques - Équilibres d'oxydoréduction	S Mallet	6h	
Molécules	- Notions fondamentales	D Séraphin	15h	

organiques	<ul style="list-style-type: none"> - Conformation des molécules - Configuration et isomérisation - Principes de réactivité - Etude des fonctions simples (alcool, éther, aldéhyde et cétone, acide et dérivés, amines, dérivés halogénés, thiol) - Biomolécules simples : acides gras, oses, amino-acides 			
Molécules du vivant	<ul style="list-style-type: none"> - Glucides (des disaccharides aux polysaccharides) (YG) - Lipides (Acyl-glycérol, Phospholipides, Cholestérol) (GS) - Vitamines, Coenzymes et cytochromes (GS) - Protéines (de la protéine à la fonction) (YG) - Interactions protéines-ligands ex : modèles enzymatiques (YG) - Modalités de régulation (YG) 	G Simard Y Gallois	8h	
Présentation du métabolisme	<ul style="list-style-type: none"> - Anabolisme, catabolisme, et Homéostasie (GL) - Régulation du métabolisme (GL) - Orientations métaboliques après le repas: anabolisme (Synthèse du glycogène, des acides gras et des triglycérides) (GL) - Orientations métaboliques à distance du repas : catabolisme (utilisation des réserves en glycogène et acides gras, maintien de la glycémie et néoglucogenèse) (GL) - Homéostasie azotée : catabolisme protéique et devenir des acides amines (GS) - Besoins en cholestérol (GS) 	G Larcher G Simard	8h	
Conversion énergétique et respiration cellulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Bioénergétique et composés à haut potentiel d'hydrolyse (ATP) - Glycolyse - Respiration cellulaire mitochondriale (PDH, cycle de Krebs, Beta-oxydation des acides gras, chaîne respiratoire mitochondriale) - Oxygène 	P Reynier	6h	
Intégration corps entier du métabolisme énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Composition corporelle - Modèle bi-compartmental - Dépense énergétique, métabolisme de base, dépense énergétique de repos, dépense 	JO Fortrat (MA Custaud en 2010)	4h	

Point 5 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

	<ul style="list-style-type: none"> énergétique réglable - Régulation du métabolisme énergétique - Equilibre a long terme du métabolisme énergétique - Adaptation du rendement de la dépense énergétique 			
Biologie moléculaire 1	<ul style="list-style-type: none"> - Structure et propriétés des nucléotides - Structure de l'ADN - Structure et diversité du génome - Anomalies de l'ADN - Notion de polymorphisme 	P Reynier	6h	
Biologie moléculaire 2	<ul style="list-style-type: none"> - Mutabilité et dynamique de l'ADN (Réparation, recombinaison) - Expression Génique (transcription, traduction, modifications post traductionnelles) - Evolution moléculaire 	Y Malthiery	8h	
Outils analytiques	<ul style="list-style-type: none"> - Comment utiliser les propriétés physico-chimiques des molécules - Méthodes de séparation des molécules (électrophorèses, chromatographies) - Techniques de biologie moléculaire 	D Loiseau	4h	

Programme des enseignements dirigés

Thème général de l'ED	Mots clefs et/ou détail du programme de l'ED	Enseignant	Nombre d'heures	Modalités pédagogiques
Chimie 1	Chimie générale et analytique	C Passirani	2h	Entraînement au concours
Chimie 2	Chimie générale et analytique	S Mallet	2h	Entraînement au concours
Chimie 3	Chimie organique	JJ Helesbeux	2h	Entraînement au concours
Chimie 4	Chimie organique	JJ Helesbeux	2h	Entraînement au concours
Biochimie 1	Entraînement au concours	D Prunier-Mirebeau	2h	Entraînement au concours
Biochimie 2	Entraînement au concours	D Loiseau	2h	Entraînement au concours

Support pédagogique

- Polycopié commun (selon la charte graphique de l'Université ?)
- Composition du polycopié (celui-ci doit avoir une composition et une présentation homogène et doit être finalisé avant le mois de mai 2010).
- Ouvrages de référence disponibles à la Bibliothèque Universitaire
 - BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE pour les sciences de la vie et de la santé, Bernard Sablonnière et le collège national des enseignants des facultés de médecine (OmniScience, 2006).
 - PRINCIPES DE BIOCHIMIE, Lehninger, Nelson et Cox (Flammarion-Médecine-Sciences, 1994).
 - BIOCHIMIE de Lubert Stryer (5ème édition Flammarion-Médecine-Sciences 2003)
 - ELÉMENTS DE CHIMIE GÉNÉRALE, Suard, Praud et Praud (Flammarion Médecine Sciences).
 - COURS DE CHIMIE PHYSIQUE, 2^{ème} édition, P. Arnaud (Dunod).
 - CHIMIE PHYSIQUE (ABRÉGÉ), 2^{ème} édition, P. Courrière (Masson).
 - Précis de Chimie, solutions aqueuses, J. Mesplède (Bréal).
- QCM avec corrections accessibles sur l'ENT (au moins ceux des ED).

Modalités de contrôle des connaissances

- 150 QCM au maximum
- Epreuve de 3 heures
- Des exercices ou problèmes de Chimie ou de Biochimie/Biologie moléculaire seront proposés sous forme de QCM.

Tutorat étudiant

- Liste de prérequis pour la semaine de prérentrée organisée par les étudiants.

14 janvier 2010,

Le groupe de Travail UE1, Denis Séraphin et Pascal Reynier

L1-Santé Angers

UE2-LA CELLULE ET LES TISSUS

Responsables de l'UE:

- Mme A Tricaud (Pharmacie)
- Dr F Letournel (Médecine)

Correspondants tutorat: Pascale May Panloup, Hélène Libouban et Anne Tricaud

Enseignants impliqués dans cette UE:

- Biologie Cellulaire : Pr A Bartheleix, Dr S Chevalier, Mme A Tricaud, Dr F Letournel
- Histologie – Embryologie- Biologie de la reproduction : Prs M Baslé, A Jardel ; Dr H Libouban, Dr P May-Panloup

Disciplines impliquées:

- Histologie - Cytologie
- Biologie de la Reproduction
- Biologie Cellulaire et Moléculaire

Nombre total d'heures d'enseignement:

80 heures

Nombre d'heures de CM:

80 heures par tranche de 1 heure

Nombres d'heures d'ED:

Pas d'ED

Objectifs pédagogiques généraux de l'UE

Donner les **bases** permettant une compréhension du développement et du fonctionnement interne de la cellule dans son environnement et en relation avec celui ci. Pour cela :

1. Connaître la structure et les mécanismes de fonctionnement de la cellule
2. Connaître la structure et les fonctions des tissus
3. Connaître les principales étapes de la biologie de la reproduction et les stades du développement de l'embryon jusqu'à la 3^{ème} semaine
4. Donner les bases des principaux moyens d'étude de la cellule et des tissus.

L'objectif du concours doit être maintenu, en gardant la nécessité pour les étudiants d'acquérir un **socle de connaissances fondamentales** leur permettant de continuer leur cursus, santé ou non. L'organisation des cours au sein de cette UE est définie de façon à avoir une **cohérence** entre les différents chapitres, éviter les redondances et permettre une **progression** de l'acquisition des connaissances par les étudiants.

Interaction/connexions avec les autres UE de L1 et de L2/L3

Le maintien au second semestre permet une cohérence avec les enseignements des UE 1 et 3.

Une chronologie avec les enseignements des UE 5 (14h de cours d'Embryologie sur la fermeture de l'embryon et la mise en place des grands organes sont assurés par Daniel Chappard. Ces cours devront IMPERATIVEMENT avoir lieu APRES ceux de l'Embryologie) et avec l'UE spécifique Maïeutique – Médecine – Odontologie doit être respectées (en particulier concernant les cours de Bioéthique et Cycle ovarien).

L'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales doit permettre aux étudiants de pouvoir suivre les enseignements de biologie du L2/L3 (réflexion en cours entre les enseignants du module de Biologie du P2 actuel pour la rentrée 2011-2012) mais également des M1.

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Outils analytiques en histologie-cytologie	faciliter la compréhension des techniques et plus généralement de l'enseignement avec des images, films... illustrant des expériences	Pr MF Baslé	2 h	
Matrices extra cellulaire et tissus conjonctifs	<ul style="list-style-type: none"> - généralités sur les tissus conjonctifs (composants structuraux, histogenèse, classification). Les fibroblastes - la matrice extracellulaire collagène (aspects morphologiques, biochimiques, biosynthèse, métabolisme, types de collagène) - la matrice extracellulaire non collagène (les protéoglycanes, les fibronectines, le liquide extracellulaire) - les cellules du tissu conjonctif : les macrophages, les lymphocytes, les plasmocytes - les cellules du tissu conjonctif : les mastocytes, les adipocytes et le tissu adipeux (tissu adipeux blanc, tissu adipeux brun) - les fibres élastiques et le tissu élastique, les membranes basales, l'évolution des tissus conjonctifs, les fonctions des tissus conjonctifs 	Pr MF Baslé	6 h	
Les épithéliums de revêtement	<ul style="list-style-type: none"> - généralités et mise en place des épithéliums de revêtement - la cellule épithéliale, organisation générale des épithéliums de revêtement - classification des épithéliums de revêtement - rôles et renouvellement des épithéliums de revêtement 	Dr H Libouban	4 h	
Le tissu glandulaire	<ul style="list-style-type: none"> - généralités et définitions des tissus glandulaires exocrines et endocrines, histogenèse et mise en place ; - le tissu glandulaire exocrine, les types cellulaires exocrines, les types de sécrétion, classification des glandes exocrines - la glande mammaire 	Dr H Libouban	4 h	

	- le tissu glandulaire endocrine, généralités, organisation générale, aspects morphologiques			
Les vaisseaux sanguins et lymphatiques	- les capillaires sanguins, les artères (élastiques et musculaires) - les veines, les vaisseaux lymphatiques, la paroi des cavités cardiaques	Dr H Libouban	2 h	
Les tissus musculaires	- introduction, généralités, mise en place, définition des tissus musculaires - le tissu musculaire strié squelettique I - le tissu musculaire strié squelettique II - le tissu musculaire cardiaque - le tissu musculaire lisse	Dr H Libouban	5 h	
Tissus nerveux	- généralités sur les tissus nerveux (réception, intégration, transmission, histogénèse générale). Classification des neurones. - le neurone (péricaryon, dendrites, axone, synapse), les circuits neuronaux - le système nerveux central I (Les cellules gliales, - astrocytes, oligodendrocytes, cellules épendymaires, cellules de la microglie – définition de la substance grise, de la substance blanche). La moelle épinière, le tronc cérébral - le système nerveux central II (le cervelet, le cerveau, les noyaux gris - thalamus, hypothalamus hippocampe) - les méninges, le liquide céphalo-rachidien, les barrières du cerveau - le système nerveux périphérique (axones, cellules de Schwann et myéline) le système nerveux autonome sympathique et parasymphatique, les ganglions nerveux	Pr MF Baslé	6 h	
Œil et ses annexes	- Anatomie microscopique du globe oculaire - La rétine et ses différents constituants - Le tractus uvéal - La sclérotique - L'angle irido cornéen - Les milieux transparents	Dr H Libouban	3 h	

	(cornée, humeur aqueuse, cristallin, corps vitré)			
Les gamètes et la gamétogenèse	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction (Définitions, propriété des gamètes, méiose) - Spermatogenèse (Rappels, phases, aspects cinétiques, spermatozoïdes, sperme, contrôle) - Ovogenèse (Follicules ovariens, phases, ovocytes, aspects cinétiques, cycle ovarien) 	Dr P May Panloup	5 h	
Période prémorphogénétique du développement – 1ère semaine	<ul style="list-style-type: none"> - Fécondation (Préparation, site, stades, conséquences) - Anomalies de la fécondation (anomalies de rencontre et du conceptus) - Assistance médicale à la procréation - Modes de contraception - Segmentation <ul style="list-style-type: none"> - Migration de l'embryon - Premiers stades (morula, blastocyste, caractéristiques de la segmentation) - Segmentation et détermination 	Dr P May Panloup	4 h	
Morphogenèse primordiale – 2nd et 3^{ème} semaines	<ul style="list-style-type: none"> - Nidation et gastrulation (2nd semaine): conditions normales, anomalies de la nidation, déterminisme de la nidation, . - Evolution de l'embryon - Formation des annexes (amniogenèse, mésenchyme primaire, lécithocèle secondaire, coelome) - La gastrulation – 3^{ème} semaine <ul style="list-style-type: none"> - Aspects morphologies: ligne primitive et nœud de Hensen, prolongement céphalique, canal chordal, plaque chordale - Anomalies de la gastrulation 	Dr P May Panloup	3 h	
Séance de questions-réponses		Pr MF Baslé Dr H Libouban Dr P May-Panloup	2 h	
La cellule : relation structure – fonctions	<ul style="list-style-type: none"> - Généralités sur les cellules (des procaryotes aux eucaryotes) – 1h - Les constituants de la cellule eucaryotes (cytosol, noyau, mitochondries, lysosomes, peroxyosomes, réticulum 	Pr A Barthelaix Pr A Barthelaix	7 h	

	endoplasmique, appareil de Golgi) - 3h - Les constituants chimiques de la cellule – 1h - Le cytosquelette – 2h	Pr A Barthelaix Dr F Letournel		
Techniques analytiques en Biologie Cellulaire	- Généralités sur les techniques – 1h - Cultures cellulaires – 1h - Les anticorps comme outils biologiques – 1h	Mme A Tricaud Dr S Chevalier Dr S Chevalier	3 h	
La membrane des cellules eucaryotes : structure, échanges transfert de l'information	- Structure et propriétés de la membrane plasmique – 2h - Transports actifs et passifs – 1h - Endocytose et exocytose – 2h - La communication cellulaire et la transduction du signal – 2h - Les molécules d'adhérence et les jonctions cellulaires – 2h	Pr A Barthelaix Pr A Barthelaix Dr S Chevalier Dr S Chevalier Dr F Letournel	9 h	
Le trafic intracellulaire des protéines	- Le trafic co-translationnel (3h) - Le trafic post-translationnel (3h)	Dr S Chevalier Dr S Chevalier	6 h	
Cytosol et catabolisme des protéines	- Le système ubiquitine - protéasome (UPS) – 1h - les molécules chaperonnes – 1h	Pr A Barthelaix Pr A Barthelaix	2 h	
Vie et mort de la cellule	- Les cellules souches – 1h - La mitose – 1h - Différenciation cellulaire – 2h - Mort cellulaire : 1h - apoptose, - autophagie, - nécrose	Dr F Letournel Dr S Chevalier Dr S Chevalier Pr A Barthelaix	5 h	
Séance de questions-réponses		Mme A Tricaud	2 h	

Programme des enseignements dirigés

Thème général de l'ED	Mots clefs et/ou détail du programme de l'ED	Enseignant	Nombre d'heures	Modalités pédagogiques

Support pédagogique

- Les cours, sous forme de **diaporama**, seront mis sur **l'Intranet** donc enregistrables et/ou imprimables par les étudiants.

- Des **polycopiés** (au minimum, plans détaillés et schéma du cours seront distribués).

- Des **ouvrages** de référence (présents à la BU et supports des cours) seront conseillés aux étudiants (Cours de Biologie Cellulaire de P Cau et R Seïte, 4 eds, Ellipses ; Biologie Moléculaire de la Cellulaire sous la direction de B Alberts, 4 eds, Médecine-Sciences, Flammarion ; Biologie de la Reproduction de JC Czyba & A Montella, eds Sauramps medical).

- Un forum organisé par les tuteurs, sur le site intranet de la faculté sera ouvert permettant aux étudiants de déposer leurs questions. La réponse aux questions sera assurée lors des derniers cours.

Modalités de contrôle des connaissances

Point 5 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

- **QCM** à choix multiples pouvant inclure une analyse de schémas ou figures
- La durée de l'épreuve est fixée à **2h**.
- Le nombre maximum de QCM est de **120**.

Tutorat étudiant

- Les enseignants responsables des tuteurs sont Pr MF Baslé et Mme A Tricaud.
- Les tuteurs seront chargés de la gestion du forum. Celui-ci sera ouvert 1 mois avant la fin des cours. Les questions seront collectées par les tuteurs qui en feront une synthèse afin de les présenter aux enseignants responsables. Les réponses aux questions seront dispensées par les enseignants sur une plage horaire de 2h lors d'un cours magistral qui devra se tenir à la fin de l'enseignement de l'UE 2.
- Les tuteurs seront chargés de l'organisation de « colles ». Ils s'appuieront sur des QCM, validés par les enseignants responsables.
- Environ **dix tuteurs** sont souhaités.

Remarques

Date

01/02/2010

Mme A Tricaud et Dr F Letournel

UE N 3
UE3 ORGANISATION DES APPAREILS ET SYSTEMES : ASPECTS FONCTIONNELS
– METHODES D'ETUDE

Responsables de l'UE: Patrick Saulnier et Olivier Couturier

Enseignants impliqu s dans cette UE:

- Jean-Jacques Le Jeune (JJL),
- Fran ois Hindr  (FH),
- Franck Lacoeuille (FL),
- Claude Annaix (CA),
- Georges Leftheriotis (GL),
- Marc-Antoine Custaud (MAC),
- Patrick Saulnier (PS)
- Olivier Couturier (OC)

Disciplines impliqu es:

- Biophysique et M decine Nucl aire (43-01)
- Biophysique – Biomath matiques (39)
- Physiologie (44-02)
- Physiologie (40)

Nombre total d'heures d'enseignement: 80 heures

Nombre d'heures de CM:

- 62 heures par tranches de 1h ou 2h

Nombres d'heures d'ED: 18 heures

- 9 ED de 2h

Objectifs p dagogiques g n raux

- Conna tre les bases physiques et physiologiques utiles   la compr hension des  changes et au maintien des  quilibres au sein de l'organisme.
- Comprendre les processus biophysiques   la base des diff rentes m thodes d'imagerie et d'exploration fonctionnelle.

Interactions/connexions avec les autres UE de L1

- Eviter les doublons avec l'UE2 sur les items de physique concernant les principes des microscopies optique et  lectronique. Ces m thodes ne seront pas abord es dans l'UE3.
- La structure de l'atome est vu dans l'UE3, en physique nucl aire. Ce n'est pas une v ritable redondance avec ce qui est fait dans l'UE2.

Programme des cours magistraux

Th�me g�n�ral du chapitre	Mots clefs et/ou d�tail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Partie 1 : Ondes et Interactions				
Introduction G�n�rale sur les Ondes	- Rappels sur les ondes et les REM - Lois de propagation, diffusion et diffraction des REM	O Couturier	2h	

Electro-magnétisme	<ul style="list-style-type: none"> - Electromagnétisme (2h): Notions de Champ Magnétique. Loi de Biot et Savart. Flux Magnétique. Induction Electromagnétique. - Résonance Magnétique Nucléaire (RMN)(2h). Propriétés Magnétiques de la Matière. Radiofréquence et leur utilisation en RMN. Les Temps de Relaxation. 	JJ Le Jeune	4h	
Domaine de l'Optique	<ul style="list-style-type: none"> - Nature et propriétés de la lumière (OC, 2h): Dualité de la matière. Les sources de lumière. Aspect Energétique (radiométrie et photométrie). Lumière mono- et polychromatique: Les couleurs. - Optique géométrique et Anomalies de la réfraction (OC, 2h). - La chaîne visuelle, la rétine et les pigments : Etape photochimique et transport membranaire (OC, 1h) - Les champs récepteurs et les voies nerveuses de la vision (GL, 2h). - Le champ visuel, coordination du regard, explorations fonctionnelles visuelles (GL, 1h). - Bases sur le rayonnement Laser (CA, 1h). - Les spectrométries optiques et l'oxymétrie de pouls (PS, 1h). 	C. Annaix O. Couturier G. Leftheriotis P. Saulnier	10h	
Radioactivité et Radiations	<ul style="list-style-type: none"> - Structure de l'atome et du noyau. Stabilité du Noyau et Transformations Radioactives (JJL, 2h). - Cinétique des Transformations Radioactives (JJL, 2h) - Réactions Nucléaires (JJL, 1h) - Interactions des Rayons X et gamma avec la matière (Effets Compton et photoélectrique, Création de paires) (OC, 1h). - Interaction des rayonnements particuliers (α, β et neutrons) avec la matière (OC, 1h). - Effets biologiques élémentaires des Radiations Ionisantes: Effets déterministes et stochastiques des RI (OC, 2h). Dosimétrie et Radioprotection (FL, 2h). 	O. Couturier F. Lacoeyille JJ Le Jeune	11h	
Ondes mécaniques sonores	<ul style="list-style-type: none"> - Grandeurs physiques et interaction des ondes sonores et ultrasonores avec les milieux biologiques (OC, 2h). - Aspects mécaniques et énergétiques de l'audition: Adaptation d'impédance de l'oreille et mécano-transduction (OC, 2h). - Perception acoustique et psychoacoustique (GL, 1h) - Explorations fonctionnelles de l'audition (GL, 2h) 	O. Couturier G. Leftheriotis	7h	

Partie 2 : Liquides Biologiques et les Transports Membranaires				
Etats de la matière	Liquides, gaz, solutions. Changements d'état, pression de vapeur	P Saulnier	2h	
Transports membranaires	- Transport passif, facilité et actif. Milieu intérieur et espaces hydriques - Part 1 (FH, 2h) - Diffusion (Perméabilité, Loi de Fick, Filtration). Osmose, loi de Van't Hoff, cryométrie (FH, 2h) - Milieu intérieur et espaces hydriques. Part 2. Phénomènes électriques (Relation de Nernst, Equilibre de Donnan,) (MAC, 2h) - Potentiels de membrane, Transports ioniques, conductivité. Canaux ioniques et potentiels d'action (MAC, 2h)	MA Custaud F Hindré	8h	
Méthodes d'étude en électrophysiologie jusqu'à l'ECG	- Electrostatique, Electrocinétique et dipôle électrique pouvant déboucher sur des techniques de mesure des potentiels électriques tels que les Potentiels imposés (PS, 2h) - ECG et autres explorations électrophysiologiques (MAC, 2h).	MA Custaud P Saulnier	4h	
pH et Equilibre acido-basique	Effet tampon, tampons ouverts et fermés. Applications au diagramme de Davenport.	MA Custaud	2h	
Circulation des fluides physiologiques	- Mécanique des fluides. Tension superficielle (PS, 2h). - Propriétés dynamiques : fluides parfaits, fluides réels, viscosité (FH, 4h). - Boucles de Régulation. Hémodynamique (MAC, 5h) - Thermorégulation (MAC, 1h)	MA Custaud P. Saulnier F. Hindré	12h	

Programme des enseignements dirigés

Thème général de l'ED	Mots clefs et/ou détail du programme de l'ED	Enseignant	Nombre d'heures	Modalités pédagogiques
Domaine de l'optique	Séance de révision QCM	O Couturier	2h	QCM-exercices (vote électronique)
Ondes Mécaniques Sonores	Séance de révision QCM	G. Leftheriotis	2h	QCM-exercices (vote électronique)
Radiations 1	Interactions Rayons-Matière	F. Lacoeuille	2h	QCM-exercices (vote électronique)
Radiations 2	Interactions Rayons-Matière	F. Lacoeuille	2h	QCM-exercices (vote électronique)
Liquides	- Métrologie et Rappels de	C Annaix	2h	QCM-exercices

Biologiques et les Transports Membranaires	bases: Force, Energie, Pression, Concentration... - Potentiel chimique et électrochimique.			(vote électronique)
Transports membranaires 1	Milieu Intérieur et Espaces Hydriques	F Hindré	2h	QCM-exercices (vote électronique)
Transports membranaires 2	Diffusion (Perméabilité, Loi de Fick, Filtration), Osmose, loi de Van't Hoff, cryométrie.	F Hindré	2h	QCM-exercices (vote électronique)
Circulation 1	Propriétés Dynamiques des fluides.	F Hindré	2h	QCM-exercices (vote électronique)
Circulation 2	Mécaniques des Fluides	P Saulnier	2h	QCM-exercices (vote électronique)

Support pédagogique

- Pas de photocopié pour l'ensemble de l'UE.
 - Photocopié sur les propriétés des ondes, le domaine de l'optique et les ondes sonores.
- Diaporamas en ligne sur ENT.

Modalités de contrôle des connaissances

- QCM = 150 QCM au maximum
- Durée de l'épreuve: 3h

Tutorat étudiant : sur la base du volontariat des professeurs

- Encadrement des tuteurs pour certains enseignants
- Participation à la rédaction des QCM de tutorat pour certains enseignants
- Participation à la rédaction des QCM du concours blanc pour tous les enseignants.

Remarques

- Nous souhaiterions des ED (séances de révision de QCM) avec vote électronique

14 janvier 2010
Olivier Couturier

UE4, Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé)

Responsables de l'UE: Saulnier Patrick

Enseignants impliqués dans cette UE: Saulnier Patrick, Six Patrick, Annaix Claude, Guillaume Bastiat

Disciplines impliquées: Statistiques et Mathématiques

Nombre total d'heures d'enseignement: 34h

Nombre d'heures de CM: 21h (tranches de 2h)

Nombres d'heures d'ED: 13 ED d'1h

Les ED sont répétés 8 fois (8 groupes de 150 étudiants maximum)

Objectifs pédagogiques généraux

- Donner les connaissances fondamentales des statistiques en Santé

Interactions/connexions avec les autres UE de L1

- Rappels mathématiques avec UE3

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Notions mathématiques de base	- Fonctions élémentaires à 1 ou plusieurs variables - Dérivation, intégration - Grandeurs, unités, équations aux dimensions	Annaix C.	1,5h	
Métrologie	- Incertitudes - Précision, justesse - Calcul d'erreurs	PS	0,5 h	
Statistiques : généralités	-Intérêt Santé -Définitions de base	PS	1h	
Statistiques descriptives	- Indices de position et de dispersion - Représentations graphiques	PS	2h	
Probabilités	- Définition - Prob. conditionnelle	PS	1h	

Lois de probabilité	- Discrète - Continue	PS	2h	
Echantillonnage	-Biais de sélection -Ech. Aléatoire simple -Ech stratifié	PS	1h	
Estimation	- Ponctuelle - Intervalles de confiance	PS	1h	
Méthodologie des tests statistiques	- Principe - Risques α et β , puissance d'un test	PS	1h	
Tests de comparaison de moyennes	- Moyenne vs norme - Moyennes indépend. - Moyennes appariés - Plusieurs moyennes(ANA V 1F)	PS	2h	
Tests de comparaison de pourcentages	- Norme - Ech indep. - Ech appariés	PS	2h	
Tests Chi2	- Contingence - Ajustement de loi	PS	2h	
Tests non paramétriques	- Mann et Whitney - Wilcoxon	PS	2h	
Régression Corrélation	- Distinguo - Coefficients	PS	2h	

Programme des enseignements dirigés

Thème général de l'ED	Mots clefs et/ou détail du programme de l'ED	Enseignant	Nombre d'heures	Modalités pédagogiques
Notions mathématiques de base	- Fonctions élémentaires à 1 ou plusieurs variables - Dérivation, intégration - Grandeurs, unités, équations aux dimensions	Annaix C.	2h	2 EDs d'une 1h

Métrologie	- Incertitudes - Précision, justesse - Calcul d'erreurs	PS	3 h	3 EDs d'1h
Probabilités	-Définitions -Prob. conditionnelle			
Lois de probabilité	-Discrète -Continue			
Estimation	- Ponctuelle - Intervalles de confiance	PS	1h	1 ED d'1h
Méthodologie des tests statistiques	- Principe - Risques α et β , puissance d'un test	PS	1h	1 ED d'1 h
Tests de comparaison de moyennes	- Moyenne vs norme - Moyennes indépend. - Moyennes appariés - Plusieurs moyennes(ANA V 1F)	PS	2h	2 EDs d'1h
Tests de comparaison de pourcentages	- Norme - Ech indep. - Ech appariés	PS	1h	1 ED d'1 h
Tests Chi2	- Contingence - Ajustement de loi	PS	1h	1 ED d'1 h
Tests non paramétriques	- Mann et Whitney - Wilcoxon	PS	1h	1 ED d'1 h
Régression Corrélation	- Distinguo - Coefficients	PS	1h	1 ED d'1 h

Support pédagogique

- Polycopié+diaporama sur ENT
- Document Word ou pdf

Modalités de contrôle des connaissances

- Epreuve de 2h avec au maximum 50 QCM
-

Tutorat étudiant

- Modalités de la participation éventuelle des étudiants tuteurs : travail sur items de QCM
- Prérequis mathématiques

Remarques

- Machines à calculer: uniquement modèle "Casio Collège"

Date

14 janvier 2010

Patrick Saulnier

UE5 - Organisation des appareils et systèmes: Aspects morphologiques et fonctionnels

Responsables de l'UE: Pr Philippe Mercier et Pr Serge Willoteaux

Enseignants impliqués dans cette UE:

- Pr Philippe Mercier
- Pr Henri-Dominique Fournier
- Dr Xavier Papon
- Pr Serge Willoteaux
- Pr Alain Jardel

Disciplines impliquées:

- Anatomie
- Radiologie et Imagerie médicale

Nombre total d'heures d'enseignement: 37h

Nombre d'heures de CM: 37h par tranches de 1h

Nombres d'heures d'ED: Pas d'ED

Objectifs pédagogiques généraux

- Connaissances générales de l'anatomie générale
- Connaissances générales de l'anatomie des membres

Interaction/connexions avec les autres UE de L1

- UE3 (Organisation des appareils et des systèmes (1): Bases physiques des méthodes d'exploration - Aspects fonctionnels)
- UE spécifique d'Odontologie

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Anatomie générale	- Généralités (2h) dont 1h de Radio-Anatomie (SW) - Le système squelettique (1h) - Le système cardio-circulatoire (1h) - Le système respiratoire (1h) - Le système digestif (1h) - Le système urogénital (1h) - Le système nerveux central (1h) - Le système nerveux périphérique (1h) - Les organes des sens (1h) - Le système endocrinien (1h)	X Papon S Willoteaux	11h	
Anatomie du membre supérieur	- Ostéologie (2h) - Ostéologie + arthrologie de l'épaule (1h)	HD Fournier ou P Mercier S Willoteaux	13h	

Point 5 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

	<ul style="list-style-type: none"> - Arthrologie du coude, pronosupination, poignet (1h) - Muscles de l'épaule (1h) - Muscles du bras et de l'avant-bras (2h) - Muscles de la main (1h) - Artères de l'épaule, du bras et de l'avant-bras (1h) - Artères de la main + Veines du membre supérieur (1h) - Nerfs du membre supérieur (Plexus brachial, Musc-cutané, Médian) (1h) - Nerfs du membre supérieur (Nerf Ulnaire, Radial et Axillaire) (1h) - Synthèse Radio-Anatomie (1h) (SW) 			
Anatomie du membre inférieur	<ul style="list-style-type: none"> - Ostéologie du membre inférieur (2h) - Arthrologie du membre inférieur (1h) - Myologie du membre inférieur (4h) - Nerfs du membre inférieur (2h) - Artères du membre inférieur (1h) - Région glutéale (1h) - Losange poplité (1h) - Synthèse Radio-Anatomie (1h) (SW) 	HD Fournier ou P Mercier S Willoteaux	13h	

Programme des enseignements dirigés

- Pas d'ED

Support pédagogique

- Pas de Polycopié

Modalités de contrôle des connaissances

- 50 QCM, éventuellement à partir de schémas.
- Durée de l'épreuve : 1h

Tutorat étudiant

- Colles mensuelles (1 par partie du programme) de la part des étudiants tuteurs.
- Liste de prérequis pour la semaine de prérentrée organisée par les étudiants.

Remarques

14 janvier 2010

Philippe Mercier, Serge Willoteaux et Alain Jardel

UE n°6 – Initiation à la connaissance du médicament

Responsables de l'UE: Bertrand Diquet et Brigitte Pech

Enseignants impliqués dans cette UE: Caroline Mascret, Marie-Claire Venier, Sébastien Faure, Frédéric Lagarce, Isabelle Baglin, Alain Turcant, Bénédicte Lelièvre, Olivier Duval, Bertrand Diquet et Brigitte Pech

Disciplines impliquées: Droit pharmaceutique, Pharmacologie clinique, Pharmacologie Biologique, Chimie thérapeutique et Biopharmacie-Pharmacotechnie

Nombre total d'heures d'enseignement: 34h (32h + 2h)

Nombre d'heures de CM: 32h

Nombres d'heures d'ED: 1 ED de 2h

Objectifs pédagogiques généraux

Construire les bases des enseignements qui seront poursuivis lors des cursus pharmaceutique, médical, maïeutique et dentaire et notamment la pharmacologie, la biopharmacie-pharmacotechnie et la législation du médicament.

Interactions/connexions avec les autres UE de L1

UE7 : pour la partie juridique

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Cadre juridique total 6 h	Historique <u>Définition juridique du médicament et autres produits de santé</u> -Notion juridique du médicament -Les différentes catégories -Les conséquences d'une définition large du médicament <u>L'environnement réglementaire</u> -L'enregistrement du médicament -Les perspectives d'évolution du système de santé	C. Mascret	4h	
	<u>Règles de prescription et de délivrance</u>	B. Pech	1h	
	<u>Les organismes impliqués dans la régulation du médicament</u> -L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé Les commissions de l'AFSSAPS	B. Diquet	1h	

	<p>-La Haute Autorité de Santé (HAS) -Agence européenne du médicament (EMA)</p> <p>-Comité économique des Produits de Santé (CEPS)</p> <p><u>Les étapes de la régulation</u> -Autorisation de Mise sur le Marché Procédures communautaires Procédures nationales -Service Médical Rendu (SMR) et Amélioration du Service Médical Rendu (ASMR) -Prix et taux de remboursement</p>			
Cycle de vie du médicament 6h	<p><u>Conception du médicament</u> - Les étapes conduisant au méd - Recherche d'un médicament leader - Relation structure-activité - Identification du pharmacophore - Orientation du drug design - Métabolisme et chimie - Choix de la molécule à produire - Notion de toxicité</p> <p><u>Développement du médicament</u> - Préformulation - Développement galénique - Etude et optimisation du procédé de fabrication - Validation du procédé de fabrication</p> <p><u>Production du médicament</u> -Assurance qualité (BPF, ...) -Production (fab^o, conditionnement, contrôle qualité, logistique industrielle)</p> <p><u>Essais cliniques</u> -Méthodologie -Objectifs : preuve scientifique, faits avérés. -Promoteur, Moniteur d'essai clinique -Protocole, Déroulement de l'essai -Plans expérimentaux -Critère d'évaluation</p> <p>-Essais cliniques chez l'Homme -Phase 1 : Première administration à l'homme, essai exploratoire (« phase 0 »), essai de tolérance. -Phase 2 : Efficacité Pharmacologique, recherche de dose active = Etude-pilote</p>	<p>O. Duval et I. Baglin</p> <p>MC. Venier</p> <p>MC. Venier</p> <p>B. Diquet</p>	<p>3h</p> <p>1h</p> <p>1h</p> <p>1h</p>	

	-Phase 3 : Efficacité Thérapeutique = Etude-pivot Constitution du dossier d'AMM et mise sur le marché -Phase 4 : Post- commercialisation			
Pharmacologie générale 20h	Quantification des effets pharmacologiques	S. Faure	3h	
	- Interaction ligand-récepteur (caractéristiques et méthodes d'étude) -Réponse fonctionnelle (analyse quantitative, notions de synergie et d'antagonisme)	S. Faure	3h	
	<u>Introduction aux cibles des médicaments</u>			
	-Canaux ioniques, pompes et échangeurs -Récepteurs enzymes -Récepteurs couplés aux protéines G	F. Lagarce	1h30	
	-Récepteurs facteurs de transcription	F. Lagarce	1h30	
	<u>Biopharmacie</u> - Introduction à la biopharmacie (notion de biodisponibilité, relations entre la forme galénique et la biodisponibilité...) - Aspects physicochimiques de la solubilité et du phénomène de dissolution	F. Lagarce B. Pech	 3h	
<u>Voies d'administration et formes galéniques</u> Pour chaque forme : Définition Schéma de biodisponibilité Avantages et inconvénients Fabrication Contrôle	A. Turcant B. Lelièvre	4 h 1 h		

	<p><u>Pharmacocinétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Paramètres pharmacocinétiques Principes de leur détermination Aire sous la courbe, Cmax, Tmax -Biodisponibilité absolue et relative - Volume de distribution, Clairance - Pente et demi-vie d'élimination - Modèles pharmacocinétiques - Induction/inhibition enzymatique -Relation pharmacocinétique-pharmacodynamie -Pharmacogénétique <p><u>Bon usage du médicament</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte réglementaire - Du mésusage au bon usage - Les référentiels officiels (RCP) : objectifs, méthodes d'élaboration, limites - La médecine fondée sur les preuves - L'évaluation post-AMM - Optimisation en fonction du terrain (exemples) - Modalités d'administration, délai d'action, durée, modalités d'arrêt - Education thérapeutique, 	B. Diquet	1 h	
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-----	--

	<p>observance, conseils au patient</p> <p>Le rapport bénéfice/risque</p> <ul style="list-style-type: none"> - La décision thérapeutique et ses déterminants - Choix à l'intérieur d'une classe - Les contre-indications - Les interactions médicamenteuses - Les effets indésirables - La volonté du patient <p>Pharmacoeconomie</p> <p>Bénéfice clinique Coût de la stratégie choisie: Coût/efficacité Préférences patient QALYs ((années de vie ajustées sur la qualité)</p> <p>La régulation du marché du médicament</p> <p>A) L'évolution des dépenses de médicament</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) suivi des dépenses de médicament 2) évolution des dépenses de médicaments : <p>-croissance des ventes et croissance des dépenses, analyse de la croissance des ventes remboursables en ville: déplacement vers des médicaments plus chers</p> <p>croissance du chiffre d'affaires localisée sur un petit nombre de classes thérapeutiques</p> <p>B) La régulation conventionnelle</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la régulation par remises 2) la régulation par baisse des prix 3) le conventionnement 4) résultats globaux <p>C) Les interdictions de publicité</p>	<p>B. Diquet</p> <p>B. Diquet</p>	<p>1 h</p> <p>1 h</p>	
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	--

	<p>D) Le marché des Génériques - Avantages économiques (et désavantages) des génériques</p> <p><u>Notion de iatrogénèse et de pharmacovigilance</u></p> <p>La iatrogénèse, ses causes, son coût, ses implications médico-légales (iatrogénèse des actions et produits de santé, gestion des risques, erreur médicale, prévision, prévention, éducation thérapeutique, protection, alerte).</p> <p>Iatrogénie (avec des exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mécanismes des effets indésirables des médicaments -Les interactions médicamenteuses et leur gestion -Différences entre essai clinique et pratique quotidienne -Iatrogénie médicamenteuse à l'hôpital et en pratique libérale <p>La pharmacovigilance : organisation et missions</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration du rapport bénéfice/risque -Organisation de la pharmacovigilance en France -Les Centres régionaux de Pharmacovigilance en France -La notification spontanée -La pharmacovigilance européenne -Etudes de cohortes -Etudes cas-témoins (cf pharmaco épidémiologie) <p><u>Pharmaco épidémiologie</u></p> <p>Les études de pharmacoépidémiologie sont indispensables pour apprécier les modalités d'usage et les effets du médicament dans la vraie vie. Elles sont descriptives ou étiologiques</p> <p>Outils de la pharmacoépidémiologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de cohortes <p>Consiste à surveiller l'apparition d'effets indésirables ou à observer l'amélioration d'une maladie au cours d'une période donnée chez un nombre de sujets</p>			
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

	<p>exposés à un médicament.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes cas-témoins on constitue un groupe de sujets présentant la maladie considérée (<i>les cas</i>) et un groupe de sujets (<i>les témoins</i>) qui ne présentent pas la maladie. Les deux groupes doivent être aussi semblables que possible, hormis la présence de la maladie M. On peut classer les cas et les témoins en sujets exposés et non-exposés au médicament. La comparaison des cotes d'exposition au médicament A chez les cas et chez les témoins permet de calculer un rapport de cotes (en anglais <i>odds ratio</i>). 			
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Programme des enseignements dirigés

Thème général de l'ED	Mots clefs et/ou détail du programme de l'ED	Enseignant	Nombre d'heures	Modalités pédagogiques
Révisions	-	Tous les enseignants de l'UE6	2h ou 2x2h ?	Réponses à des questions adressées sur le forum

Support pédagogique

Polycopié

Modalités de contrôle des connaissances

100 QCM maximum)

1h30 d'épreuve

Tutorat étudiant

Participation souhaitée des étudiants tuteurs : modalités à définir

Liste de pré-requis : non...

Remarques

14 janvier 2010

Brigitte PECH et Bertrand DIQUET

UE 7 Santé Société Humanité**Responsable de l'UE:** Jean-Marc Mouillie**Enseignants impliqués dans cette UE:**

- Pol Corvez, MC en sciences du langage
- Frédéric Dubas, Pr de neurologie
- Caroline Mascret, MC de droit de la santé
- Jean-Marc Mouillie, MC de philosophie
- Clotilde Rougé-Maillard, Pr de médecine légale
- Jean-Paul Saint-André, Pr d'anatomie pathologie
- Nouvel enseignant de sciences humaines et sociales

Disciplines impliquées: philosophie, droit, sciences du langage, santé publique, sciences économiques et sociales, histoire, anthropologie**Nombre total d'heures d'enseignement:** 57 h par tranches de 1h30**Nombre d'heures de CM:** 57 h**Nombres d'heures d'ED:** 0h**Objectifs pédagogiques généraux**

- Favoriser à la fois l'appropriation d'une culture pluridisciplinaire autour des questions de santé et l'esprit de réflexion
- constituer la première étape d'un parcours de formation poursuivi en L2 et L3 (existant actuellement en médecine et en maïeutique)
- construire des interfaces avec les disciplines centrales des parcours de réorientation

Interactions/connexions avec les autres UE de L1

- UE spécifique de Médecine et de Maïeutique

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
	Etymologie. La santé nommée	P. Corvez	4.30 h	Changement d'enseignant en 2011-2012 : F. Dubas
	Linguistique. La santé signifiée	P. Corvez	7.30 h	Changement de thématique en 2011-2012
	Droit. La santé légiférée	C. Rouge-Maillard C. Mascret	9 h	
	Epistémologie. La santé étudiée	JM Mouillie F. Dubas et/ou nouvel enseignant	12 h	
	Corps, maladie, pratiques sanitaires. La santé vécue, la santé conçue et la santé normée	JM Mouillie F. Dubas et/ou nouvel enseignant	15 h	

	La santé comme projet collectif	Jean-Paul Saint-André nouvel enseignant	6 h	
	Préparation à l'épreuve ; correction du concours blanc	JM Mouillie F. Dubas C. Rouge-Maillard nouvel enseignant	3 h	

Support pédagogique

- Ouvrage de référence : *Médecine et sciences humaines. Manuel pour les études médicales*, collectif, Les Belles Lettres, 2007, 2009 ; sont à lire la partie I (p. 13-114) et quelques autres études de ce recueil qui seront précisées par chaque enseignant en début d'année.
- Autre lecture prescrite : celle d'éventuels documents remis à l'étudiant au fil des cours.
- Le « contrat de travail » de l'étudiant est de s'approprier les enseignements dispensés dans l'U.E. 7 et de faire les lectures prescrites par les enseignants (textes choisis dans l'ouvrage de référence et documents distribués), enseignements et lectures sur lesquels il sera interrogé soit par QCM soit sous forme de QROC.

Modalités de contrôle des connaissances

- une épreuve de 3 h
- 50 QCM et 3 QROC (3 questions rédactionnelles à rédiger en une page chacune)
- détail des exercices :
 - une partie des QCM porte sur la compréhension / analyse d'un document au moins d'un dossier (textes, iconographie, tableaux etc.) donné le jour de l'épreuve
 - le reste des QCM sont des questions de compréhension et de connaissance à partir des cours et des lectures avec obligatoirement des questions d'étymologie
 - 3 QROC (questions rédactionnelles courtes) à rédiger dans un cadre prédéfini d'une page chacune.

Tutorat étudiant

- organisation de l'épreuve SHS du concours blanc

12 avril 2010
JM Mouillie

UE Spécifique Pharmacie

Responsable de l'UE: Gilles Bouet

Enseignants impliqués dans cette UE:

- Anne Landreau
- Gérald Larcher
- Sabine Mallet
- Denis Séraphin
- Jean-Jacques Hélesbeux
- Mustayeen Khan
- Gilles Bouet

Disciplines impliquées:

- Botanique - Mycologie
- Organisation animale
- Chimie analytique
- Chimie organique
- Chimie générale et bio-inorganique

Semestre: 2^{ème}

Nombre d'ECTS: 10

Nombre total d'heures d'enseignement: 50

Nombre d'heures de CM: 35 (par tranches de 1 h)

Nombres d'heures d'ED: $1 * 9 = 9$ (durée d'un ED et nombre de séances) pour toutes les disciplines sauf chimie analytique $1,5 * 4 = 6$ h

Les ED sont répétés 8 fois (8 groupes de 150 étudiants maximum)

Objectifs pédagogiques généraux

- Décrire l'organisation du monde du vivant : animal et végétal
- Décrire les relations de l'homme avec le monde du vivant
- Connaître les groupements fonctionnels organiques pour appréhender la synthèse des principes actifs
- Connaître les applications analytiques des équilibres acido-basiques et d'oxydo-réduction.
- Connaître les propriétés de l'état solide et de l'eau
- Connaître les propriétés des complexes (y compris biologiques)
- Compléter l'étude des vitesses de réaction (catalyse)

Interaction/connections avec les autres UE de L1

- Compléments des cours de chimie de l'UE 1 utiles aux pharmaciens

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Organisation du monde vivant				
Bases communes	- Théories de l'évolution - Méthodes de construction en systématique : classification phylogénétique Grands règnes-Notion d'espèce- vocabulaire	G. Larcher	3 h	
		A. Landreau	2 h	
Évolution et biodiversité	- Monde végétal et fongique : risques toxiques et applications thérapeutiques - -monde animal : exemples de parasitoses et de vecteurs	A. Landreau	6 h	
		G .Larcher	5 h	
Chimie organique				
Réactivité	- intermédiaires réactionnels et mécanismes	D. Séraphin	8 h	
Étude fonctionnelle	- Hydrocarbures - Composés azotés - Composés aromatiques et hétérocycliques	J.J. Hélesbeux		
Chimie analytique				
Applications aux réactions acide-base et rédox	- Méthodes de dosages - Application au domaine pharmaceutique	S. Mallet	4 h	
Chimie générale et bio-inorganique				
État solide	- Cristaux - Allotropie et polymorphisme	G. Bouet	1,5 h	
L'eau	- Propriétés - Liaisons hydrophile et hydrophobe	G. Bouet	2 h	
Complexes	- Structures - Applications - Biologie	G. Bouet	2 h	
Cinétique	- Compléments - Mécanismes - Catalyse	G. Bouet	1,5 h	

Programme des enseignements dirigés

Thème général de l'ED	Mots clefs et/ou détail du programme de l'ED	Enseignant	Nombre d'heures	Modalités pédagogiques
Organisation du monde vivant				
Bases communes	- Théories de l'évolution - Méthodes de construction en systématique : classification phylogénétique - Grands règnes-Notion d'espèce-vocabulaire	G. Larcher A. Landreau	1 h	
Évolution et biodiversité	- Monde végétal et fongique : risques toxiques et applications thérapeutiques - -monde animal : exemples de parasitoses et de vecteurs	A. Landreau G. Larcher	1 h	
Chimie organique				
Chimie organique	- Exercices d'application - Hydrocarbures	J.J. Hélesbeux	4h	- réponse à des questions adressées sur le forum Vote électronique - Entraînement au concours
Chimie analytique				
Applications aux réactions acide-base et rédox	- Méthodes de dosages - Application au domaine pharmaceutique	S. Mallet	6 h	
Chimie générale et bio-inorganique				
État solide	- Exercices d'application du cours	M. Khan	1 h	
Complexes	- Exercices d'application du cours	M. Khan	1 h	
Cinétique	- Exercices d'application du cours	M. Khan	1 h	

Support pédagogique

- Polycopié : plan détaillé et/ou schémas de cours selon les disciplines
- Liste de documents de référence :
 - *Ouvrages pour la biologie animale* :
 - Campbell N. A., Reece J. B. Biologie. 2007, PEARSON EDUCATION.
 - Lecointre G., Le Guyader H. Classification phylogénétique du vivant. Troisième édition, 2006, BELIN.
 - Maurel M-C. La naissance de la vie : De l'évolution prébiotique à l'évolution biologique. Troisième édition, 2003, UniverSciences, DUNOD.
 - Raven P., Johnson G., Losos J., Singer S. Biologie. Première édition, 2007, De BOECK.
 - *Ouvrages pour la botanique-mycologie* :
 - Boullard B. "Dictionnaire de plantes et champignons", 1997, Ed Estem
 - Abderrazak M., Reynaud J. : "La botanique de A à Z", 2007, Dunod, Paris
 - Judd W. S., Campbell C. S., Kellogg E.A., Stevens P., Botanique systématique, une perspective phylogénétique (Traduction et révision scientifique de la première édition américaine) , 2002, De Boeck Université
 - Bouchet P. : "Mycologie fondamentale et appliquée", 2002 Masson
 - *Ouvrages pour la chimie organique* :
 - CHIMIE ORGANIQUE, P. Arnaud (Dunod, 2004).
 - *Ouvrages pour la chimie analytique* :
 - "équilibres en solution aqueuse" de M. et E. Guernet, et Ch. Herrenknecht-Trottmann, collec. Flash U, Ed. Masson
 - *Ouvrages pour la chimie générale* :
 - Cours de chimie physique, 2^{ème} édition, P. Arnaud, Dunod
 - Chimie Physique (Abrégé, cours et exos), P. Courrière, G. Baziard, J.P. Stigliani, Masson.
- Forum sur l'ENT (chimie organique)

Modalités de contrôle des connaissances

- QCM : 120 QCM maxi, durée : 3 h.

Tutorat étudiant

- Étudiants tuteurs pour l'entraînement aux QCM

Remarques

20 janvier 2010
Gilles Bouet

UE spécifique de Médecine et Maïeutique

Responsables de l'UE: Pr Dominique Bonneau & Pr Clotilde Rougé-Maillart

Enseignants impliqués dans cette UE:

- Pr Dominique Bonneau
- M. Didier Buron
- Pr Daniel Chappard
- Dr Jacques-Olivier Fortrat
- Pr Alain Fournié
- Dr Pascale May-Panloup
- Jean-Marc Mouillie
- Dr Hugues Puissant
- Pr Clotilde Rougé-Maillart
- Pr Loïc Sentilhes

Disciplines impliquées:

- Génétique médicale
- Gynécologie Obstétrique
- Histologie, Embryologie et Biologie de la reproduction
- Médecine légale
- Physiologie
- Sciences humaines et sociales

Nombre total d'heures d'enseignement: 47h

Nombre d'heures de CM: 47h

- Par tranches de 1h pour les parties Génétique, Cycle ovarien/grossesse et Embryologie
- Par tranches de 1h30 pour la partie Bioéthique.

Nombres d'heures d'ED: Pas d'ED

Objectifs pédagogiques généraux

- Constituer un socle de connaissances de base sur la génétique et ses aspects médicaux.
- Les contours des aspects bioéthiques, légaux, humains et sociaux de la génétique humaine seront présentés afin d'amener les étudiants à acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension des enjeux et à développer leur propre réflexion à ce sujet.
- Le cours portant sur le cycle ovarien et la grossesse sera un enseignement transversal intégrant les aspects physiologiques, histologiques et hormonaux.
- Aborder le développement de l'embryon et du fœtus (morphogenèse secondaire et définitive) en introduisant des notions concernant les malformations humaines et les mécanismes morphogénétiques.

Interactions/connexions avec les autres UE de L1

- UE1 (Atomes-Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme)
- UE2 (Cellules et Tissus)
- UE7 (Santé Société Humanité)

Programme des cours magistraux

Thème général du chapitre	Mots clefs et/ou détail du programme du chapitre	Enseignant	Nombre d'heures	Remarques
Génétique 8h	<ul style="list-style-type: none"> - Héritéité, modes de transmission, maladies génétiques (épidémiologie, notion de handicap,...) (DB 3h) - Tests génétiques, DPN, DPI,... (DB 2h) - Cytogénétique (HP 3h) 	D Bonneau H Puissant	8 h	La partie "tests génétiques,..." servirait plus spécifiquement de base au cours de Bioéthique
Séance question/réponse en fin d'enseignement: 1h				
Bioéthique (Droit, éthique, épistémologie et histoire) 16h Par tranches d'1h30	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique des empreintes génétiques et de la recherche biomédicale et génétique - Histoire, définitions et enjeux de la bioéthique - A qui appartient le corps humain ? - L'enfantement: imaginaires et pratiques culturelles - Féminismes, droit des femmes - La réflexion sur les statuts de l'embryon, du fœtus, du nouveau-né - Le diagnostic prénatal 	C Rougé-Maillart Jean-Marc Mouillie et/ou D. Buron		Questions/réponses traitées en continu A articuler avec l'UE de SHS de L2/L3
Cycle ovarien et grossesse 8h	<ul style="list-style-type: none"> - Notions de régulation en Physiologie (JOF) - Axe hypothalamo-hypophyso-ovarien (JOF) - Cycle ovarien (+puberté, ménopause et principales anomalies du cycle) (JOF) - Histologie (ovaire, utérus, trompe,...) 2h (PMP) - Physiologie de la grossesse, 2h 	JO Fortrat (4h) P May-Panloup (2h) A Fournié L Sentilhes (2h)	8h	A articuler avec l'UE d'Endocrinologie/Reproduction de L2/L3
Séance question/réponse en fin d'enseignement: 1h				

Embryologie 12h	<ul style="list-style-type: none"> - Morphogenèse secondaire (généralités) - Délimitations longitudinales et transversales - Neurulation et délimitation de l'extrémité céphalique. L'appareil branchial - Mise en place des formations cardiaques et vasculaires - Morphogenèse de la région caudale - Annexes embryonnaires: cordon, membranes, placenta - Morphogenèse définitive, morphogenèse des membres, de la face et de l'oeil - Les mécanismes morphogéniques 	D Chappard	12h	A articuler avec l'UE2 (embryogenèse précoce)
Séance question/réponse en fin d'enseignement: 1h				

Programme des enseignements dirigés

- Pas d'ED
- Des séances de questions réponses seront organisées soit en continu (Bioéthique) soit en fin d'enseignement (pour les autres chapitres) selon les modalités suivantes :
 - Envoi des questions par écrit à l'enseignant responsable du chapitre par email ou papier déposé à la scolarité.
 - Date limite d'envoi: une semaine avant la séance de questions/réponses
 - Le ou les enseignants choisissent les questions auxquelles ils souhaitent répondre
 - Les réponses aux questions sont présentées dans le cadre d'une séance de cours magistral en amphithéâtre.

Support pédagogique

- Un polycopié sera proposé aux étudiants.
- Diaporama sur l'ENT
- Pour les SHS l'ouvrage de référence est *Médecine et sciences humaines. Manuel pour les études médicales*, collectif, Les Belles Lettres, 2007, 2009, les études à lire seront précisées à la rentrée ; références et documents éventuels remis à l'étudiant au fil des cours.

Modalités de contrôle des connaissances

- Deux épreuves:
 - **Une épreuve Génétique + Bioéthique:** Durée 1h15 avec au maximum 40 QCM. Une partie des QCM portera sur l'analyse de documents (Bioéthique+Droit).
 - **Une épreuve Cycle ovarien, Grossesse et Embryologie:** Durée 45 minutes avec au maximum 40 QCM.

Tutorat étudiant

- Pas de prérequis particulier.
- Pas de modalité particulière de tutorat (hors concours blanc)

15 mars 2010
Pascal Reynier

UE spécifique D'Odontologie

Responsables de l'UE: Pr Dominique Bonneau & Pr Clotilde Rougé-Maillard

Enseignants impliqués dans cette UE:

- Pr Dominique Bonneau
- M. Didier Buron
- Pr Brigitte Licht
- Pr Philippe Mercier
- Dr Jean-Marc Mouillie
- Pr Clotilde Rougé-Maillard

Disciplines impliquées:

- Anatomie
- Génétique médicale
- Médecine légale
- Sciences humaines et sociales
- Odontologie

Nombre total d'heures d'enseignement:

- 51h

Nombre d'heures de CM:

- 51h
- Par tranches de 1h pour les parties Génétique, Anatomie et Odontologie.
- Par tranches de 1h30 pour la partie Bioéthique.

Nombres d'heures d'ED:

- Pas d'ED

Objectifs pédagogiques généraux

- Constituer un socle de connaissances de base sur la génétique et ses aspects médicaux.
- Les contours des aspects bioéthiques, légaux, humains et sociaux de la génétique humaine seront présentés afin d'amener les étudiants à acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension des enjeux et à développer leur propre réflexion à ce sujet.
- Les enseignements d'Anatomie de la tête et du cou et de morphogenèse crâniofaciale/odontogenèse permettront d'aborder les connaissances de base dans le domaine de l'Odontologie.

Interactions/connexions avec les autres UE de L1

- UE1 (Atomes-Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme)
- UE2 (Cellules et Tissus)
- UE7 (Santé Société Humanité)
- UE5 (Organisation des appareils et systèmes: Aspects morphologiques et fonctionnels)

Programme des cours magistraux

Thème	Mots clefs	Ensei-gnant	Nombre d'heures	Remarques
Génétique 8h	- Héritéité, modes de transmission, maladies génétiques (épidémiologie,	D Bonneau	8h	La partie "tests génétiques,..." servirait plus spécifiquement de

	notion de handicap,...) (DB 3h) - Tests génétiques, DPN, DPI,... (DB 2h) - Cytogénétique (HP 3h)			base au cours de Bioéthique
Séance question/réponse en fin d'enseignement: 1h				
Bioéthique (Droit, éthique, épistémologie et histoire) 16h Par tranches d'1h30	- Cadre juridique des empreintes génétiques et de la recherche biomédicale et génétique - Histoire, définitions et enjeux de la bioéthique - Le problème contemporain de la technique et du bio-pouvoir - A qui appartient le corps humain ? - L'enfantement: imaginaires, idéologies et pratiques culturelles - Féminismes, droit des femmes - La réflexion sur les statuts de l'embryon, du fœtus, du nouveau-né - Le diagnostic prénatal	C Rougé-Maillart Jean-Marc Mouillie et/ou D. Buron		Questions/réponses traitées en continu
Anatomie 10h	Anatomie de la tête et du cou	P Mercier		
Odontologie 15h	Morphogenèse crâniofaciale et odontogenèse	B Licht	15h	Cours enregistrés par les enseignants d'Odontologie sur DVD Diffusion de l'enregistrement en amphithéâtre et DVD disponible sur l'ENT
Séance question/réponse en fin d'enseignement en présence de l'enseignante: 1h				

Programme des enseignements dirigés

- Pas d'ED
- Des séances de questions réponses seront organisées soit en continu (Bioéthique) soit en fin d'enseignement (pour les autres chapitres) selon les modalités suivantes :
 - Envoi des questions par écrit à l'enseignant responsable du chapitre par email ou papier déposé à la scolarité.
 - Date limite d'envoi: une semaine avant la séance de questions/réponses
 - Le ou les enseignants choisissent les questions auxquelles ils souhaitent répondre
 - Les réponses aux questions sont présentées dans le cadre d'une séance de cours magistral en amphithéâtre.

Support pédagogique

- Un polycopié sera proposé aux étudiants.
- Diaporama sur l'ENT

Point 5 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ÉTUDIANTE

- Pour les SHS l'ouvrage de référence est *Médecine et sciences humaines. Manuel pour les études médicales*, collectif, Les Belles Lettres, 2007, 2009, les études à lire seront précisées à la rentrée ; références et documents éventuels remis à l'étudiant au fil des cours.
- DVD Odontologie disponible sur l'ENT.

Modalités de contrôle des connaissances

- Deux épreuves:
 - **Une épreuve Génétique + Bioéthique:** Durée 1h15 avec au maximum 40 QCM. Une partie des QCM portera sur l'analyse de documents (Bioéthique+Droit).
 - **Une épreuve Anatomie + Odontologie:** Durée 45 minutes avec au maximum 40 QCM.

Tutorat étudiant

- Pas de prérequis particulier.
- Pas de modalité particulière de tutorat (hors concours blanc)

Remarques

12 avril 2010
Pascal Reynier

Coefficients

Unité d'Enseignement	ECTS	Horaires	Médecine Points /1000	Maïeutique Points /1000	Odonto Points /1000	Pharmacie Points /1000
Semestre 1						
UE1	10	85 h	150	100	150	200
UE3	10	80 h	150	50	150	100
UE7	10	55 h	200	250	200	100
Total S1	30	220 h	500	400	500	400
Semestre 2						
UE2	8	80 h	150	100	150	100
UE4	4	34 h	100	100	100	100
UE5	4	37 h	50	100	50	50
UE6	4	34 h	50	100	50	150
UE Spé. Médecine	10	45 h	150			
UE Spé. Maïeutique	10	45 h		200		
UE Spé. Odontologie	10	50 h			150	
UE Spé. Pharmacie	10	50 h				200
Total S2	30 (par filière)	230 h à 303 h	500	600	500	600

UFRs du pôle santé; Jean-Paul Saint-André; Olivier Duval

5.6. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2010-2011

Avis favorable du CEVU du 26 mai 2010.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2010-2011

Composantes	Rentrée 1 ^{er} semestre	Fin du 1 ^{er} semestre	Rentrée du 2 ^{ème} semestre	Fin du 2 ^{ème} semestre	Fin de l'année y compris la période de stage
Droit	L1 : Lundi 6 septembre 2010 L2 à M1 : Lundi 13 septembre 2010	L3 EG-AES-PEM-BFA : Mardi 7 décembre 2010 L2-L3 Droit-M1 : Samedi 18 décembre 2010 L1 : Samedi 22 janvier 2011	L3 AES-EG : Lundi 3 janvier 2011 M1 M-Mi-SE-BFA : Jeudi 13 janvier 2011 L2-L3 Droit-LAP-M1 Droit : Lundi 17 janvier 2011 L1 : Lundi 24 janvier 2011 L3 PEM-BFA: Vendredi 11 mars 2011	L3 AES-EG: Vendredi 18 mars 2011 M1 M-Mi-SE-BFA : Jeudi 31 mars L2 : Samedi 23 avril 2011 L3 Droit-M1 Droit : Mercredi 8 juin 2011 L1 : Samedi 19 juin 2011	<u>L1 :</u> 15 juillet 2011 <u>L2-L3 droit :</u> 15 juillet 2011 <u>M1 droit :</u> 18 juin 2011 (fin 1 ^{ère} et 2 ^{ème} session) <u>L3 AES-EG :</u> 15 juillet 2011 (Fin 1 ^{ère} session) <u>L3 PEM-BFA :</u> 15 juillet 2011 (fin 1 ^{ère} session) <u>M1 BFA-M-SE :</u> Samedi 9 juillet 2011 (fin 1 ^{ère} session) <u>M1 BFA-M-SE L3 PEM-BFA-AES-EG:</u> Samedi 3 septembre 2011 (fin 2 ^{ème} session) <u>M1 Mi :</u> Mercredi 14 septembre (fin 2 ^{ème} session)

Composantes	Rentrée 1er semestre	Fin du 1er semestre	Rentrée du 2ème semestre	Fin du 2ème semestre	Fin de l'année y compris la période de stage
Lettres	Lundi 6 septembre 2010	Samedi 18 décembre 2010	Mardi 4 janvier 2011	Samedi 23 avril 2011	Licences générales : 15 juillet 2011 Licences professionnelles : 30 août 2011
Sciences	L1 : 08 septembre 2010 L2 : 13 septembre 2010 L3 : le 06 septembre 2010	L1 : le 7 janvier 2011 L2 : le 17 décembre 2010 L3 : 7 décembre 2010 (sauf L3 SV) L3 SV : 17 décembre 2010	L1 : jeudi 13 janvier 2011 L2 SV : le 10 janvier 2011 L2 MPCIE : le 11 janvier 2011 L3 : 3 janvier 2011 L3 SV : 12 janvier 2011	L1 : 21 mai 2011 L2 : 23 avril 2011 L3 : 23 avril 2011	Licences générales : 15 juillet 2011 Licences professionnelles : 30 septembre 2011
ITBS	6 septembre 2010	18 décembre 2010	17 janvier 2010	23 avril 2010	Licences générales : 15 juillet 2011 Licences professionnelles : 31 août 2011
ISTIA	EI 1 ET EI2 : 13/09/2010 EI3 (avec mise à niveau : 03/09/2010) EI 3 : 11/10/2010 EI 4 : 13/09/2010 EI 5 : 06/09/2010 MASTER 1 TI : 06/09/2010 MASTER 2 TI : 13/09/2010 MASTER SDS : 04/10/2010	EI1, EI3 : 28/02/2011 E2 et EI 4 : 04/02/2011 EI5 : 25/02/2011 MASTER 1 TI : 07/01/2011 MASTER 2 TI : 11/03/2011 MASTER SDS : 25/02/2011	EI1, EI3, EI4 : 01/02/2011 EI2 : 07/02/2011 EI5 : 07/03/2011 MASTER1 TI : 10/01/2011 MASTER 2 TI : 14/03/2011 MASTER SDS : 07/03/2011	EI1, EI2 : 25/06/2011 EI3, EI4, EI5 : 31/08/2011 MASTER 1 TI : 25/03/2011 MASTER 2 TI : 11/09/2011 MASTER SDS : 14/07/2011	Ecole d'ingénieurs : 31/08/2011 Master 1 TI : 31/08/2011 Master 2 TI : 11/09/2011 Master SDS : 14/07/2011
Médecine	PCEM2 : lundi 27 septembre 2010	PCEM2 : vendredi 21 janvier 2011	PCEM2 : lundi 7 février 2011	PCEM2 : vendredi 3 juin 2011	Vendredi 23/09/2011 (stage d'initiation aux soins infirmiers, obligatoire)
PACES	PACES : vendredi 10 septembre 2010	PACES : vendredi 17 décembre 2010	PACES : lundi 24 janvier 2011	PACES : vendredi 20 mai 2011	
Pharmacie-Ingénierie	L1 TE 10 septembre 2010	L1 TE 17 décembre 2010	L1TE 3 janvier 2011	L1 TE 3 juin 2011	2ème année Pharmacie

santé	L2 TE jeudi 9 septembre 2010 L3 TE mercredi 8 septembre 2010 2 ^{ème} année 13 octobre 2010 3 ^{ème} , 4 ^{ème} année 6 sept.2010 5 ^{ème} année 20 septembre 2010 6 ^{ème} année offic. 29 sept.2010	L2 TE 14 janvier 2011 L3 TE 10 décembre 2010	L2 TE 25 janvier 2011 L3 TE 3 janvier 2011	L2 TE 15 juin 2011 L3 TE 23 juin 2011	stage du 30/08 au 8/10/2010
-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	-----------------------------------------------	------------------------------------------	-----------------------------

Composantes	Rentrée 1er semestre	Fin du 1er semestre	Rentrée du 2ème semestre	Fin du 2ème semestre	Fin de l'année y compris la période de stage
IUT					DUT : 9 septembre 2010 LP : 8 octobre 2010 DU Bancassurance: 12 novembre 2010
GEA	06/9/10 (S1) 06/9/10 (S3)	17/12/10 (S1) 11/12/10 (S3)	10/1/11 (S2) 03/1/11 (S4)	14/5/11 (S2) 12/3/11 (S4)	
GEII	02/9/10 (S1) 01/9/10 (S3)	21/01/11 (S1) 24/01/11 (S3)	22/1/11 (S2) 25/1/11 (S4)	11/6/11 (S2) 25/3/11 (S4)	
GB	02/9/10 (S1) 01/9/10 (S3)	14/01/11 (S1) 17/12/10 (S3)	17/1/11 (S2) 03/1/11 (S4)	10/6/11 (S2) 08/4/11 (S4)	
TC	6/9/10 (S1) 6/9/10 (S3)	22/01/11 (S1) 17/12/10 (S3)	24/1/11 (S2) 03/1/11 (S4)	28/5/11 (S2) 08/4/11 (S4)	
GMP	02/9/10 (S1) 06/9/10 (S3)	15/01/11 (S1) 18/12/10 (S3)	17/1/11 (S2) 03/1/11 (S4)	11/6/11 (S2) 18/4/11 (S4)	
CS	06/9/10 (S1) 04/10/10 (S3)	29/01/11 (S1) 15/01/11 (S3)	31/1/11 (S2) 17/1/11 (S4)	25/6/11 (S2) 25/6/11 (S4)	

DATES DES VACANCES (interruption des cours) :

Composantes	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
Droit (dates extrêmes incluses)	S 43 – Du lundi 25 octobre au lundi 1 ^{er} novembre 2010	S 51 et 52 – Du lundi 20 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011	S 9 – Du lundi 28 février au dimanche 6 mars 2011	S 17 et 18 - Du lundi 25 avril au Dimanche 8 mai 2011
Lettres	Du samedi 23 octobre 2010 midi au lundi 2 novembre 2010 au matin	Du samedi 18 décembre 2010 midi au Lundi 3 janvier 2011 au matin	Du samedi 26 février midi au lundi 7 mars 2011 matin	Du samedi 23 avril 2011 au lundi 9 mai 2011 matin
Sciences	du 23 octobre 2010 au 2 novembre au matin	du 18 décembre 2010 au 3 janvier 2011 au matin	du 26 février au 7 mars au matin	du 23 avril 2011 au 9 mai 2011 au matin
ITBS	du 23 octobre 2010 au 2 novembre au matin	du 18 décembre 2010 au 3 janvier 2011 au matin	néant	du 23 avril au 9 mai au matin
ISTIA	Du samedi 23 octobre 2010 à 12h Au lundi 2 novembre 2010 au matin	Du samedi 18 décembre 2010 à 12 h Au lundi 3 janvier 2011 au matin	Du samedi 26 février 2011 à 12h Au lundi 7 mars 2011 au matin	Du samedi 30 avril 2011 à 12h Au lundi 9 mai 2011 au matin
Médecine (sous réserve de l'avis du conseil d'UFR du 21/04/2010)	Pas d'interruption de cours	Du 18/12/2010 au 02/01/2011	PACES : du 08/01/2011 au 23/01/2011 PCEM2 : du 29/01/2011 au 06/02/2011	PACES : du 30/04/2011 au 15/05/2011 PCEM2 : du 23/04/2011 au 08/05/2011
Pharmacie-Ingénierie santé	Pas d'interruption de cours sauf L1 TE du 23 octobre au 4 novembre matin	Du 18 décembre 2010 au soir au 3 janvier 2011 au matin	Du 26 février 2011 au 7 mars au matin Sauf L1 TE	Du 23 avril 2011 au 9 mai au matin
IUT	Du samedi 23 octobre 2010 après les cours au mardi 2 novembre 2010 au matin	Du samedi 18 décembre 2010 après les cours au lundi 3 janvier 2011 au matin	Du samedi 26 février 2011 après les cours au lundi 7 mars 2011 au matin (<u>sauf Cholet</u> : Du samedi 26 février 2011 après les cours au lundi 14 mars 2011 au matin)	Du samedi 23 avril 2011 après les cours au lundi 9 mai 2011 au matin

CALENDRIER DES EXAMENS :

Composantes	1ere session semestres impairs	2 ^{eme} session semestres impairs	1 ^{ere} session semestres pairs	2 ^{eme} session semestres pairs
Droit	L1 : Plan licence L2-L3 Droit-LAP-M1 Droit : Du 03/01/2011 au 15/01/2011 L2 AES-EG-PEM-BFA : Du 13/12/2010 au 18/12/2010 M1 M-Mi-SE-BFA : Du 03/01/2011 au 12/01/2011	L2-L3 Droit-LAP-M1 Droit : Du 30/05/2011 au 18/06/2011 L3 AES-EG : Du 08/04/2011 au 16/04/2011 L3 PEM-BFA : Du 07/03/2011 au 12/03/2011 M1 M-Mi-SE-BFA : Du 18/04/2011 au 23/04/2011	L1 : Plan licence L2-L3 Droit-LAP-M1 Droit : Du 09/05/2011 au 21/05/2011 L3 AES-EG : Du 24/03/2011 au 02/04/2011 L3 PEM-BFA : Du 14/06/2011 au 25/06/2011 M1 M-Mi-SE-BFA : Du 06/04/2011 au 12/04/2011	L2-L3 Droit-LAP-M1 Droit : Du 30/05/2011 au 18/06/2011 L3 AES-EG-PEM-BFA-M1 M-Mi-SE-BFA : Du 29/08/2011 au 03/09/2011
Lettres	Du mercredi 5 janvier 2011 au Samedi 15 janvier 2011	Du lundi 6 juin 2011 au mardi 14 juin 2011	Du lundi 9 mai 2011 au vendredi 20 mai 2011	Du mercredi 22 juin 2011 au vendredi 1 ^{er} juillet 2011
Sciences	L2 Semestre 3 : 1 ^{ere} session L2 SV du mercredi 5 au vendredi 8 janvier L2 MPCIE du mercredi 5 au lundi 10 janvier L3 SV - Examens Semestre 5 - 1 ^{ere} session du 5 au 11 janvier L1 Semestre 1 : dispensés d'assiduité : 10 au 12 janvier 2011 L3 MATHS DISTANCE - SEMESTRE 5 – s1 du 18 au 20 janvier	L1 S1: du lundi 7 MARS au Vendredi 11 MARS L2 S3: du lundi 7 MARS au vendredi 11 MARS L3 S5: du lundi 7 MARS au VENDREDI 11 MARS L3 MATHS DIST S5 – S2 du 23 au 25 mai	L2 : Examens semestre 4 – 1 ^{ere} session du Lundi 9 mai au Vendredi 13 mai L 3 : Examens semestre 6 S 1 (sauf L3 INFO) du Lundi 9 mai au Vendredi 13 mai L3 INFO S6 : du jeudi 7 au vendredi 8 avril L3 MATHS DIST - EXAMENS S6 S1– du 18 au 20 mai L1 semestre 2 – 1 ^{ere} session – Dispensés d'assiduité du lundi 23 au mercredi 25 mai	L2 Examens semestre 4 – 2 ^{eme} session du lundi 20 au vendredi 24 juin L3 semestre 6 – 2 ^{eme} session du jeudi 23 au mercredi 29 juin sauf L3 info du 27 et 29 juin L3 MATHS DIST- S6–S2 du 20 au 22 juin L1 semestre 2 – 2 ^{eme} session du lundi 27 juin au jeudi 30 juin
ITBS	Du 10 au 14 janvier 2011	Du 20 au 24 juin 2011	Du 16 au 20 mai 2011	Du 20 au 24 juin 2011 ou 29 aout au 03 septembre 2011
ISTIA	EI 1 à EI 4 : à partir du 31 janvier 2011 EI5 : à partir du 21 février 2011	EI1 à EI5 : fin août, début septembre 2011	EI1: à partir du 27 juin 2011 EI2 : à partir du 20 juin 2011 EI3 et EI4 : à partir du 26 avril 2011 EI5 : soutenances en mi- septembre 2011	EI1 à EI5 : fin août, début septembre 2011

Médecine (sous réserve de l'avis du conseil d'UFR du 21/04/2010)	PCEM2 : semaine du 24 au 28/01/2011	PCEM2 : semaine du 29/08/2011 au 02/09/2011	PCEM2 : semaine du 6 au 10/06/2011	PCEM2 : semaine du 29/08/2011 au 02/09/2011
------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------------

PACES

PACES (concours) : 3 et 4 janvier 2011

PACES (concours) : du 23 au 26 mai 2011

Pharmacie-Ingénierie santé	L2 TE à partir du 20 janv.2011 L3 TE à partir du 16 déc. 2010 2ème année à partir 20 fév.2011 3 et 4ème année du 29 nov. au 3 décembre 2010	L1TE du 27 au 29 janvier2011 L2 TE 9 et 10 mai 2011 L3 10 et 11 mai 2011	L2 TE à partir du 23 juin 2011 L3 TE à partir du 28 juin 2011 2ème année du 15 au 25 juin 2011 3 et 4ème année du 18 au 22 avril 2011	L1 TE du 27 au 30 juin 2011 L2 TE du 5 au 9 septembre 2011 L3 TE du 5 au 9 septembre 2011
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Semaine de réorientation pour les étudiants de première année de LI:

Une reconnaissance des modules acquis est suffisante pour une réorientation interne. Cependant, une commission sera réunie, si nécessaire, pour accorder aux étudiants des validations d'Unités d'Enseignement à l'occasion du changement d'orientation.

Pour les étudiants des Facultés libres de l'Ouest, des Ecoles privées, les commissions de réorientation sont maintenues.
Les dates sont à fixer par les composantes.

**Dates limites des réunions des jurys de deuxième session
Licences professionnelles, Master 1, Master 2 :**
Le conseil de gestion peut imposer une date antérieure à celle proposée dans le calendrier officiel

	2010-2011	2011/2012
Master 1 Licences Professionnelles Cas particulier : licence professionnelle Industrie de la Mode à Cholet	Vendredi 1 ^{er} octobre 2010 Vendredi 8 octobre 2010 Vendredi 10 décembre 2010	Vendredi 30 septembre 2011 Vendredi 7 octobre 2011 Vendredi 9 décembre 2011
Master 2 spécialité recherche	Vendredi 22 octobre 2010	Vendredi 21 octobre 2011
Master 2 spécialité Professionnelle	Lundi 6 décembre 2010	Lundi 5 décembre 2011

Clôture des inscriptions administratives :

	2010/2011	2011/2012
L1 – L2	Vendredi 1 octobre 2010	Vendredi 30 septembre 2011
L3 – M1	Vendredi 1 octobre 2010	Vendredi 30 septembre 2011
M2 recherche	Vendredi 15 octobre 2010	Vendredi 14 octobre 2011
M2 professionnelle	Vendredi 15 octobre 2010	Vendredi 14 octobre 2011
Doctorat	Vendredi 29 octobre 2010	Vendredi 28 octobre 2011

INSCRIPTIONS TARDIVES :

Traitées par les directeurs des composantes	Jusqu'au vendredi 29 octobre 2010 inclus
Traitées à la présidence	Du 2 novembre 2010 au vendredi 10 décembre 2010 inclus
Envoyées au rectorat après avis du président	Du 13 décembre 2010 au lundi 10 janvier 2011 inclus

DATE ADMINISTRATIVE DE DEBUT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE :

Vendredi 1 octobre 2010

CALENDRIER DES RENTREES ET DES FINS DE SEMESTRE 2010 2011

RENTREE 1ER SEMESTRE : ■

SEPTEMBRE 2010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	27
DROIT														
L1														
L2 à M1														
LETTRES														
SCIENCES														
L1														
L2														
L3														
ITBS														
IUT														
GEA S1														
GEA S3														
GEII S1														
GEII S3														
GB S1														
GB S3														
TC S1														
TC S3														
GMP S1														
GMP S3														
CS S1														
CS S3														
MEDECINE														
PACES														
PCEM2														
PHARMACIE														
L1 TE														
L2 TE														
L3 TE														
ISTIA														
E11														
E12														
E13 mise à niveau														
E14														
E15														

FIN DES ENSEIGNEMENTS DU 1ER SEMESTRE : ■

DECEMBRE 2010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
DROIT																		
L1																		
L3 EG AES PEM BFA																		
L2 L3 M1 DROIT																		
LETTRES																		
SCIENCES																		
L1																		
L2																		
L3																		
L3 SV																		
ITBS																		
IUT																		
GEA S1																		
GEA S3																		
GEII S1																		
GEII S3																		
GB S1																		
GB S3																		
TC S1																		
TC S3																		
GMP S1																		
GMP S3																		
MEDECINE																		
PACES																		
PHARMACIE																		
L1 TE																		
L3 TE																		

CALENDRIER DES RENTREES ET DES FINS DE SEMESTRE 2010 2011

RENTREE DU SECOND SEMESTRE :



FIN DES ENSEIGNEMENTS DU 1ER SEMESTRE :



JANVIER 2011	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
DROIT																													
L1																													
L2 L3 LPA M1 DROIT																													
L3 AES EG																													
LETTRES																													
SCIENCES																													
L1																													
L2 SV																													
L2 MPCIE																													
L3																													
L3 SV																													
ITBS																													
IUT																													
GEA S2																													
GEA S4																													
GEII S1																													
GEII S3																													
GEII S2																													
GEII S4																													
GB S1																													
GB S2																													
GB S4																													
TC S1																													
TC S2																													
TC S4																													
GMP S1																													
GMP S2																													
GMP S4																													
CS S1																													
CS S2																													
CS S3																													
CS S4																													
MEDECINE																													
PACES																													
PCEM2																													
PHARMACIE																													
L1 TE																													
L2 TE																													
L3 TE																													

CALENDRIER DES RENTREES ET DES FINS DE SEMESTRE 2010 2011

FIN DES ENSEIGNEMENTS DU 1ER SEMESTRE :



FIN DES ENSEIGNEMENTS DU SECOND SEMESTRE



RENTREE DU SECOND SEMESTRE :



FEVRIER 2011	1	4	7	25	28
ISTIA					
E11					
E12					
E13					
E14					
E15					
MEDECINE					
PCEM2					

MARS 2011	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	25	
DROIT																				
L3 PEM BFA																				
L3 AES EG																				
ISTIA																				
E15																				
IUT																				
GEA S4																				
GB S4																				
GEII S4																				

AVRIL 2011	8	18	23
DROIT			
L2			
LETTRES			
SCIENCES			
L1			
L2			
L3			
ITBS			
IUT			
GB S4			
GB S3			
TC S4			
GMP S4			

MAI 2011	14	20	21	28
SCIENCES				
L1				
IUT				
GEA S2				
TC S2				
MEDECINE				
PACES				

JUIN 2011	3	8	10	11	15	19	23	25
DROIT								
L3 DROIT								
L1 DROIT								
ISTIA								
E11								
E12								
MEDECINE								
PCEM2								
IUT								
GEII S2								
GB S2								
GMP S2								
CS S2								
PHARMACIE								
L1 TE								
L2 TE								
L3 TE								

CALENDRIER DES RENTREES ET DES FINS DE SEMESTRE 2010 2011

MAI 2011	14	20	21	28
SCIENCES				
L1				
IUT				
GEA S2				
TC S2				
MEDECINE				
PACES				

FIN DES ENSEIGNEMENTS DU SECOND SEMESTRE



JUIN 2011	3	8	10	11	15	19	23	25
DROIT								
L3 DROIT								
L1 DROIT								
ISTIA								
E11								
E12								
MEDECINE								
PCEM2								
IUT								
GEII S2								
GB S2								
GMP S2								
CS S2								
PHARMACIE								
L1 TE								
L2 TE								
L3 TE								

**FIN DE L'ANNEE Y COMPRIS LES STAGES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2010 2011**

	JUIN 2011	JUILLET 2011	AOUT 2011	SEPTEMBRE 2011	OCTOBRE 2011
DROIT					
L1	30/6				
L2 L3 DROIT	18/6				
L3 AES EG		9/7			
L3 PEM BFA	25/6				
LETTRES			30/8		
SCIENCES				30/9	
ITBS			31/8		
ISTIA					
EI			31/8		
MEDECINE				23/9	
PHARMACIE					
2ème année			STAGE DU 30/08 AU 8/10		

CONSEIL D'ADMINISTRATION

03 juin 2010

Point 06
INFORMATION : DECISIONS
PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION

Information : décisions prises par président par délégation

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

SAIC

Co-contractant	Objet	Date signature
F3B	Pièces prototypes	31/10/2009
INRS	Contrat de financement pour l'organisation du congrès PREMUS 2010	02/12/2009
CNAMTS	Contrat de financement pour l'organisation du congrès PREMUS 2010	08/01/2010
CENTRE INRA ANGERS	Expérience de pyroséquence - Avenant : réduction de 189 puits	04/02/2010
MISTERO GS SRL	Organisation de deux groupes de discussion en Roumanie (Prestation)	05/02/2010
MME CATHERINE BABOS, GRECE	Accord de confidentialité	12/02/2010

Recherche

Financier ou Convention	Programme ou Projet	Unité de recherche concernée	Date Signature du Président
Convention de reversement Inra / Ua	<u>Convention de reversement Ua / Inra Projet Région QUALISEM</u> Reversement des subventions régionales allouées aux partenaires impliqués dans le projet de recherche QUALISEM coordonné par Mr Leprince, UMR_A 1191 (laboratoire PMS)	Laboratoire PMS - O Leprince	06/01/2010
Convention de reversement CHU / Ua	<u>Convention de reversement CHU / Ua</u> Achat matériel scientifique P Abraham	Laboratoire BNVI - D. Henrion	18/02/2010
Convention de reversement Ua / INRA	<u>Convention de reversement Ua / Inra Projet Région PHENOTIC</u> Complément de financement d'un Post Doc recruté sur projet région PHENOTIC	IFR QUASAV - P Simoneau	18/02/2010
Convention de reversement Ua / INRA	<u>Convention de reversement Ua / Inra Projet Région MODEMAVE</u> Reversement des subventions régionales allouées aux partenaires impliqués dans le projet de recherche MODEMAVE coordonné par Mr Chaumont, laboratoire LAREMA	Laboratoire LAREMA	15/04/2010
Convention de financement	<u>Convention de financement du Haut Commissariat à la Jeunesse</u> Financement de projet à hauteur de 13 848.65€ pour le laboratoire CARTA, responsable scientifique Valérie BILLAUDEA	Laboratoire CARTA	07/04/2010

CUFCo

nom des signataires	objet	date de signature
IFSO représenté par M. Rangheard, Président	Convention de partenariat relative au Diplôme d'Université "Management de proximité dans les Structures de Santé"	13/04/2010

Direction de la culture

**Liste des contrats et conventions signés par le Président et ou par délégation,
Septembre à décembre 2009**

Dates	Objet	Signataires
Le 21 septembre 2009	Contrat de Cession du Droit d'Exploitation d'un Spectacle	Gaëlle SEGUIN, Administratrice Déléguée du président de YOLK
Le 29 septembre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	David CARCAUD, musicien
Le 29 septembre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Antoine DAVID, musicien
Le 29 septembre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Blaise DESOL, musicien
Le 29 septembre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Laurent GOUBILOUD, musicien
Le 1 ^{er} octobre 2009	Convention d'utilisation régulière de locaux universitaires à titre gracieux	Anne-Solen Grislin, Présidente de l'association Cinémas d'Afrique
Le 12 octobre 2009	Contrat de Cession du Droit d'Exploitation d'un Spectacle	Nadine BERNOT, présidente de l'association Cows Lick
Le 27 octobre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Pierrick MENUAU, musicien
Le 27 octobre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Gaëtan NICOT, musicien
Le 27 octobre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Mourad BENHAMMOU, musicien
Le 27 octobre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Sébastien LLADO, musicien
Le 27 octobre 2009	Contrat d'Engagement d'Artiste	Guillaume ROBERT, musicien
Le 16 novembre 2009	Contrat de Prestation de Service	Cécile Billard présidente de l'association Cie Bel Viaggio
Le 24 novembre 2009	Contrat de cession du droit de reproduction d'un spectacle	Serge DUCROS, Président de l'association le GAÏA
Le 24 novembre 2009	Contrat de Co-réalisation	Christophe DUFFAY, Président du Théâtre du Totem

**Liste des contrats et conventions signés par le Président et ou par délégation,
2010**

Dates	Objet	Signataires
Le 6 janvier 2010	Contrat de Cession du Droit d'Exploitation d'un Spectacle	Christophe GONZALES, Trésorier Délégué de la présidente de la Cie Pizzicati
Le 7 janvier 2010	Contrat de Prestation de service	Henri MOUZET
Le 13 janvier 2010	Convention de Mise à disposition gracieuse de locaux universitaires	Jean-Marie FALIP Directeur du Crous de Nantes
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Karine POULALION président de la LIMA
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Sophie GENOT Déléguée du président de la Cie M. Clément
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Brigitte ALBERT présidente de la Cie les Fagotins
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Denis TAILLEBOIS Délégué de la Présidente du Théâtre du Baratin
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Vincent BOUCHER président des Anjoués
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Charles-Henri DESPEIGNES, Président de l'association la Cie des Tréteaux de l'Université
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Sylvère Leprovost, président de l'association les Ex-Symbols
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	BIROTHEAU, Directeur de l'Espace Culturel Gabriel TALENT, Président de l'association Les Zygomatiks
Le 14 janvier 2010	Convention de Partenariat au titre de la participation à la programmation théâtrophone	Claire THOUZEAU, Président de l'association les Espresso
Le 19 janvier 2010	Convention de Partenariat	Alain GRALEPOIS, Président de l'ONPL
Le 19 janvier 2010	Convention de Partenariat	Xavier MASSE, Administrateur de l'association premiers Plans
Le 27 janvier 2010	Contrat de Prestation de service	Sophie GENOT Délégué du président de la Cie M. Clément
Le 27 janvier 2010	Convention d'utilisation de locaux universitaires à	Olivia TAMBOU, Présidente de l'association Confucius

Point 6 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	titre gracieux	des Pays de la Loire d'Angers
Le 5 février 2010	Contrat d'Engagement d'Artiste	Pierrick MENUAU, musicien
Le 5 février 2010	Contrat d'Engagement d'Artiste	Jean-Louis pommier, musicien
Le 5 février 2010	Contrat d'Engagement d'Artiste	Gaëtan NICOT, musicien
Le 5 février 2010	Contrat d'Engagement d'Artiste	Guillaume ROBERT, musicien
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charles-Henri Despeignes, Président de l'Association les Tréteaux de l'Université
Le 5 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Tommy Milliot, Président de l'association Compagnie l'Insufflé
Le 8 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Charlotte Larguier, présidente de l'association Arsinoe
Le 8 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Denis Delplancke, Président de l'association le Marlou théâtre
Le 8 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Sarah Gerber, présidente de l'association Théâtre de Minuit
Le 8 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de	Laurent LOMBARD, président de l'association Déjà vu ! du collectif le Cri dévot

Point 6 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	
Le 19 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Flamine Champain, Présidente de l'Association Collectif Théâtre de la Dune de l'association l'Arène Théâtre
Le 10 mars 2010	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un Spectacle	Nicolas Glady, Président de l'association Nectar Prose
Le 11 mars 2010	Avenant au Contrat de cession	Nicolas Glady, Président de l'association Nectar Prose
Le 23 mars 2010	Convention de partenariat au titre de la participation au Festival international de théâtre universitaire d'Angers « De cour à jardin »	Bernard Clément, président de l'association Compagnie de l'Ourson Blanc

Secrétariat général

Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
Déclassement	SUMPPS	P3 666 Elonex Ecran dell M783P			don école publiques des sternes à St Mathurin sur Loire
Adhésions	Université	Atlanpole biotherapie	2 000,00 €	900 105	2010
Adhésions	Université	Plateforme e mode	200,00 €	900 105	2010
Adhésions	Université	CAUE	84,00 €	900105	2010
Adhésions	Université	VEGEPOLYS Collège D: ENS.et RECH.	1 256,52 €	900-105	
Adhésions	SCD	ACEF	120,00 €	909	
FSDIE	CHAUD LES JOUEURS	Développement des ludothèques au sein des orphelinats au Cambodge juillet 2010	1 500,00 €		Projet rejeté
FSDIE	FIBA	Soirée rencontre anciens étudiants, professionnels et étudiants actuels	500,00 €		Projet approuvé
FSDIE	BDE ISTIA	De futurs ingénieurs à Prague	1 800,00 €		Projet approuvé
FSDIE	INTERCAMPUS	Week end de formation des associations	800,00 €		Projet approuvé
FSDIE	RADIO CAMPUS	A l'assault des campus	3 800,00 €		Projet approuvé
FSDIE	ACEPA	Echange universitaire franco roumain - bucarest	500,00 €		Projet approuvé
FSDIE	BDE ISSBA	Organisation du Gala de l'Ecole	1 000,00 €		Projet approuvé
FSDIE	COMA	L'Hopital des nounours	340,00 €		Projet approuvé
FSDIE	FACULT IN MUSIC	Fac in live et Fête de la musique	500,00 €		Projet approuvé
FSDIE	COMA	Projet IFMSA	370,00 €		Projet approuvé
FSDIE	MELTING POTES	Projets culturels pour 2010	2 551,00 €		Projet approuvé
FSDIE	EQUINOXE	Organisation d'une exposition de posters	500,00 €		Projet approuvé
FSDIE	GESTIA	Organisation d'un concert au profit de l'association les chiens guide d'éveil d'Anjou	400,00 €		Projet approuvé

CONSEIL D'ADMINISTRATION

03 juin 2010

Point 07 QUESTION DIVERSE

07.2. Recherche

L'unité de recherche LEESA a répondu, en tant que partenaire, à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Ce projet, dénommé TOPHYPAC, est porté par l'IFREMER et est composé de 6 partenaires. Il a pour objet de recherche scientifique, l'évaluation de l'impact de la contamination chronique par les pesticides sur les communautés naturelles de phytoplancton dans le bassin de Marennes-Oléron (Charentes). Le montant du financement demandé pour le LEESA se monte à 68628,78€ pour 36 mois.

Le conseil d'administration approuve la demande de subvention de 68628.78 €.



université
angers